

Transition vers le placement familial pour les enfants :

MANUEL D'ORIENTATION



THE FAITH TO ACTION INITIATIVE

Le présent *Manuel d'orientation* fournit des informations et des outils utiles pour les églises, les organisations confessionnelles, les donateurs et autres acteurs qui font passer la garde des enfants du placement en institution au placement en famille. Sur la base de recherches fondées sur des données probantes, des expériences et des leçons tirées des praticiens du monde entier et des principes internationaux des meilleures pratiques en matière d'aide aux orphelins et aux enfants vulnérables, cette ressource fournit une introduction et un aperçu des principales étapes de la transition vers le placement familial. Elle a été élaborée avec un document complémentaire intitulé *Transitioning to Family Care for Children Tool Kit* (Trousse à outils pour la transition vers le placement familial pour les enfants) pour soutenir les efforts visant à s'assurer que les enfants grandissent sous l'aile protectrice et affectueuse de la famille.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	pages 1 – 2
Chapitre 1 : Un cadre pour le placement familial	pages 3 – 8
Pourquoi la transition vers le placement familial ?	page 3
Qu'est-ce qu'un modèle de placement familial ?	page 5
Chapitre 2 : Planification de la transition	pages 9 – 19
Comprendre les éléments d'une transition	page 8
Évaluer le contexte	page 9
Sensibiliser	page 13
Définir une vision du placement familial modèle	page 15
Chapitre 3 : Susciter l'adhésion des personnes	pages 20 - 31
et nouer des partenariats pour renforcer les familles	
Comprendre le renforcement familial	page 18
Entrer en partenariat avec les enfants et les familles	page 20
Entrer en partenariat avec le personnel et les volontaires du placement en institution	page 22
Élaborer des partenariats externes stratégiques	page 24
Chapitre 4 : Doter en ressources et entretenir la transition	pages 32 - 36
Élaborer un nouveau modèle d'activité	page 29
Engager les bailleurs, les ministères partenaires et les volontaires	page 32
Chapitre 5 : Préparer les enfants et les familles pour la transition	pages 37 - 50
Le rôle de la prise en charge des cas	page 34
Mener des évaluations sur les enfants et les familles	page 35
Veille et prise de décisions axées sur l'enfant	page 39
Élaborer des plans de prise en charge individuels	page 41
Préparer les enfants et les familles pour la transition	page 43
Chapitre 6 : Le Continuum de prise en charge	pages 51 - 64
Options de placement familial	page 47
Autres modèles de prise en charge communautaire	page 57
Chapitre 7 : Suivi et évaluation	pages 65 - 69
Suivre le placement des enfants	page 60
Suivi des programmes	page 63
Déclaration de clôture	page 70
Glossaire	pages 71 - 72
Références	page 73
Remerciements	page 74

Introduction

L'ouvrage *Transition vers le placement familial pour les enfants : Un Manuel d'orientation* fournit des informations et des outils utiles pour les églises, les organisations confessionnelles, les donateurs et autres acteurs qui font passer la garde des enfants du placement en institution au placement familial. Cette ressource est censée vous accompagner afin que votre travail soit toujours aligné sur les principes bibliques, des faits probants solides et un mouvement croissant au sein de l'Église qui affirme l'importance de la famille dans la vie de chaque enfant.

Même si le présent manuel n'a pas vocation à être un « livre de recettes » passe-partout, il s'efforce de présenter une introduction et un aperçu des concepts clés et des étapes importantes d'un processus de transition réussi. Le manuel vise à compléter - et non à remplacer- les pratiques professionnelles, les politiques nationales et les normes internationales nécessaires au soutien sain et sûr des enfants qui passent du placement en institution au placement familial. Les ressources identifiées et les orientations de dimension mondiale mises en évidence tout au long de ce manuel vous aideront à mettre en œuvre votre transition. Il ne faudrait pas voir en ce manuel un « panacée », car toute transition requiert une planification, une évaluation et une adaptation minutieuses en fonction de ses circonstances et contexte uniques.

Les informations et les ressources de ce manuel sont présentées en sept chapitres :

Le **Chapitre 1** fournit un cadre pour comprendre la transition vers le placement familial. *Pourquoi la transition vers le placement familial ? Quels sont les principes fondamentaux à garder à l'esprit tout au long du processus ?*

Le **Chapitre 2** présente des aspects clés à prendre en compte à l'heure de planifier votre transition. *Quelles sont les étapes de la transition vers le placement familial ? Comment votre contexte spécifique façonnera-t-il votre approche ? Comment sensibiliserez-vous les autres ?*

Le **Chapitre 3** explique comment le partenariat avec d'autres acteurs appuie le renforcement familial. *Comment les membres du personnel et les différents partenaires sont-ils engagés dans le processus de transition ? Quels sont les services nécessaires à l'enfance et à la famille et comment seront-ils fournis ?*

Le **Chapitre 4** se concentre sur certaines façons par lesquelles la transition de la prise en charge peut signifier un changement dans votre modèle d'activité. *Comment allez-vous développer des ressources qui financent le coût de votre transition ? Comment allez-vous réaffecter vos actifs actuels en soutien à vos objectifs ?*

Le **Chapitre 5** présente une introduction à la prise en charge des cas centrée sur l'enfant. *Quels mécanismes de veille utiliserez-vous pour assurer des placements familiaux appropriés ? Quels sont les principes sous-jacents et les étapes clés pour déterminer les placements, élaborer des plans de prise en charge individuels et préparer les enfants et les familles à la transition ?*

* Le terme « enfants » est utilisé tout au long de ce document pour désigner tous les jeunes de la naissance à l'adolescence.

Le **Chapitre 6** décrit le « continuum de prise en charge » comme un éventail d'options familiales pour le placement des enfants, y compris la réintégration dans la famille, la prise en charge par des proches et le placement en famille d'accueil. *Quelles sont les principaux aspects à prendre en compte lorsque vous choisissez le type de prise en charge le plus approprié pour un enfant ? Quand la prise en charge par la communauté est-elle nécessaire ?*

Le **Chapitre 7** aborde les outils et concepts de suivi-évaluation. *Comment saurez-vous si les enfants sont en sécurité et sont pris en charge dans leurs familles d'accueil ? Quel est l'impact de votre processus de transition ?*

Pour vous aider à tirer le meilleur parti du manuel, les symboles suivants sont utilisés pour vous diriger vers d'autres lectures, ressources, études de cas illustratives, outils pratiques et éléments d'action suggérés :



Relie le lecteur à des informations, ressources et outils très utiles de la trousse à outils en ligne



Illustre une histoire de pratique (des histoires supplémentaires sont disponibles sur le site Web de Faith to Action)



Renvoie le lecteur à une autre section utile du présent *Manuel d'orientation*



Présente une opportunité d'application ou de réflexion supplémentaire

Toutes les ressources suggérées et répertoriées dans ce manuel sont disponibles en ligne sur le site Web suivant : <http://www.faithtoaction.org/resources/transitioning-to-care-for-children/>.

En outre, la *trousse à outils Transition vers le placement familial pour les enfants* de Faith to Action Initiative présente une ressource en ligne détaillée qui sert de document complémentaire au présent manuel. Cette ressource permet aux utilisateurs de faire des recherches par thème au sein du processus de transition de la prise en charge pour accéder à une panoplie d'outils utiles, d'exemples d'études de cas, d'informations spécifiques au pays et d'autres ressources. Cette trousse à outils sera mise à jour régulièrement au fur et à mesure que de nouvelles ressources deviennent disponibles.

Chapitre 1 : Un cadre pour le placement familial

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ identifier les concepts clés d'un cadre pour la transition vers le placement familial ;
- ✓ exposer la justification biblique et fondée sur des faits du placement familial ;
- ✓ comprendre la centralité de la veille, du renforcement familial et du continuum des soins pour la transition.

Pourquoi la transition vers le placement familial ?

Si vous lisez ce manuel, il est probable que vous soyez déjà conscient de l'importance du placement familial et des effets négatifs associés au placement en institution. Vous savez probablement que la transition vers une nouvelle forme de prise en charge des enfants - dans des familles soutenues par des services visant à prévenir une nouvelle séparation - est un changement énorme pour toutes les personnes concernées. Ce chapitre expose certaines des raisons impérieuses de la transition de la prise en charge, des raisons factuelles mais aussi religieuses. Il met en évidence certains concepts et observations clés pouvant éclairer d'autres acteurs qui ont mis leur cœur, leurs ressources et leur action dans le modèle actuel de prise en charge et qui participeront dorénavant au processus de transition.

Justification biblique et factuelle

Au sein de l'Église mondiale, un mouvement croissant reconnaît l'importance de la famille dans la vie de chaque enfant et s'efforce de faire en sorte que les enfants soient pris en charge au sein des familles plutôt que dans les institutions. Ce mouvement est enraciné dans les Saintes Écritures : Dieu nous exhorte à faire preuve de compassion, de compréhension, d'engagement et de protection pour les orphelins de père et les personnes veuves (Deutéronome 10:18 ; Psaume 10:14 ; Psaume 68:5-6)¹ et insiste spécialement sur la protection des enfants vulnérables aussi bien dans l'acte que dans la parole (Essaï 1:17 ; Jacques 1:27 ; Mathieu 25:40)². Cependant, dans presque tous les cas, la Bible parle de la protection des personnes veuves et des enfants sans père, non pas comme deux catégories séparées, mais comme une seule unité, une famille. La famille est le reflet de notre relation avec Dieu et peut nourrir l'apprentissage spirituel et la formation. Cet appel biblique pour s'occuper des orphelins, conjugué à un cadre théologique des intentions de Dieu pour la famille, est ce qui inspire les chrétiens à s'occuper de tous les enfants de Dieu dans le contexte des familles.

Cette base scripturaire pour le placement familial est renforcée par de solides preuves académiques, qui estiment avec cohérence que les enfants pris en charge par des familles sont plus susceptibles de s'épanouir que ceux qui sont placés en institution.³ Le placement en institution est souvent encouragé comme la méthode qui répond le mieux aux besoins matériels que certaines familles, sans reconnaître le rôle social et affectif vital que jouent les relations familiales dans la vie d'un enfant. Indépendamment de la qualité des soins dans le cadre d'un placement en institution, les enfants sont souvent confrontés à l'isolement, à la perte d'un sentiment d'appartenance, à des problèmes identitaires et à la difficulté à maintenir des relations vu les longues périodes de séparation de leurs familles. Les jeunes qui ont quitté le placement en institution se retrouvent souvent laissés à eux-mêmes et se débattent pour s'intégrer dans la société.

De nombreuses études, y compris des recherches longitudinales et des études neuroscientifiques plus récentes, ont noté des effets négatifs à long terme, souvent irréversibles, sur la santé, la croissance physique et du cerveau, l'attachement ; ainsi que des effets linguistiques, cognitifs, émotionnels et de développement social du placement en institution.⁴ La gravité de ces effets augmente avec la taille de l'institution et la durée de séjour de l'enfant et ils sont les plus critiques chez les enfants plus jeunes, en particulier ceux de moins de trois ans.⁵

Les Saintes écritures et les recherches universitaires sont unanimes : les enfants se développent mieux dans les familles. La famille est la source la plus importante d'amour, d'attention, de soutien affectif, de subsistance matérielle et d'orientation morale et spirituelle dans la vie d'un enfant. Les parents sont les premiers enseignants d'un enfant ; ils assument la responsabilité première de la protection, de la croissance, de l'éducation et du développement de l'enfant. Des environnements familiaux stables et réactifs, qui offrent aux jeunes enfants des possibilités d'échanges cohérents, enrichissants et protecteurs avec les adultes,⁶ sont impératifs pour un développement sain. La famille offre un sentiment permanent d'appartenance et de connexion et ouvre la voie à de nouveaux rôles en tant que parents et membres de la communauté à l'âge adulte.

Séparation familiale et placement en institution

Malgré le caractère central de la famille pour le développement sain d'un enfant, la séparation familiale (le fait de séparer un enfant de sa famille) se produit pour de nombreuses raisons différentes. Partout dans le monde, que ce soit dans les pays riches ou dans les pays pauvres, dans des communautés stables comme dans les zones en conflit, les enfants ne sont pas à l'abri des abus, de la négligence, de l'exploitation et de la séparation familiale.

La pauvreté est la raison principale qui force le placement en institution des enfants dans de nombreux pays à travers le monde.⁷ Les parents peuvent considérer le placement en institution comme le seul moyen de répondre aux besoins matériels de base de leurs enfants, tels que la nourriture et le logement, ou de leur donner accès à l'éducation et à d'autres services. Dans d'autres cas, les enfants ne peuvent pas rester avec leurs parents parce que l'attention qui leur est accordée n'est pas suffisante ou sûre. Le handicap et la maladie (des parents ou des enfants), la mort d'un ou des parent(s), les catastrophes naturelles ou les conflits sont d'autres causes de séparation. Dans ces cas comme dans d'autres, les services qui s'attaquent aux causes profondes de la vulnérabilité et de la séparation peuvent faire la différence entre un enfant qui reste dans sa famille et un enfant qui est placé en institution.

Un regard réaliste sur les enfants vivant en institution révèle que :

- Entre 2 et 8 millions d'enfants dans le monde vivent sous placement en institution et à l'écart de leur famille et de leur communauté.⁸ La plage de ces estimations s'explique en grande partie par le nombre d'institution de prise en charge qui fonctionnent en dehors des systèmes d'enregistrement ou le manque de systèmes de données pour suivre le nombre d'enfants vivant dans ces institutions.
- Les données laissent penser que le recours au placement en institution pour les enfants vulnérables augmente dans de nombreux pays, même lorsque ce n'est pas nécessaire, en lieu et place du soutien à la protection en famille et en communauté.⁹
- La plupart des enfants placés en institution ne sont pas des orphelins. Selon les chiffres, jusqu'à 90 pour cent des enfants placés en institution dans le monde entier ont au moins un parent en vie¹⁰, et la plupart des enfants qui ont perdu un parent peuvent vivre avec le parent survivant, les membres de la famille proche (comme les frères et sœurs plus âgés) ou la famille élargie (comme les grands-parents).

Un processus de transition bien élaboré commence toujours par la compréhension des raisons pour lesquelles les enfants placés en institution ont été séparés de leur famille. C'est la première étape vers l'élaboration d'un modèle de protection familiale efficace.



Ressources pour mieux comprendre la nécessité du placement familial :

- *Les enfants, les orphelinats et les familles : Un résumé des recherches pour aider à guider l'action confessionnelle* (Faith to Action)
- *On Understanding Orphan Statistics (Comprendre les chiffres sur les orphelins)* (Christian Alliance for Orphans)
- *Families, Not Orphanages (Des familles, pas des orphelinats)* (Better Care Network)
- Séries de webinaires : *The Importance of Family (L'importance de la famille)* (Faith to Action)
- Vidéo : *How to Engage Faith-Based Communities in the Transformation of Residential Care Institutions (Comment engager les communautés confessionnelles dans la transformation des établissements de placement)* (Christian Child Care Conference)
- Vidéo : *Global Institutions are Not the Answer (Les institutions mondiales ne sont pas la réponse)* (Bethany Christian Services)
- Vidéo : *Children Need Families Not Orphanages (Les enfants ont besoin de familles, pas d'orphelinats)* (Lumos)

Qu'est-ce qu'un placement de type familial ?

Principes des meilleures pratiques en matière de prise en charge des enfants orphelins et vulnérables :

- Les familles peuvent être renforcées et la séparation peut être évitée en créant des moyens de subsistance, en fournissant un soutien matériel et en augmentant l'accès aux services de base.
- La stigmatisation, la discrimination et l'isolement (VIH, handicap) doivent être traités.
- Les services de prise en charge et de soutien doivent être alignés sur le système public de protection de l'enfance et les priorités du gouvernement hôte.
- Les familles ont besoin de services de soutien tels que l'éducation de base, les préscolaires, les crèches, les programmes parascolaires, l'éducation parentale, les centres de ressources, les programmes de jeunes et les abris familiaux temporaires.
- Les besoins psychosociaux et spirituels doivent être satisfaits lorsque les enfants retournent aux familles.
- Traiter les enfants comme des personnes à part entière et impliquer les enfants et les jeunes dans la prise des décisions.
- Une prise en charge adéquate des enfants appelle un engagement dans la durée envers chaque enfant.

Une prise en charge de type familial des enfants se concentre sur le placement des enfants dans des familles biologiques, d'accueil ou adoptives, tout en renforçant les familles par le biais de services de soutien scolaire, économique, matériel et psychologique afin d'éviter la séparation. Le placement de type familial dépend également d'un mécanisme de veille efficace pour s'assurer avant tout que les enfants ne sont pas retirés inutilement des familles et placés en institution.

Les modèles de placement familial varient selon des contextes, des cultures et des besoins bien spécifiques. Cependant, ils sont enracinés dans un ensemble commun de principes et de meilleures pratiques qui placent les besoins à long terme de chaque enfant au cœur du processus de transition. Une transition commence par une évaluation des causes profondes de la séparation familiale pour les enfants placés en institution et la sensibilisation à l'importance de la protection familiale afin de réduire la stigmatisation et de remédier aux préjugés courants. Par exemple, les familles et les communautés peuvent considérer le placement en institution comme une solution aux circonstances difficiles, tandis que les autorités et les communautés locales pourraient aussi voir en ces institutions des solutions plus rapides et plus faciles. Dans certains cas, le manque d'information et la stigmatisation culturelle à propos de personnes handicapées et séropositives peuvent empêcher les familles et les communautés d'intensifier le soutien à l'intégration en famille. Pour ces raisons et pour d'autres, la sensibilisation à l'importance du placement familial, tout en s'efforçant de comprendre et de s'attaquer aux causes profondes de la séparation familiale, sont des étapes vitales pour une transition réussie.

Au cœur du placement de type familial se trouve les éléments suivants, décrits tous individuellement tout au long du présent *manuel d'orientation* :

- Veille et évaluation des besoins ;
- Services de renforcement de la famille ; et
- Un continuum d'options de placement familial.



Voir le **chapitre 5** pour un exposé plus détaillé sur le mécanisme de veille et l'approche de la gestion des cas axée sur l'enfant.

Veille

Le placement familial nécessite un processus efficace de veille, qui est un processus d'évaluation et de prise de décision qui permet d'éviter le placement inapproprié d'enfants en institution. La veille permet de déterminer si un enfant doit être séparé de sa famille et, le cas échéant, quel type de placement répond le mieux à sa situation et à ses besoins individuels. Il privilégie la prise en charge de type familial et comprend une évaluation formelle des besoins physiques, émotionnels, intellectuels et sociaux d'un enfant. Au cours du processus de transition, le service de veille s'assure que le nombre d'enfants qui sont placés en institution inutilement soit inférieur au nombre d'enfants transférés vers les familles. Il se réfère également au processus d'évaluation et de prise de décision qui sert à déterminer les meilleurs placements familiaux pour les enfants qui quittent le placement en institution.



Voir le **chapitre 3** pour un examen plus approfondi du renforcement de la famille et de la collaboration avec des partenaires clés pour fournir des services de soutien aux familles.

Renforcement familial

La transition des enfants vers le placement familial (et la prévention avant tout du placement en institution) nécessite des services qui empêchent la séparation et la rupture familiales, ainsi qu'un éventail de services familiaux pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de chaque enfant. Des faits probants et l'expérience montrent que sans les services de renforcement de la famille, le placement en institution peut continuer à « extirper » les enfants des familles afin de répondre aux besoins de base qui, s'ils étaient soutenus, pourraient être fournis à domicile ou à proximité. Les services peuvent inclure un soutien économique ou de subsistance, des services spéciaux pour les enfants handicapés,

des programmes éducatifs ou postsecondaires, des soins de santé spécialisés ou un soutien psychologique. Même si les institutions offrent généralement tous les services en interne, dans une prise en charge de type familial, nombre de ces services seront offerts par des partenaires issus des services de l'État, d'organisations à but non lucratif, de la communauté ou de l'église. Grâce à l'accès à des services de renforcement familial appropriés, les familles, dans de nombreux cas, sont en mesure de créer un environnement familial où les enfants peuvent s'épanouir.



Voir le **chapitre 5** pour une compréhension plus approfondie de la prise de décisions concernant le placement des enfants et le chapitre 6 pour plus de détails sur chaque option familiale incluse dans le continuum de prise en charge.

Le Continuum de prise en charge

Le retrait progressif des enfants du placement en institution n'est possible que s'il y a des familles disposées et en mesure de leur apporter amour et protection. Parce que les besoins et les circonstances de chaque enfant sont uniques, il faut qu'il y ait un « continuum de prise en charge » offrant une gamme d'options familiales soigneusement adaptées aux intérêts de chaque enfant. Ces options sont notamment les suivantes :

- Réintégration dans la famille d'origine, chaque fois que cela est possible ;
- Prise en charge au sein de la famille élargie (Prise en charge par des proches) ;
- Placement en famille d'accueil ; et
- Adoption.

Ces options ne sont pas rigides, mais elles dépendent des meilleures pratiques liées à l'évaluation de l'enfant et de la famille, à la planification de la permanence, à l'association de l'enfant à la famille appropriée et à la préparation, à la gestion et au suivi des cas, ainsi qu'aux liens avec d'autres services de soutien. Les décisions concernant les placements des enfants dans le continuum de prise en charge doivent être éclairées par la participation des enfants eux-mêmes - en les engageant, selon leur stade de développement, dans les décisions qui influent sur leur vie.

Bien que ce manuel se concentre sur les approches de type familial dans le continuum de prise en charge, il existe d'autres formes de prise en charge alternative, dont le mode de vie indépendant sous supervision et, parfois, les refuges temporaires, les services de relève et centres de transit ou les résidences pour petits groupes lorsque, après étude, les options familiales se sont révélées impossibles. Les grandes institutions ne sont incluses nulle part dans le continuum parce qu'elles ont démontré leur incapacité à répondre aux besoins des enfants.

La permanence requiert l'établissement de liens familiaux et d'options de placement pour un enfant afin de pouvoir offrir un engagement tout au long de la vie, une continuité de la protection, un sentiment d'appartenance et un statut juridique et social qui dépasse le placement temporaire.

Tout placement le long du continuum de prise en charge devrait inclure un plan de permanence. Si certains placements, tels que l'adoption, supposent la permanence, d'autres peuvent être temporaires en attendant que des familles permanentes soient identifiées. Comme toutes les options de placement familial, un placement permanent est fortement tributaire de la mise en contact de la famille avec des services de soutien pour répondre aux besoins et des enfants et des familles.

La transition vers un continuum de prise en charge de type familial fait partie d'un processus à long terme qui commence plusieurs mois avant que les enfants ne soient placés au sein des familles et se poursuivent pendant plusieurs mois après la fermeture de l'institution ou son remplacement par de nouveaux services de renforcement de la famille. Le but ultime est que les enfants connaissent un développement sain, la sécurité émotionnelle, ainsi que des relations durables et un sentiment d'appartenance que procure le fait d'être dans une famille.



En savoir plus sur le continuum de prise en charge familiaux :

- *A Continuum of Care for Orphans and Vulnerable Children (Un continuum de prise en charge pour les orphelins et les enfants vulnérables)* (Faith to Action)
- Webinaire : *The Continuum of Care (Le continuum de prise en charge)* (Faith to Action)
- *Permanency Planning: The Principles to Take into Account (Planification de la permanence : les principes à prendre en compte)* (International Social Services)

Chapitre 2 : Planification de la transition

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ comprendre les étapes d'un processus de transition et élaborer un calendrier réaliste ;
- ✓ évaluer le contexte national et local dans lequel vous évoluez ;
- ✓ sensibiliser les parties prenantes au placement familial ;
- ✓ élaborer une vision et un plan d'action.

Le processus de préparation à la transition du placement en institution au placement familial est enraciné dans la prière, la vision et une planification efficace pour garantir une transition sûre des enfants dans des familles fortes et des communautés engagées. Chaque transition est spécifique à son contexte et dépend du soutien et de l'engagement de multiples parties prenantes, y compris le personnel, les donateurs, les prestataires de services, les enfants et familles eux-mêmes.

Comprendre les éléments d'une transition

La transition prend du temps. À l'image des contextes, le calendrier et le plan d'action pour chaque processus de transition varieront considérablement. Bien que certaines structures de placement prennent en moyenne deux ans pour transférer les enfants dans les familles, d'autres (par exemple, celles situées dans des zones où les services familiaux ou sociaux sont limités ou celles qui ont besoin de plus de temps pour remonter aux familles des enfants) peuvent prendre plus de temps. Le processus ne se termine pas par le placement dans les familles, mais elle continue avec un suivi pour s'assurer que les enfants sont en sécurité et bien pris en charge et que les familles ont accès aux services dont elles ont besoin. Le temps et les ressources nécessaires peuvent sembler intimidants, mais tout ce qui mérite d'être fait pour les enfants doit être bien fait.

Même si chaque transition semble différente, les praticiens conviennent que plusieurs éléments clés sont importants pour appliquer les meilleures pratiques et avoir une transition réussie. Ces étapes sont stratégiques mais pas forcément linéaires, car elles sont souvent interdépendantes et peuvent se produire simultanément. Toutes les transitions commencent par une étincelle commune : une vision pour votre organisation de transformer ses services afin que les enfants soient pris en charge dans des familles plutôt que dans des institutions.

Les étapes ou éléments clés d'une transition sont notamment les suivants :

- Comprendre les principales causes de séparation des enfants à votre charge ;
- Évaluer les politiques nationales et les contextes communautaires qui éclairent votre travail ;
- Sensibiliser les parties prenantes clés au placement familial afin de réduire la stigmatisation, encourager le soutien familial et identifier ceux qui souhaitent servir de familles d'accueil ou d'adoption ;

- Élaborer une vision claire et planifier votre type de placement familial
- Élaborer un nouveau plan d'activités pour soutenir la transition avec des ressources suffisantes ;
- Identifier et entretenir des partenariats avec des personnes et des organisations qui fourniront des services de soutien aux enfants et aux familles ;
- Élaborer des plans de prise en charge individualisés pour chaque enfant et préparer les enfants à rejoindre les familles ;
- Remonter jusqu'aux familles des enfants pour déterminer si la réintégration dans les familles biologiques est possible ;
- Recruter et préparer les familles le long du continuum de prise en charge (p. ex. famille proche, famille d'accueil, adoption) ;
- Faire passer chaque enfant dans une option de placement appropriée ; et
- Surveiller les enfants et les familles pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits.



Pour un examen plus approfondi du processus de transition :

- *Changing Mindsets and Practice: Engaging Christian Faith-Based Actors in Deinstitutionalisation and Child Welfare Systems Reforms* (Changer les mentalités et les pratiques : Engager les acteurs de confession chrétienne dans la désinstitutionnalisation et les réformes des systèmes de protection sociale de l'enfance) (ACCI Relief)
- *Better Care Network Toolkit* (Trousse à outils de Better Care Network) (Better Care Network)
- *10 Steps Forward to Deinstitutionalization: Building Communities to Support Children's Rights* (10 étapes vers la désinstitutionnalisation : renforcer les communautés pour soutenir les droits des enfants) (Save the Children)
- *Planning the Deinstitutionalization of Children Under 3: Guide of Contributions and Examples from Residential Care Institutions Experiences* (Planifier la désinstitutionnalisation des enfants de moins de 3 ans : guide des contributions et exemples tirés des expériences d'établissements de prise en charge) (RELAF)
- Podcast: *Transitioning to Family Care featuring Delia Pop* (La transition vers le placement familial : Gros plan sur Delia Pop) (Faith to Action)

Évaluer le contexte

La transition vers un nouveau modèle de prise en charge des enfants orphelins et vulnérables nécessite d'abord une évaluation minutieuse des contextes nationaux et communautaires dans lesquels vous travaillez. Cette étape s'avère critique, car votre vision, votre plan de transition et votre calendrier seront élaborés en réponse à votre contexte unique. Le processus révèle les problèmes sous-jacents à l'origine de la séparation familiale, les lacunes dans la protection et la prise en charge des enfants, les politiques nationales sur lesquelles votre travail doit être aligné et les services communautaires locaux qui soutiennent les familles. L'évaluation permet également d'identifier les principales parties prenantes à inclure en tant que partenaires dans la transition.

Comprendre le contexte national

La protection de **l'enfance se réfère** l'ensemble des lois, des services, des politiques et des processus qui réduisent le risque de violence, d'exploitation, d'abus et de séparation familiale d'un enfant.

Une compréhension approfondie des lois, des procédures, des ressources et des services liés à la protection de l'enfance révèlent comment les systèmes sont conçus pour s'occuper des enfants et quelles lacunes existent dans ces systèmes. Même si de nombreux pays ont fait de grands progrès dans l'élaboration de politiques

autour de la garde et de la protection des enfants, la mise en œuvre effective de ces politiques dans les communautés où la transition se produit peut varier considérablement.



Voir le **chapitre 3** pour plus d'informations sur la collaboration avec les partenaires publics pour aligner votre transition vers le placement familial sur les politiques nationales.

L'étude des questions suivantes permet de mieux comprendre le contexte national plus large :

- Quelles lois nationales sont en place pour protéger les enfants et prévenir la séparation familiale ?
- Existe-t-il une politique nationale exigeant la transition des enfants hors du placement en institution et, dans l'affirmative, quelles ressources sont en place pour éclairer et appuyer ce processus ?
- Quelle réglementation nationale relative au placement des enfants devrez-vous suivre ?
- Quelles stratégies nationales sont actuellement en place pour répondre aux risques auxquels font face les enfants ?
- Qui au niveau national est responsable de la prise en charge et de la protection des enfants ? Quels sont leurs rôles et responsabilités ?
- Quels services publics sont fonctionnels et utilisables ? Où sont-ils situés ? Qui les met en œuvre ?
- Quelles sont les ressources publiques disponibles pour la prise en charge et la protection des enfants ?

Dans certains cas, ces informations peuvent être recueillies à partir d'études de recherche menées antérieurement ou d'autres sources, telles que les profils nationaux ou régionaux de protection de l'enfance préparés par les autorités locales ou d'autres organismes. Vous devrez peut-être compléter ces informations en menant vos propres recherches et analyse afin d'identifier méthodiquement les lois, les ressources et les services déjà en place.



Rassembler des informations et/ou effectuer une analyse formelle du contexte national dans lequel vous travaillez au regard des lois, des services et des ressources en matière de protection de l'enfance. Les sources possibles comprennent les bureaux publics nationaux et régionaux, les ressources en ligne telles que celles offertes par Better Care Network, et la Trousse à outils Transition vers le placement familial pour les enfants de Faith to Action Initiative's Transitioning to Family Care for Children Tool Kit.



Pour plus d'informations sur le contexte national de la protection de l'enfance :

- [Child Protection Resource Guide and Webinar](#) (Guide et Webinaire sur les ressources de protection de l'enfance) (Christian Alliance for Orphans)
- [Child Protection Advocacy](#) (Plaidoyer pour la protection de l'enfance) (World Vision)
- [ADAPT for Child Protection](#) (ADAPT pour la protection de l'enfance) (World Vision)
- [Informations sur la protection de l'enfance spécifiques au pays, Better Care Network](#)
- [Child Protection Resource Pack: How to Plan, Monitor and Evaluate Child Protection Programs](#) (Kit de ressources pour la protection de l'enfance : comment planifier, suivre et évaluer la protection de l'enfance Programmes) (U.N. Children's Fund)

Comprendre les normes internationales

Les politiques nationales sont généralement liées aux normes internationales. Dans la plupart des pays, les gouvernements se sont engagés à garantir et à protéger les droits de l'enfant en vertu de la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#) (CIDE) et à soutenir, préserver ou rétablir l'unité familiale par le soutien familial et la réintégration, conformément aux [Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants](#) (« Lignes directrices »). Étant donné que ces conventions servent généralement à orienter les politiques nationales en matière de protection des enfants et façonnent les services de soutien à la famille, il est important de bien comprendre les lignes directrices. La CDE souligne l'importance de la famille par la déclaration suivante : « L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension ; la famille étant l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres »¹¹ Les principes fondamentaux énoncés dans la CDE intègrent les intérêts supérieurs de l'enfant comme un aspect primordial, la non-discrimination et le droit de participation des enfants.

Les Lignes directrices précisent davantage le recours aux institutions de placement uniquement lorsque cela est approprié, nécessaire et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, afin d'éviter le retrait inutile des enfants des familles et de garantir que les conditions de prise en charge conviennent à chaque enfant.



Pour plus d'informations sur les normes de protection internationales de l'enfance :

- [International Standards Summary](#) (Liste complète de la CDE, des Lignes directrices et d'autres conventions internationales)

Comprendre la communauté locale

Tout comme le contexte national, le contexte de la communauté locale définit aussi la façon dont une transition a lieu. L'une des meilleures façons de soutenir les orphelins et les enfants vulnérables est de reconnaître et d'appuyer les rôles essentiels que les membres et les groupes de la communauté peuvent jouer dans la protection des enfants et le renforcement des familles. Les enfants et les familles n'existent pas dans le vide. Ils évoluent dans une communauté qui comprend souvent des voisins, des marchés, des chefs et d'autres types de leaders, des autorités locales, des écoles, des associations, des organismes de services, des églises locales et des groupes religieux. Les communautés disposent de nombreux atouts et forces susceptibles d'aider les familles à élever des enfants en bonne santé. L'un des problèmes constatés dans le placement en institution est qu'il retire et isole généralement

les enfants de leurs communautés. Pour réintégrer les enfants dans les familles et les communautés, vous devrez déterminer quels services et systèmes de soutien sont en place, qui les fournit et quelles lacunes dans les services doivent être comblées avant la transition.

La cartographie des ressources communautaires est un outil recommandé pour comprendre le contexte local et identifier les partenaires stratégiques dont les services contribueront à votre plan de transition. Alors que certaines formes d'évaluation mettent l'accent sur le manque de ressources, la cartographie communautaire, quant à elle, tire parti des forces et des atouts des communautés pour s'occuper de leurs propres enfants. Divers membres et parties prenantes de la communauté doivent être impliqués dans le processus de cartographie pour créer dans la communauté un sentiment d'appropriation de la prise en charge des enfants et sensibiliser à l'importance du placement familial.

Dans un exercice de cartographie des ressources communautaires, les membres de la communauté travaillent ensemble pour évaluer les ressources locales et les placer sur une carte, en tenant particulièrement compte des questions suivantes :

- À quels risques les enfants de la communauté font-ils face ? À quels défis les familles font-elles face ?
- Quels risques pèsent sur la communauté et aggravent la vulnérabilité des enfants ?
- Comment les enfants orphelins et vulnérables sont-ils pris en charge dans la communauté, que ce soit par le biais d'institutions existantes ou d'options alternatives ? Qui fournit ces services et comment sont-ils accessibles ?
- Qui sont les acteurs clés de la communauté en ce qui concerne la prise en charge des d'enfants et les services à la famille ? Quelle est leur relation avec les bureaux du district (régionaux) et nationaux (par exemple, celui d'un comité communautaire de protection de l'enfance avec un bureau de protection sociale du district) ?
- Quels types de systèmes de protection de l'enfance existent actuellement pour signaler les abus, la négligence, l'exploitation et d'autres formes de violence ?
- Quels services communautaires existent (écoles, services de santé, développement communautaire et autonomisation économique, etc.) ? Où sont-ils situés ? Qui les met en œuvre ?
- Quels sont les organismes communautaires, églises et d'autres groupes qui s'intéressent à la garde et à la protection des enfants ?
- Qui dans la communauté se sent responsable (de manière formelle ou informelle) de la prise en charge et de la protection des enfants ?
- Quelles autres ressources communautaires (financières, humaines, infrastructures) peuvent être prêtes et capables de soutenir le processus de transition ?



Voir le **chapitre 3** pour en savoir plus sur la participation des partenaires communautaires à la protection des enfants, au renforcement des familles, à la prévention de la séparation et à l'appui au processus de transition.

Une analyse approfondie du contexte de la communauté locale vous permettra d'identifier les partenaires clés pour le processus de transition et d'éviter les répétitions inutiles d'efforts pour gérer vos ressources à bon escient. Les partenaires locaux et communautaires à but non lucratif apporteront au bout du compte l'essentiel, voire tous les services de renforcement de la famille qui soutiennent les enfants placés dans des familles. Dans des contextes où les services de soutien sont limités, votre institution pourrait faire la transition vers l'offre de services familiaux qui comblent certaines lacunes.

Les services et systèmes familiaux et infantiles de niveau communautaire (formels et informels) peuvent varier considérablement selon le contexte et, dans certains cas, les



Comprendre le contexte local : CRS en Zambie

Avec l'intention de concevoir des programmes pour que les enfants des structures catholiques de placement en institution retournent en milieu familial, **Catholic Relief Services** (CRS) comprend que le processus doit être ancré dans la compréhension du contexte local zambien. Sans une prise de conscience des facteurs culturels et communautaires complexes en jeu, une telle transition serait futile.

CRS a mené des activités de recherche aux niveaux des structures et de la communauté. Le processus de conception de la recherche comprenait 10 réunions de sensibilisation au niveau communautaire qui ont impliqué les principales parties prenantes, y compris les agents de protection sociale, les enseignants, les leaders communautaires, les chefs religieux, la police, les chefs de village et les directeurs de structure. Les rencontres comprenaient un dialogue sur les problèmes perçus qui causent la séparation familiale, notamment à la lumière de leurs contextes qui évoluent rapidement. Durant une bonne partie des discussions, il a été question de savoir à quel point les systèmes traditionnels de soutien à la famille qui ont caractérisé la Zambie depuis des siècles ont diminué au cours des 20 dernières années, contribuant ainsi à l'augmentation de la fréquence des séparations familiales. Les implications du placement des enfants dans leurs communautés respectives ont également été abordées. À partir de ces réunions communautaires plus larges, un total de 40 leaders communautaires qui comprennent le mieux les facteurs de placement ont également participé à des entretiens qualitatifs qui ont permis à CRS de comprendre davantage la dynamique contextuelle.

L'engagement intentionnel a non seulement amené les acteurs locaux à dialoguer sur le droit des enfants à une famille, mais il a également servi de base aux plans de CRS pour la réintégration des enfants depuis les institutions vers les familles. CRS est maintenant en mesure d'utiliser les services des bureaux publics et des organisations catholiques en Zambie pour soutenir les enfants et les familles pendant la transition.

traditions ou les coutumes locales peuvent en fait être des obstacles pour la transition de la prise en charge (par exemple, si la stigmatisation empêche les familles de prendre soin des enfants handicapés). Cet état de fait souligne l'importance d'identifier les partenaires, tels que l'église locale ou les prestataires de services communautaires, qui peuvent contribuer à la sensibilisation et au soutien à une transition réussie.



Organiser et analyser les ressources et atouts de la communauté. Avec qui les enfants interagiront-ils lorsqu'ils retourneront dans leur communauté ? Qui fournit les services de soutien aux enfants et aux familles, de manière formelle et informelle ?



Pour en savoir plus sur la protection de l'enfance au niveau communautaire :

- *Child Protection Advocacy: Effective Interventions for Strengthening the Child Protection System at the Local Level* (Plaidoyer pour la protection de l'enfance : interventions efficaces pour renforcer le système de protection de l'enfance au niveau local) (World Vision)
- *Child Protection Incident Preparedness Plan* (Plan de préparation aux incidents pour la protection de l'enfance) (World Vision)
- Vidéo : *Connecting the Dots: A Child Protection Model from Malawi* (Relier les points : un modèle de protection de l'enfance du Malawi) (Catholic Relief Services)
- *Working with Community-Based Child Protection Committees and Networks: Handbook for Facilitators from Child Frontiers* (Travailler avec les comités et réseaux communautaires de protection de l'enfance : Manuel pour les facilitateurs de Child Frontiers) (Child Protection Working Group in Sudan)
- *Strong Communities for Strong Families: How Strong Social Networks Support Children and Their Families in Sub-Saharan Africa* (Des communautés fortes pour des familles fortes : comment des réseaux sociaux solides soutiennent les enfants et leurs familles en Afrique subsaharienne) (Villages d'enfants SOS)

Renforcer la sensibilisation

En plus d'évaluer votre contexte, la gestion d'un processus de transition commence bien souvent par la sensibilisation et le partage d'une vision de la signification de ce changement pour les enfants, les familles et les communautés. Ce n'est pas tout le monde qui va comprendre ou apprécier immédiatement la nécessité ou les raisons de la décision. Il est essentiel que ceux qui seront impactés par la transition, ainsi que ceux qui seront invités à participer au changement, soient engagés et informés dès le début. Il s'agit notamment du personnel, des donateurs, des membres de la communauté, ainsi que des enfants et des familles eux-mêmes. S'efforcer de sensibiliser avec délicatesse et se soucier des personnes et des perspectives en jeu permettra de jeter les bases de la transformation.

Bien que l'inspiration initiale pour la transition vers le placement familial puisse provenir d'un conseil ou d'un membre du personnel, d'un donateur ou d'une église partenaire, ou encore par le biais d'un mandat gouvernemental, la transition elle-même dépendra de la collaboration entre diverses personnes tout au long des différentes étapes de la transition. La sensibilisation augmente non seulement la réceptivité des gens pour accueillir à nouveau les enfants dans leurs écoles et leurs communautés, mais elle offre également l'occasion d'émouvoir ceux qui pourraient envisager d'accueillir une petite-fille, un neveu ou un enfant adoptif dans leurs maisons.

Au cœur de ce processus, on retrouve le partage d'informations, qui permet à tout un chacun de comprendre comment la transformation de la prise en charge peut mieux répondre aux besoins des enfants. Ces informations peuvent porter sur les aspects suivants :

- Leçons tirées des limites et des effets néfastes du placement en institution (y compris les coûts sociaux dans la communauté élargie) ;
- Importance de la protection familiale pour un développement sain ;
- Désirs et droits des enfants de connaître leurs familles et d'être pris en charge par celles-ci ; et
- Droit de la famille d'élever ses enfants dans la mesure du possible.



Sensibilisation aux options de placement familial au Honduras

Tara Garcia a commencé à s'associer avec des orphelinats au Honduras avec les meilleures intentions : fournir des soins de haute qualité aux enfants démunis dans un pays qu'elle connaissait et chérissait. Cependant, après huit ans de collaboration avec diverses institutions honduriennes, Tara et son mari Jorge ont développé un désir encore plus profond de voir les orphelins placés au sein des familles. Identity Mission a ensuite commencé à collaborer avec le gouvernement pour promouvoir l'adoption, soutenir la prise en charge des orphelins par les proches et créer et mettre en œuvre un des premiers et plus grands systèmes de placement en famille d'accueil du Honduras.

La transition propre de l'organisation est ce qui conduit Identity Mission à sensibiliser les principales parties prenantes honduriennes sur les modèles de placement familial. Au cours de sa conférence annuelle, les directeurs et le personnel des orphelinats et institutions honduriens sont invités à découvrir les options et les meilleures pratiques de protection de remplacement. Les participants reçoivent des informations pratiques sur la façon d'améliorer la prise en charge, de répondre aux besoins individuels des enfants et de prendre des mesures réfléchies vers le placement familial. Les histoires de collègues qui ont opéré une transition réussie du placement en institution au placement en famille constituent une source supplémentaire d'inspiration et de sensibilisation. Par le plaidoyer, la prière et le renforcement des relations, le parcours de transition d'un couple est en train d'inspirer la transformation de la prise en charge des enfants partout au Honduras.

Dans certaines parties du monde où il n'est pas courant de s'occuper d'enfants qui ne sont pas liés biologiquement, les concepts d'adoption et d'accueil doivent également être introduits. Il convient de rappeler que l'élaboration d'options familiales alternatives pour les enfants dépend de la réceptivité des familles au sein de la communauté.

Bien que certains membres du personnel, des familles et des membres de la communauté puissent voir la nécessité d'une transition immédiate, d'autres peuvent exprimer leur crainte et leur hésitation. La résistance pourrait provenir d'un donateur qui entend que son investissement n'est peut-être pas idéal pour les enfants, d'un membre du personnel qui est préoccupé par ses moyens de subsistance ou de membres de la communauté qui s'inquiètent de l'état de santé des enfants issus du placement en institution. Vous pouvez répondre à ces préoccupations et impliquer systématiquement les personnes tout au long du processus de transition par les actions suivantes :

- Reconnaître et affirmer les bonnes intentions de tous les acteurs concernés ;
- Avoir des informations facilement disponibles ;
- Affirmer le rôle de la communauté dans l'aide aux familles vulnérables, la prévention et le signalement des abus ;
- Proposer des forums pour que les gens partagent leurs préoccupations et apportent des idées ;
- Réduire la stigmatisation envers les enfants ayant des problèmes de santé, souffrant de handicap et d'autres vulnérabilités ; et
- Mettre en évidence les opportunités de nouveaux emplois liés aux services de renforcement de la famille.



Groupes de travail pour un partenariat efficace au Myanmar

Au Myanmar, les pasteurs qui font partie du [ACCI's Kinnected Program](#) reconnaissent qu'ils ne peuvent pas opérer la transition de leurs orphelinats de leur propre chef. Les pasteurs, qui dirigent chacun un orphelinat chrétien, se réunissent chaque mois via deux groupes de travail. Au total, 19 orphelinats sont actuellement impliqués dans les groupes de travail, représentant des centaines d'enfants qui recevront le soutien nécessaire pour être placés dans des familles. Les réunions des groupes de travail durent une journée complète chaque mois et constituent des occasions pour dispenser des formations, discuter des progrès et travailler sur des éléments d'action. Les groupes travaillent en partenariat avec des travailleurs sociaux locaux qui se joignent aux réunions à des fins de collaboration. Les principaux donateurs sont également engagés afin que, ensemble, des partenariats solides renforcent l'ensemble du processus de transition.

Les praticiens utilisent diverses approches pour sensibiliser et mobiliser le soutien de la communauté. Les stratégies de sensibilisation varieront selon le public cible et le contexte. Pour certains, apporter un consultant externe ou partager les lignes directrices fondées sur des faits donne une légitimité à votre appel. Pour d'autres, le partage des raisons bibliques pour s'occuper des orphelins et des enfants vulnérables au sein des familles peut être le message le plus convaincant. Connaître son public : Certaines personnes et groupes peuvent être plus convaincus par les données et la recherche, tandis que d'autres accepteront davantage les histoires d'enfants dont la vie a été transformée en milieu familial. Le fait de partager des études de cas et des exemples d'autres institutions de placement qui ont réussi à faire la transition vers le placement familial permet d'illustrer les principes et à atténuer la crainte. Les autres moyens de sensibilisation peuvent inclure des réunions en face-à-face avec la direction, le personnel et les donateurs ; des forums pour poser des questions ; des campagnes de sensibilisation communautaire à travers des exposés ou des campagnes à la télévision, à la radio et dans les journaux ; ainsi que l'engagement de l'église à travers des études bibliques, des sermons et des discussions à l'échelle de la congrégation sur le placement familial.



Quelles sont vos raisons pour la transition de la prise en charge et comment les partagez-vous avec vos donateurs, le personnel, les membres de la communauté et d'autres parties prenantes ? Quels ressources, outils ou informations vous seront les plus utiles dans le processus de sensibilisation pour embarquer les autres ?

Définir une vision du modèle de placement familial

Une transition ne consiste pas seulement à fermer un établissement de placement. C'est une transformation en une nouvelle façon de mener des activités, de fournir des soins et d'interagir avec une communauté. Pour ceux qui travaillent dans des contextes où les services de renforcement de la famille sont très limités, un modèle

de placement familial peut signifier la transformation de votre établissement en centre communautaire, garderie ou une autre forme de soutien aux enfants qui vivent désormais dans des familles. Pour d'autres, cela peut signifier la fermeture de l'établissement et le soutien aux services communautaires qui sont actifs dans le renforcement de la famille. L'élaboration de votre vision d'un modèle de placement familial en fonction de votre contexte particulier orientera votre plan d'action pendant tout le processus de transition.

La création d'un « comité de pilotage » composé de diverses parties prenantes engagés à assurer une réintégration sûre des enfants dans les familles peut s'avérer utile dans l'élaboration d'un énoncé de vision et d'un plan d'action convenus et dans la collaboration pour le mener à terme. L'évaluation de votre cartographie communautaire révélera qui doit être inclus dans le comité, par exemple le conseil d'administration ou les membres du personnel de l'institution de placement, les donateurs, les autorités locales ou les prestataires de services sociaux et d'autres représentants de la communauté.

En outre, le développement d'un réseau ou d'un « groupe de travail » avec d'autres organismes de placement en institution qui participent également à la transition vers la prise en charge familiale, que ce soit dans votre région ou ailleurs, peut vous offrir des possibilités de partage régulier d'informations, de résolution de problèmes et de soutien mutuel. Les directeurs d'institution de placement, le personnel et les autres membres du comité directeur peuvent bénéficier du partage d'idées, de ressources et de « leçons apprises ». Lorsque vous cheminez aux côtés d'autres personnes qui traversent un processus de transition similaire, la synergie collective oblige tous les acteurs concernés à continuer de faire avancer leur vision du placement familial.

Votre vision et votre plan seront uniques, à l'heure de répondre à l'appel de Jacques 1: 27¹² dans votre propre contexte et aux histoires uniques des enfants avec lesquels vous travaillez. La sécurité et le bien-être des enfants dépendent d'un plan et d'un processus soigneusement pensés. En raison de la complexité du processus et de la vulnérabilité des personnes impliquées, il est essentiel d'anticiper les étapes et les défis clés et de planifier comment ils seront abordés. En outre, une planification minutieuse permet de garantir la continuité pour les enfants en prenant le temps nécessaire pour les préparer au changement et éviter des perturbations inutiles à leur vie. Enfin, une vision et un plan d'action clairs garantissent l'utilisation la plus efficace des finances, du temps et des ressources limités.

Un plan d'action couché sur papier comprendra chaque étape de la transition, vos moyens de partenariat et de communication avec tous les acteurs impliqués et un plan pour surveiller le placement de chaque enfant et évaluer l'impact global de la transition en fonction d'objectifs spécifiques et mesurables. Le plan permettra également au comité directeur d'anticiper les défis, de célébrer les succès et de maintenir l'élan des personnes.



Notez une vision initiale pour votre modèle de placement familial et un aperçu des étapes nécessaires à votre transition. Au fur et à mesure que vous lisez le présent *Manuel d'orientation*, affinez votre vision et votre plan en complétant les détails et en prenant note de toute question. Après avoir pris le temps de lire intégralement le manuel et d'y réfléchir (avec d'autres ressources), réunissez votre comité de pilotage pour élaborer une vision et un plan d'action consensuels.



Ressources pour vous aider à élaborer une vision et un plan pour votre ministère :

- *Changing Mindsets and Practice: Engaging Christian Faith-Based Actors in Deinstitutionalisation and Child Welfare Systems Reforms* (Changer les mentalités et les pratiques : Engager les acteurs de confession chrétienne dans la désinstitutionalisation et les réformes des systèmes de protection sociale de l'enfance) (ACCI Relief)
- *Replicable Models for Transition to Family-Based Care* (Modèles reproductibles pour la transition vers le placement familial) (Christian Alliance for Orphans)
- Vidéo : *A World Without Orphans: A Documentary Dialogue to Engage the Church in the Pursuit of a World Without Orphans* (Un monde sans orphelins : dialogue documentaire pour engager l'église dans la poursuite d'un monde sans orphelins) (World Without Orphans)
- *Good Practices Guide for Putting Development Programmes into Action* (Guide des bonnes pratiques pour mettre les programmes de développement en action) (World Vision)
- *Journeys of Faith: A Resource Guide for Orphan Care Ministries Helping Children in Africa & Beyond* (Les voyages de la foi : guide de ressources pour les ministères de prise en charge des orphelins aidant les enfants en Afrique et au-delà) (Faith to Action)

Chapitre 3: Engager des personnes et des partenariats pour renforcer les familles

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ Définir le renforcement de la famille, base du processus de transition et objectif ultime
- ✓ Engager les enfants et les familles en tant que partenaires clés de la transition
- ✓ Nouer des partenariats avec des organismes gouvernementaux et à but non lucratif, des membres de la communauté et des églises locales dont les services sont destinés aux enfants et aux familles

Le travail de transition ne peut être l'affaire d'une seule organisation. Le passage du modèle de placement en institution à un modèle de vie de famille nécessite une collaboration entre plusieurs parties prenantes qui seront touchées ou engagées dans le processus. Cela comprend les familles, les enfants, le personnel du placement en institution, les partenaires gouvernementaux, les organisations locales à but non lucratif et communautaires et les églises. Un réseau de partenaires de renforcement de la famille fournit aux familles les ressources nécessaires pour bien s'occuper de leurs enfants tout en empêchant la séparation familiale. Dans ce chapitre, nous examinons les différents rôles que chaque partenaire peut jouer dans le processus.

Comprendre le renforcement de la famille

Le renforcement de la famille consiste à fournir des services qui répondent aux besoins économiques, éducatifs, psychologiques et spéciaux afin de minimiser la séparation familiale tout en veillant à ce que les enfants disposent des ressources nécessaires pour s'épanouir au sein des familles. L'une des plus grandes différences entre le placement en institution et le modèle familial réside dans la façon dont les services sont fournis. Dans établissements de placement, la plupart, voire tous les services sont généralement fournis sous un même toit. Dans le modèle de prise en charge par la famille, un éventail plus large de services pour les enfants et la famille provient d'une variété de prestataires de services dans la communauté. On ne s'attend pas à ce que l'organisation en transition fournisse tous les services nécessaires, mais qu'elle se serve plutôt de l'évaluation du contexte pour identifier et collaborer avec divers services et ressources, puis aider les familles à y accéder.

Pour ces raisons, votre transition vers le placement familial est fortement tributaire de l'identification de partenaires solides qui fournissent des services de soutien aux familles et/ou de la création de nouveaux services de renforcement de la famille répondant aux besoins uniques des enfants qui quittent les établissements de placement. En fait, l'échec de la transition des enfants dans les familles survient le plus souvent lorsque les familles n'ont pas les ressources et les systèmes de soutien en place pour réussir.

Le renforcement économique, le soutien matériel, les services psychosociaux, les soins de santé, la garderie d'enfants et les groupes de soutien aux parents ne sont que quelques exemples de programmes susceptibles de renforcer les familles et aider à prévenir la séparation. Le renforcement de la famille doit être adapté à chaque famille afin de prévenir

l'éclatement familial, de soutenir la réintégration et de remédier à une crise familiale grave. D'après la recherche, la combinaison de l'accès aux services de base avec le soutien économique (si nécessaire) est fondamentale pour aider les familles à rester ensemble.¹³

Le renforcement de la famille contribue à consolider la capacité des familles biologiques, des proches parents et des familles d'accueil et adoptives à protéger et à prendre soin des enfants à trois niveaux :

- Le renforcement familial primaire empêche avant tout le placement des enfants en institution en reconnaissant que toutes les familles bénéficient d'une résilience accrue contre les facteurs de risque.
- Le renforcement familial secondaire vise des familles ayant des facteurs de risque plus élevés, mais sans aucune rupture apparente, et les relie aux ressources de protection sociale et parentales.
- Le renforcement familial tertiaire identifie les familles présentant un risque imminent de séparation en raison de la maltraitance ou de la négligence envers les enfants et offre des services intensifs de préservation de la famille.

Exemples de services qui renforcent les familles et protègent les enfants

SERVICES AUX FAMILLES	SERVICES AUX ENFANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien économique et matériel • Renforcement économique et génération de revenus • Logement et abris • Soutien à l'emploi et formation professionnelle • Services de santé • Programmes récréatifs • Programmes et groupes de type confessionnel • Programmes Crèches, préscolaire et maternelle • Éducation parentale et groupes parentaux • Programmes de paternité • Conseils et traitement relatifs à la santé mentale • Séances de conseils pour la famille • Services d'information et de référence • Programmes d'aide à domicile/aide-parents • Groupes de soutien • Traitement de l'utilisation/abus de stupéfiants • Services de garde de relève • Services/Prévention de la violence conjugale • Séances de conseils sur les compétences essentielles à la vie courante 	<ul style="list-style-type: none"> • Crèches et garderies de jour • Programmes avant et après les cours • Programmes d'éducation de base et préscolaire • Identification précoce du handicap/intervention précoce • Services thérapeutique et de rééducation • Services d'éducation spéciale/intégration scolaire • Soutiens psychosociaux et séances de conseils • Groupes de soutien à l'enfance et à la jeunesse • Programmes et groupes de type confessionnel • Programmes de mentorat • Stages, apprentissage et formation professionnelle • Programmes parentaux pour adolescents • Abris temporaires et emplacements d'urgence • Prise en charge par des proches et familles d'accueil • Formation aux compétences essentielles à la vie courante • Alphabétisation financière • Mode de vie indépendant sous supervision

Les services de renforcement de la famille peuvent être fournis par des organismes gouvernementaux, des travailleurs sociaux (professionnels et paraprofessionnels), d'anciens agents d'établissement de placement, des organismes sans but lucratif, des églises, des assistants sociaux scolaires, des agents de santé et d'autres membres de la communauté. La suite de ce chapitre porte sur les contributions uniques de ces partenaires et la manière dont leurs services peuvent être utilisés pour soutenir les familles dans lesquelles les enfants sont réintégrés. Les enfants et les familles sont également considérés comme des collaborateurs clés dans ce processus. Nous allons donc voir d'abord ils peuvent être impliqués en tant que partenaires.



Pour une compréhension plus approfondie du renforcement de la famille et de la prévention :

- *Parenting Capacity Scale and Interventions Tool* (Échelle des capacités parentales et outils d'interventions)
- *From Faith to Action: Strengthening Family and Community Care for Orphans and Vulnerable Children in Sub-Saharan Africa* (De la foi à l'action : renforcer la prise en charge par la famille et la communauté pour les orphelins et les enfants vulnérables en Afrique sub-saharienne) (Faith to Action)
- Webinaire : *Strategies for Strengthening Family Care* (Stratégies de renforcement du placement familial) (Faith to Action)
- Webinaires : *Empowering Caregivers: Practical Parenting Training: Babies & Young Children Edition and Adolescent Edition* (Autonomiser les parents-substituts : formation pratique à l'action parentale Editions Nourrissons et jeunes enfants et Édition Adolescents) (Christian Alliance for Orphans)
- *The Center for Study of Social Policy*

Partenariat avec les enfants et les familles

À bien des égards, les enfants et les familles sont vos partenaires les plus importants, car ils sont les plus directement touchés par la transition et sont souvent les mieux placés pour identifier leurs propres forces, besoins et souhaits. Les enfants et les familles doivent avoir la possibilité de s'exprimer dans le processus, de poser des questions, d'exposer leurs préoccupations et de partager leurs préférences et leurs espoirs. Ce sera un changement extraordinaire pour toutes les personnes concernées. L'enfant et la famille doivent comprendre en quoi consiste le processus de transition, pourquoi il est important, et comment ils seront engagés et soutenus avant, pendant et après le placement.

Les opportunités de participation des enfants au processus de transition dépendront de l'âge et de la capacité de développement de chaque enfant : Si un enfant plus jeune peut avoir des conversations basiques ou dessiner des images pour exprimer ses sentiments à propos de la transition, les enfants plus âgés peuvent, quant à eux, mieux parler de leur processus de placement et de leurs plans de prise en charge. Les enfants suffisamment âgés pour exprimer oralement leurs sentiments peuvent souvent donner de précieuses indications sur ce qui faciliterait leur transition. Une participation utile ne consiste pas simplement à laisser les enfants exprimer leurs points de vue et leurs opinions ; elle va au-delà et engage les enfants et les jeunes en tant que partenaires actifs dans le processus. Dans tous les cas, il convient de prendre attentivement en considération la protection de la sécurité de l'enfant et ses droits à la vie privée et à la confidentialité.



Le Club pour les changements sains : promouvoir une participation positive de l'enfant

Depuis plus de quatre ans, Lumos a soutenu un groupe de plaidoyer et de participation et des enfants - le Club pour les changements sains - pour les enfants souffrant d'une déficience intellectuelle placés en institution, dans des familles d'accueil ou dans le cadre d'autres modes de vie soutenus. Le projet consiste à aider les enfants et les jeunes à apprendre à reconnaître les abus et la négligence, à savoir ce qu'il faut faire si et lorsque ces actes se produisent et à parler des problèmes les plus importants à leurs yeux. Le projet aide également les participants à partager leur expérience, leurs connaissances et leurs points de vue sur ces sujets avec d'autres jeunes, ainsi qu'avec des professionnels et des prestataires de services qui travaillent avec des enfants souffrant d'une déficience intellectuelle et à personnalités politiques qui sont également responsables de la protection des droits de l'enfant.

Pour garantir une participation volontaire et utile à ces activités de sensibilisation, Lumos veille à ce que les enfants sachent qu'ils peuvent faire leurs propres choix quant au moment et à la façon de s'engager, qu'ils se sentent en sécurité et soutenus lorsqu'ils partagent leurs opinions et vouent un respect mutuel les uns pour les autres, et qu'ils estiment que ce qu'ils font est utile et bénéfique pour eux-mêmes et pour d'autres enfants. La sensibilisation à la jeunesse s'étend des conversations avec des groupes à la maison, à l'école ou à des événements régionaux, à des présentations lors de conférences internationales. Avec le soutien des adultes, des parents, des experts et des pairs, le groupe surmonte les défis qui se présentent et, à chaque défi, la confiance et les capacités des jeunes augmentent. Les jeunes défenseurs ont joué un rôle central dans la production de *Nobody is Allowed to Harm You* (Personne n'a le droit de te faire du mal), une ressource pour aider les jeunes à comprendre ce qu'est l'abus et la négligence, comment ils peuvent se protéger et comment réagir s'ils se trouvent dans de telles situations. Ce livre a été traduit en braille.

Sources : *Self-Advocacy to Healthy Changes* (Auto-plaidoyer pour des changements sains) et *The right to stand up for your life and childhood: how one 15 year old became a role model for child participation* (Le droit de se lever pour défendre sa vie et son enfance : comment une personne de 15 ans est devenue un modèle pour la participation des enfants) (Lumos)

Les parents et les familles sont également considérés comme des partenaires à part entière pendant la transition, d'autant plus qu'ils seront les principaux responsables de l'éducation des enfants. Ils peuvent aussi comprendre et parler des décisions qui touchent la pris en charge et la protection de leurs enfants. Une attention particulière doit également être accordée aux frères et sœurs ou à d'autres enfants qui vivent déjà dans le foyer et d'autres membres de la famille touchés par la transition : Comment seront-ils encouragés et incités à participer ? Au-delà de leurs besoins individuels dans la transition, les membres de la famille peuvent mieux expliquer les attitudes et coutumes locales au sein de leur communauté qui peuvent être nécessaires pour assurer un processus de transition en douceur.

Ils peuvent également aider à identifier les services et les systèmes de soutien en place ou nécessaires pour protéger les enfants et renforcer les familles dans leurs communautés.



Vous trouverez plus d'informations sur une approche axée sur l'enfant et la famille pour la transition des enfants au chapitre 5.

Les stratégies pour engager les familles en tant que partenaires dans le processus de transition sont notamment les suivantes :

- Inviter les membres de la famille à la planification de la transition et aux groupes de travail ;
- Organiser des forums pour que les parents et les autres fournisseurs de prise en charge pour étudier collectivement les réponses de la communauté aux besoins de la famille et de l'enfant ;
- Soutenir les possibilités de réseautage entre les parents ;
- Établir des comités consultatifs pour engager les familles dans l'élaboration et le suivi des programmes ; et
- Utiliser des méthodes telles que la prise de décision en groupe familial.



Pour en savoir plus sur la participation des enfants :

- *Guidelines on Child Participation and Children Make Their Voices Heard Manual* (Directives sur la participation des enfants et Manuel Les enfants se font entendre) (World Vision)
- *The Article 15 Project* (Le projet Article 15) (Children's Environments Research Group)
- *Children's Participation in Decision Making: Why Do It, When to Do It, How to Do It* (La participation des enfants à la prise de décision : pourquoi le faire, quand le faire, comment le faire) (Plan International)
- Série d'outils centrés sur l'enfant de World Vision *Development Programming Guidance* (Guide de programmation pour le développement), notamment *Understanding Government Contributions to Child Well-Being Tool* (Comprendre les contributions de l'État au bien-être de l'enfant), *Identification of and Listening to the Most Vulnerable Children* (Identifier et écouter les enfants les plus vulnérables), et *Building consensus* (Bâtir un consensus)

Collaborer avec le personnel des établissements de placement et les volontaires

L'implication du personnel des établissements de placement et des volontaires en tant que partenaires clés est essentiel à pour processus de transition efficace. Cet engagement commence par l'intégration active du personnel dans les groupes de sensibilisation et de planification. Le personnel et les volontaires se soucient souvent profondément des enfants et peuvent nourrir des préoccupations sur la signification de la transition pour la sécurité et le bien-être des enfants (surtout dans les cas où des abus ou des négligences passés ont eu lieu). Il est important d'aborder ces problèmes et d'autres préoccupations dès le début, et de doter le personnel de moyens concrets pour rester engagés et informés régulièrement. Leur contribution est déterminante sur la façon de dérouler le processus en douceur. Par exemple, les personnes qui ont travaillé directement avec des enfants auront généralement des informations à partager concernant les antécédents, les besoins et les préférences individuels des enfants.

Lorsqu'on jette les bases du travail de transition vers le placement familial, il sera important de garantir que les bonnes personnes sont en place. Cela passera certainement par des décisions difficiles sur le choix du personnel capable de faire la transition vers le nouveau modèle de prise en charge, ce qui peut nécessiter un nouveau type de tâche et de



Engager le personnel dans la transition de l'orphelinat de Buckner au Kenya

Après avoir dirigé des orphelinats pendant plus d'un siècle, **Buckner International** (un ministère chrétien mondial) a procédé à une transition lente mais réfléchie vers des modèles de vie familiale, en commençant par ses orphelinats américains en 1990, puis avec ses partenaires kenyans au début de 2000. La première transition a pris plus d'une décennie pour arriver à terme, permettant un processus bien éclairé qui a été soutenu par les principales parties prenantes. Le processus d'élaboration d'une vision et d'une stratégie pour le placement familial a débuté par des membres de la communauté locale intéressés, des responsables de l'État, des partenaires de l'éducation, des employés d'orphelinat, des donateurs et des volontaires. Le plan de transition a également été éclairé par une analyse de l'impact d'autres orphelinats qui avaient été fermés.

Buckner International a travaillé étroitement avec le personnel de l'orphelinat pour, chaque fois que cela est possible, les faire passer à de nouveaux rôles conformes à leur désir de travailler avec les enfants vulnérables. Beaucoup d'employés sont devenus des parents d'accueil adoptifs. D'autres ont reçu une formation professionnelle pour devenir des travailleurs sociaux. Même si tous les membres du personnel n'ont pas pu faire la transition vers de nouveaux rôles, l'accent était mis sur le bien-être des enfants.

personnel. Le personnel dont les emplois sont progressivement éliminés nécessite souvent un soutien supplémentaire pour se conformer aux changements. La gestion de cette situation avec sensibilité peut réduire la probabilité de résistance du personnel - l'un des obstacles les plus courants à un processus de transition en douceur. Le point de départ consiste à fournir des informations et un soutien pour bâtir un consensus autour des raisons pour lesquelles la prise en charge par une famille est le meilleur choix pour les enfants. Cependant, il est également important de reconnaître l'impact que la transition peut avoir sur les moyens de subsistance et les familles des membres du personnel et de rechercher des alternatives correctes pour eux également.

La prise en compte des préoccupations du personnel au cours de la transition peut consister à :

- Exercer la transparence et travailler de manière proactive pour tenir le personnel informé (par exemple, en incluant le personnel dans les groupes de planification et les comités directeurs) ;
- Accorder au personnel du temps et de l'espace pour exprimer toutes craintes ou hésitations quant à la transition et son impact sur leur vie professionnelle, communautaire et personnelle ;
- Permettre à l'accès à la supervision, au mentorat, aux événements de formation et aux ressources écrites, en particulier pour le personnel en transition vers de nouveaux rôles ;
- Lier le personnel aux réseaux professionnels et autres groupes d'affinité ; et
- Créer des réseaux avec des opportunités d'emploi alternatif, par exemple les organisations communautaires, pour les personnes dont l'emploi est progressivement éliminé.

Les études de cas issus des établissements de placement qui ont fait la transition vers le placement familial contiennent des exemples sur la façon dont le personnel existant peut être formé aux nouveaux rôles, tels que les suivants :

- Familles d'accueil ou adoptives (en particulier pour ceux qui s'occupent directement des enfants) ;
- Travailleurs sociaux communautaires ; et
- Prestataires de services de renforcement familial (si l'établissement a été transformé en tant que tel).

Les fonctions que devront peut-être occuper le personnel nouvellement embauché comprennent des travailleurs sociaux formés à l'université qui effectuent des évaluations d'enfants et de familles et apportent un soutien lors de la transition, des paraprofessionnels formés à des travaux de type « travail social » et des agents de protection de l'enfance.



Le Better Care Network et la Global Social Service Workforce Alliance offrent de nombreuses ressources, y compris des webinaires liés aux soins des enfants et leur document de travail conjoint, *The Role of Social Service Workforce Development in Care Reform* (Le rôle du développement du personnel des services sociaux dans la réforme de la prise en charge).

Élaborer des partenariats externes stratégiques

Le reste de ce chapitre est une revue des divers partenaires externes que vous pouvez embarquer pour garantir le meilleur soutien possible aux enfants qui ont été réintégrés dans les familles. Ces partenaires sont notamment les suivants :

- Organismes gouvernementaux (tels que les bureaux locaux de protection de l'enfance, les établissements publics de prise en charge et les travailleurs sociaux), en particulier ceux dotés d'un mandat légal pour protéger les enfants ;
- Organisations non gouvernementales (ONG) qui fournissent des services de haute qualité pour les enfants ;
- Membres communautaires et organismes communautaires au service des enfants et des familles ; et
- Églises et ministères locaux, qui sont prêts à sensibiliser les gens au placement familial, identifier et répondre aux plus démunis et aider à recruter des familles d'accueil ou adoptives.

Partenaires gouvernementaux

Même si c'est aux parents que revient la responsabilité principale de s'occuper de leurs enfants, les gouvernements jouent également un rôle important dans la protection et la prise en charge des enfants. La compréhension des politiques nationales relatives aux enfants et les partenariats avec les organismes publics permettent de s'assurer que ce que vos actions sont appropriées, appuient les stratégies nationales et sont en phase avec les politiques et normes nationales. Même si vous pouvez ne pas être d'accord avec les politiques ou les décisions de l'État, il est essentiel de respecter les lois dans les pays où vous travaillez. Parce que l'État a pour mandat de protéger les enfants du niveau national au niveau local, il est de la responsabilité de toute personne fournissant prenant en charge des enfants de savoir, de se familiariser, de coordonner et, dans l'idéal, de s'associer avec l'organisme public concerné.



Partenariat avec les responsables publics en Afrique du Sud : Bethany Global

La mission de **Bethany Christian Services Global** est de placer les enfants vivant actuellement dans des orphelinats dans des familles permanentes. Si la réintégration dans les familles biologiques est la solution idéale, Bethany reconnaît la nécessité de recourir aux familles d'accueil et adoptives dans les cas où cette solution s'avère possible. En Afrique du Sud, une nation aux politiques louables en matière de protection de l'enfance et de protection de remplacement, Bethany a constaté que l'amélioration de la formation dans le domaine de l'accueil et de l'adoption était encore nécessaire. Le meilleur moyen de former les professionnels de la protection de l'enfance dans ce contexte était de s'associer avec le gouvernement.

En 2014, un groupe de professionnels de Bethany a suivi une formation sur les familles d'accueil et l'adoption domestique en Afrique du Sud. Le premier jour, plus de 160 personnes, y compris les travailleurs sociaux du gouvernement, se sont rassemblés dans un centre communautaire local. Le lendemain, 20 autres personnes se sont jointes. À la fin de la semaine, plus de 200 familles et travailleurs sociaux locaux avaient été formés. Ainsi, au lieu de voir en Bethany une concurrente ou une menace, les responsables locaux ont considéré leurs efforts comme une valeur ajoutée à leur travail. À la suite de cette formation, une organisation locale appelée Setshabelo Family & Child Services (SFCS) a été créée dans la communauté. SFCS est désormais une organisation certifiée dans le domaine de la protection de l'enfance et propose des placements en famille d'accueil ou d'adoption localement (car les enfants leur sont référés par le gouvernement).

Comme l'explique Bethany : « Le gouvernement a un mandat politique et juridique. Le nôtre est divin, mais nos objectifs ne sont pas pour autant distincts : ensemble, nous sommes au service des enfants qui ont désespérément besoin de maisons affectueuses et d'un avenir plus brillant ».

Les organismes publics peuvent apporter beaucoup d'atouts clés aux services de renforcement de la famille. Premièrement, ils sont chargés d'appliquer les normes relatives aux services fournis aux enfants et de surveiller la conformité à la politique nationale. Deuxièmement, les organismes publics peuvent parfois offrir des structures de coordination aux niveaux national, départemental et local déterminants dans le contrôle et la prévention de la séparation. Ces rôles portent différents noms dans différents pays et sont parfois appelés « groupes de travail » ou « forums ». Ces groupes se réunissent en général régulièrement pour partager des informations sur les meilleures pratiques en matière de prise en charge des enfants (comme les modèles de prise en charge par des familles d'accueil) et prendre des décisions concernant les enfants et les familles (comme les commissions de veille). Le contact et la coordination avec un tel groupe, s'il existe dans votre région, peuvent vous aider à éclairer et à soutenir votre processus de transition.

Souvent, ce sont des organisations à but non lucratif et communautaires qui aident à faire en sorte que les politiques nationales soient mises en œuvre au niveau local. En travaillant en partenariat avec les organismes publics et les bureaux de district, les institutions en transition peuvent contribuer à renforcer les capacités locales et à renforcer le respect des politiques et des pratiques axées sur l'enfant.

Il existe de nombreuses façons de s'associer avec les organismes publics locaux et nationaux au cours de votre processus de transition. Par exemple :

- Inviter les représentants de l'État à participer à vos processus de planification, de conception de programmes et de suivi ;
- Partager des informations au moyen de rencontres en personne et de documents et rapports imprimés ;
- Participer à des groupes et comités de travail ;
- Assister à des conférences et réunions ensemble ;
- Coordonner la prise de décision impliquant le placement et/ou le mouvement des enfants ; et
- Inclure les agents du gouvernement dans les séminaires de formation et autres possibilités de renforcement des capacités.

Partenaires non gouvernementaux et communautaires

Les partenaires non gouvernementaux, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations confessionnelles (OC) et les organisations communautaires de base (OCB), jouent souvent un rôle essentiel dans l'élaboration et la fourniture d'un éventail de services de renforcement familial. Rappelez-vous qu'il n'appartient pas à l'institution en transition de fournir tous ces services. L'institution crée plutôt des partenariats stratégiques qui relient les enfants et les familles aux services existants (et travaille avec ceux-ci pour identifier et combler les lacunes). Ces services peuvent inclure des soins de santé, l'éducation et la protection sociale, les services publics d'emploi et de logement et les services spécialisés tels que les services de garde d'enfants, les services pour personnes handicapées, le counseling en santé mentale et le traitement contre l'usage de drogues et de stupéfiants.

Les ONG, les OC et les OCB, ainsi que les membres de la communauté eux-mêmes, disposent de nombreux atouts exceptionnels pour contribuer au processus de transition. Tout d'abord, ils ont souvent une connaissance intime du contexte local. Ces connaissances leur permettent d'identifier les besoins et les atouts des familles et des communautés locales, puis de proposer des solutions créatives. Deuxièmement, ils ont souvent la souplesse nécessaire pour mettre au point des approches novatrices pour soutenir les enfants et les familles. Troisièmement, leurs contributions à la transition permettent de garantir l'initiative communautaire dans la prise en charge et la protection des enfants. La réponse aux priorités qui sont déterminées au niveau local permet de renforcer l'appropriation par la communauté, ce qui aide à s'assurer que les fonds et autres ressources sont utilisés de la meilleure manière possible et avec les résultats les plus durables. Enfin, les partenaires non gouvernementaux peuvent aider à plaider pour le soutien de l'État et à combler les lacunes dans la mise en œuvre locale des plans et politiques nationaux.

Il est possible de s'associer avec les ONG, les OC et des OCB (« sans but lucratif ») de plusieurs façons durant le processus de transition, notamment les suivantes :

- Inclure les partenaires à but non lucratif dans toutes les phases de planification et de mise en œuvre de la transition (y compris la cartographie de la communauté pour déterminer les services existants et les lacunes) ;
- Utiliser les services de formation et de renforcement des capacités des partenaires (par exemple, la formation des familles d'accueil ou des travailleurs sociaux communautaires) ; et
- Participer aux groupes de travail pour le renforcement et la coordination de la protection de l'enfance et du soutien aux familles.



Pour des informations sur l'identification des organisations et des services locaux via la cartographie de la communauté, reportez-vous au **chapitre 2**.



Services communautaires pour enfants : JeCCDO en Éthiopie

Désireux d'aider les enfants rendus orphelins par la guerre civile et la famine en 'Éthiopie, Jerusalem Association Children's Homes a créé quatre orphelinats au cours des années 1980. En 1996, l'organisation ne pouvait plus nier le fait que, en dépit de leurs efforts les plus sincères, les enfants à leur charge étaient à l'écart de la famille et des réseaux communautaires qui définissent la société éthiopienne. Depuis cette prise de conscience, l'organisation s'est redéfinie comme JeCCDO (Jerusalem Children and Community Development Organization) et a réussi à réintégrer plus de 1 000 enfants dans des familles biologiques, de proches parents ou d'accueil.

Vingt ans après avoir fermé son premier orphelinat, l'orientation de JeCCDO sur le développement communautaire axé sur l'enfant est devenue encore plus précise. JeCCDO est maintenant partenaire de 137 organisations communautaires de toute l'Éthiopie, fournissant des services aux enfants orphelins et vulnérables. Leurs secteurs d'activité comprennent l'éducation, la santé, l'entreprise sociale, l'eau et l'assainissement et le soutien psychosocial pour les enfants. En travaillant aux côtés des OCB pour renforcer leurs capacités, JeCCDO est en mesure de renforcer des milliers de familles qui s'occupent d'enfants orphelins et vulnérables.

Au-delà des services plus formels fournis par les organisations à but non lucratif, les leaders communautaires, les notables, les enseignants, les pasteurs et les voisins ont également la responsabilité d'assurer la prise en charge et la protection des enfants. Tout comme la protection et le développement sain de l'enfance dépendent des soins dispensés par la famille, la capacité de la famille à garantir la prise en charge et la protection dépend d'une communauté sûre et solidaire.

Les contributions des membres de la communauté au processus de transition sont de deux ordres. Premièrement, ils facilitent le processus de transition en créant des opportunités permettant aux enfants de nouer ou de renouer des liens avec les amis, la famille, l'église et l'école. Ces liens apportent un soutien informel, positif au fur et à mesure que l'enfant s'adapte à la vie à l'extérieur d'un établissement de placement. Deuxièmement, ils peuvent jouer un rôle d'« avant-garde » en sensibilisant à la protection de l'enfance, en signalant les cas d'abus et de négligence aux autorités chaque fois que cela est nécessaire (et tel qu'il est demandé aux citoyens de le faire dans certains pays). Les membres de la communauté peuvent également jouer des rôles informels en tant que leaders dans les interventions pour résoudre des conflits familiaux, volontaires de la santé communautaire et membres des comités locaux de protection de l'enfance ou des droits de l'enfant. Il s'agit de groupes d'individus, y compris de jeunes leaders, chargés de la protection et de la prise en charge des enfants et des familles, y compris la veille, la prise de décisions de placement et les activités de renforcement de la famille. Les partenaires à but non lucratif, les leaders communautaires et les dignitaires de l'église peuvent aider à mobiliser et à engager ces efforts communautaires.



Engager l'Église birmane en famille dans le modèle de prise en charge des orphelins par la famille

Ps Mynit Nwe, un pasteur de Yangon au Myanmar, engage activement les membres de sa congrégation dans la transition de ses établissements de placement vers les centres communautaires. Au fur et à mesure que les enfants de ces établissements sont réintégrés dans les familles, Ps Mynit est convaincu que l'église est essentielle non seulement pour offrir un soutien spirituel et émotionnel, mais aussi pour fournir des solutions de proximité pratiques pour les enfants et les familles vulnérables. Un orphelinat a déjà fermé ses portes et fait sa transition vers une clinique de santé familiale et un centre d'apprentissage communautaire.

Cette transition n'aurait pas été possible sans le temps et les compétences des membres de l'église engagés : un médecin formé apporte un soutien médical, un travailleur social visite et soutient les familles où des enfants ont été placés, et d'autres membres exécutent des programmes de couture et de formation professionnelle pour les jeunes. Un petit nombre de familles de l'église ont également été étudiées et formées pour fournir une protection temporaire d'urgence aux enfants qui leur sont référés par des autorités ou des leaders communautaires pendant que les travailleurs sociaux travaillent à la réunification. Les enfants orphelins et vulnérables sont maintenant pris en charge au sein des familles, tandis que l'église apporte, plus que jamais, sa contribution en dons et en atouts uniques pour renforcer l'ensemble de la communauté.



Pour en savoir plus sur les partenariats communautaires :

- *Local Partnering in Practice* (Les partenariats locaux en pratique) (World Vision)
- *Institute for Capacity Strengthening* (Institut pour le renforcement des capacités) (Catholic Relief Services)
- *Partnerships: Frameworks for Working Together and Promising Practices for Improving the Capacity of Faith- and Community-Based Organizations* (Partenariats : Cadres de collaboration et pratiques prometteuses pour améliorer les capacités des organisations communautaires et confessionnelles) (U.S. Department of Health and Human Services)
- *Guidelines and Programming Options for Protecting Vulnerable Children in Community-based Care and Support Programs* (Directives et options de programmation pour la protection des enfants vulnérables dans la prise en charge communautaire et les programmes de soutien) (FHI 360)

Partenaires des églises locales

Les églises locales et leurs ministères sont bien placés pour identifier et venir en aide aux enfants et familles les plus nécessiteux et peuvent jouer un rôle unique et transformateur dans le soutien au processus de transition. Dans de nombreuses régions où des orphelinats existent, l'église locale est peut-être déjà engagée dans le soutien aux enfants placés en institution. Dans les cas où une église locale dirige un orphelinat, sa participation fait partie intégrante de la transition. Les églises de votre communauté peuvent également être engagées en tant que partenaires pour jeter les bases de la transition et renforcer le placement familial.

Les églises offrent certains des réseaux les plus vastes, les mieux organisés et les plus viables d'organismes communautaires qui s'occupent des besoins spirituels, affectifs et matériels des enfants et des familles. Les pasteurs, les directeurs de ministère et les membres de l'église occupent une grande position de responsabilité et d'opportunité pour inspirer et mobiliser leurs collègues membres du clergé et les communautés locales dans une plus grande prise de conscience et des actions en faveur des enfants et des familles. Par exemple, lorsque la stigmatisation ou la tradition empêche les familles d'accueillir des enfants non apparentés ou handicapés dans leurs foyers, le leadership de l'église, par l'enseignement et par l'exemple, peut aider à résoudre ce problème. La vie familiale fait partie intégrante de la vie de l'église et, pour cette raison, les églises peuvent également servir de partenaires dans le recrutement et le soutien des familles disposées à servir de parents d'accueil ou adoptifs.

Il existe bien des façons uniques permettant aux églises locales de s'impliquer dans la transition, notamment les suivantes :

- Prier pour les enfants et les familles dans la communauté ;
- Identifier les familles ou les enfants à risque et veiller à ce qu'ils aient accès aux services nécessaires ;
- Offrir un soutien spirituel, émotionnel et matériel aux familles ;
- Prêcher, enseigner et sensibiliser sur la centralité de la famille pour le bien-être de l'enfant ;
- Se pencher sur les attitudes au sein de la communauté qui empêchent les familles et les communautés d'embrasser et de soutenir la transition ;
- Recruter et identifier les familles en tant que familles potentielles d'accueil ou adoptives ; et
- Fournir, faire du bénévolat et contribuer financièrement aux services de renforcement de la famille.

Grâce à des systèmes de soutien formels ou informels, les églises locales ont la possibilité de relever les familles et d'étendre l'amour de Dieu pour les enfants de manière très tangible.

Chapitre 4 : Doter en ressources et soutenir la Transition

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ Élaborer un nouveau modèle d'activité pour l'allocation des ressources financières et l'accès à celles-ci
- ✓ Planifier la réaffectation des terres et des biens de l'organisation
- ✓ Collaborer avec les donateurs et les ministères partenaires.

La transition vers le placement familial nécessite un nouveau modèle d'activité : une autre façon de desservir les bénéficiaires, les programmes d'exploitation et d'accéder aux ressources financières et d'allouer ces dernières. En conjonction avec votre plan et votre vision, il faudra une évaluation minutieuse de vos ressources financières et humaines actuelles et des ressources nécessaires pour soutenir et maintenir la transition. En fonction des services et des systèmes déjà en place, cela passera par la réaffectation de fonds, la transformation des terrains et des bâtiments en services alternatifs, la transition du personnel vers de nouveaux rôles et de nouvelles contributions financières.

Élaborer un nouveau modèle d'activité

Le placement en famille est généralement jugé plus rentable que le placement en institution. Cependant, le processus de transition lui-même nécessitera presque toujours un investissement en ressources supplémentaires. L'objectif d'un nouveau modèle d'activité est de soutenir les étapes menant à la transition réelle des enfants dans les familles et, à partir de là, à soutenir tous les services que votre établissement pourrait choisir de fournir une fois que cette transition s'est produite.

Chaque étape du processus de transition a un impact direct sur votre plan d'activités en rapport avec vos allocations budgétaires et besoins de financement. Les paragraphes suivants fournissent des exemples.

Au cours d'une phase initiale, les coûts seront probablement plus élevés lorsque la prise en charge en institution est toujours fournie pendant que vous renforcez en même temps vos capacités pour la transition des enfants vers le placement en famille. Cette période implique souvent l'embauche d'un personnel spécialisé (par exemple, les travailleurs sociaux) et/ou la formation du personnel existant pour remplir de nouveaux rôles. Si les enfants ne sont plus en contact avec leurs parents ou leurs proches, il peut y avoir des coûts supplémentaires en termes de temps et de voyage pour remonter aux familles biologiques afin de déterminer si la réunification est une option. Selon les systèmes déjà en place, d'autres nouveaux coûts pourraient inclure le recrutement, l'évaluation et la préparation des familles ; la préparation du travail de base pour les services aux familles et le renforcement des activités de veille pour empêcher les enfants nouveaux ou de retour d'être placés inutilement en institution.

Au fur et à mesure que la transition vers le placement familial prend de l'importance, il y aura probablement une phase de chevauchement au cours de laquelle certains enfants

restent en institution jusqu'à ce que tous aient été transférés dans des familles. La durée de cette période de chevauchement dépend de plusieurs facteurs, notamment la capacité du personnel à soutenir la gestion individualisée des cas, la disponibilité d'un continuum d'options de prise en charge familiale viables (parenté, familles d'accueil, adoptives) et la présence de services appropriés pour les enfants et les familles dans la communauté. À ce stade, les coûts comprendront deux programmes fonctionnant simultanément jusqu'à ce que la transition soit terminée. La surveillance et le suivi avec les enfants et les familles continueront même après que les enfants aient quitté l'institution de placement.

Si votre plan de transition aboutit à de nouveaux services aux familles que vous proposez par l'entremise de votre organisation, votre plan d'activités devra aborder comment vous prendrez en charge financièrement ces services. Et c'est votre vision, vos plans et votre contexte qui en seront les déterminants clés. Vous pouvez déterminer si un certain type de placement en institution urgent à court terme pour les enfants est encore nécessaire (par exemple, en raison d'un abus extrême ou d'une négligence) pour répondre aux besoins immédiats lors de l'évaluation des options de placement en famille. Cependant, dans un modèle familial, l'objectif est toujours de passer rapidement et en toute sécurité à une sorte de prise en charge solidaire par la famille.

L'un des plus grands changements dans le passage d'un modèle de placement en institution au modèle de vie en famille est que l'activité de prise en charge des enfants ne se passe plus principalement « sous un même toit ». Comme indiqué au chapitre 3, la réponse aux besoins des enfants dans les familles nécessite une approche beaucoup plus collaborative et décentralisée, les différentes organisations travaillant, dans l'idéal, de manière coordonnée pour fournir un « tissu de sécurité » global de prise en charge via la gamme de services qu'elles offrent. Le partenariat avec d'autres personnes peut également aider à compenser les coûts globaux associés au placement familial, ce qui vous permet de vous concentrer sur des lacunes ou des besoins spécifiques qui pourraient ne pas être couverts et qui sont bien adaptés aux forces de votre organisation.

Dans de nombreux cas, une transition vers le modèle familial nécessitera de nouvelles modalités de financement avec les donateurs et/ou de nouvelles méthodes de collecte de fonds, surtout si votre modèle d'activité antérieur dépendait de pratiques (telles que les voyages en mission à court terme qui compensent les coûts d'orphelinat) incompatibles avec votre nouveau modèle. Plus loin dans ce chapitre, nous examinons les moyens d'engager les donateurs en tant que partenaires dans le processus de transition.

Un nouveau modèle d'activité doit prendre en compte les aspects suivants :

- Financement pour renforcer la capacité de l'organisation pour la transition (p. ex., personnel, formation, services aux familles) ;
- Coûts d'exploitation de transition pour couvrir la période pendant laquelle le placement en institution est toujours proposé au moment où les enfants sont progressivement placés dans les familles et les services familiaux coordonnés et renforcés ;
- Coûts d'exploitation et exigences d'investissement en capital pour créer et entretenir le soutien familial et tout autre service offert par votre organisation ;
- Valeur monétaire de tous bâtiments, terrains et autres biens et transition ou non vers de nouveaux services ou transfert vers une autre organisation ;
- Budget actuel et modalités de financement, avec une analyse des sources de financement pouvant être transférées au modèle de prise en charge par la famille ; et
- Sources potentielles de financement des coûts supplémentaires au-delà de votre budget actuel.



Partenariats positifs pour soutenir les soins à la famille

Créée en 1998, *Care for Children* est issu d'un partenariat entre les gouvernements britannique et chinois. Ce partenariat a commencé comme un projet pilote à Shanghai avec pour objectif de placer les enfants issus des établissements dans les familles. À l'époque, il n'y avait pas de traduction directe du mandarin pour le terme « famille d'accueil ». Les premières étapes comprenaient le plaidoyer et la sensibilisation à la prise en charge familiale dans un système où même la terminologie était rare.

Le passage du placement en institution au placement en famille nécessitait de faire passer les enfants d'un système fermé à un système ouvert. Les institutions étaient isolées et les enfants ne faisaient pas partie de la société.

Lorsque les enfants ont été transférés dans des familles, le bâtiment a été transformé en un centre de ressources pour enfants, offrant des services de prévention, d'éducation spéciale et de thérapie physique. En partenariat avec Shanghai Civil Affairs, *Care for Children* a créé un modèle de formation de la population locale pour devenir des travailleurs dans le domaine du placement en famille. Ils ont trouvé un franc succès dans la reconversion des travailleurs sociaux des établissements de placement, car ils ont eu l'expérience la plus pertinente, la recadrant comme un avancement professionnel. La formation et l'avancement ont permis aux travailleurs de continuer d'avoir un emploi et de trouver de la valeur dans la transition. Une fois formés, les travailleurs du placement en famille ont, à leur tour, enseigné aux parents d'accueil et aux personnes d'autres institutions la prise en charge en famille, ce qui a en définitive permis aux enfants d'être placés dans des familles locales.

Source: *Replicable Models for Transition to Family-Based Care (Modèles reproductibles pour la transition vers le placement familial)* (Christian Alliance for Orphans)

Réaffectation de votre bâtiment, de votre terrain et d'autres biens fixes

Bien que certaines organisations en transition décident de fermer leurs établissements une fois le processus de transition terminé, d'autres transforment les leurs en services nécessaires pour soutenir les enfants et les familles. Les bâtiments, les terrains et autres immobilisations peuvent être utilisés pour un large éventail de programmes alternatifs qui aident à renforcer les familles, à prévenir la séparation et à responsabiliser les communautés. Votre modèle de vie en famille détermine si vous transférerez les terrains, les bâtiments et autres immobilisations de votre organisation (par exemple, à l'État ou à une autre organisation) ou les transformerez en nouveaux types de services.

Une évaluation de votre contexte local et des besoins des familles et des communautés permettra de déterminer d'autres utilisations de vos terrains et bâtiments, par exemple :

- Centres d'apprentissage et de réadaptation pour enfants handicapés ;
- Centres d'éducation de base et crèche ;
- Centres de soutien à la formation professionnelle et à l'emploi ;
- Clubs des jeunes ou des enfants ;
- Centres communautaires ou centres pour l'autonomisation économique ;
- Hubs pour les services de protection sociale ;
- Centres de ressources et de formation pour les parents ;
- Installations scolaires ;

- Dispensaire et centres d'éducation à la santé ; et
- Prise en charge temporaire d'urgence en attendant que les enfants soient placés.

De plus, un inventaire des actifs votre organisation et d'autres points forts (en ce qui a trait à la gestion et au leadership, à la dotation en personnel et au soutien des bénévoles, par exemple) éclairera les opportunités et les meilleures options post-transition pour vous. Votre plan dépendra également de l'accès à des ressources financières continues et/ou nouvelles pour soutenir vos services transformés.

Engager les bailleurs, les ministères partenaires et les volontaires

Les donateurs, les partenaires du ministère international et les volontaires jouent un rôle crucial dans la transition parce qu'ils fournissent souvent les ressources financières et humaines pour l'appuyer. Dans certains cas, les donateurs peuvent être ceux qui lancent le processus de transition. Dans d'autres cas, l'engagement de donateurs qui ont longtemps soutenu le placement en institution peut nécessiter une planification et une sensibilisation réfléchies. Au départ, certains donateurs peuvent être réfractaires au changement. Ils peuvent être investis de façon émotionnelle et spirituelle dans le modèle actuel de prise en charge, en particulier ceux qui sont directement engagés avec les enfants à travers des missions à court terme ou en tant que bénévoles. Pour de nombreux établissements de placement, le revenu généré de ces voyages ou des parrainages d'enfants fournit la majeure partie des fonds de fonctionnement. Le passage à un modèle de prise en charge par la famille nécessitera un changement de votre approche pour engager les donateurs : une approche mieux adaptée aux meilleures pratiques en matière de développement de l'enfant et d'appui au placement familial. Les donateurs doivent être considérés comme des partenaires clés dans la transition, reconnus pour leur soutien et se voir proposer des solutions utiles pour rester impliqués sans compromettre la santé émotionnelle et la protection des enfants.

Vous pouvez jeter les bases d'un nouveau type de partenariat avec les donateurs en partageant des ressources, en engageant des conversations qui sensibilisent à l'importance de la famille, en abordant les questions et les préoccupations au fur et à mesure qu'elles surviennent et en sollicitant leur participation de manière concrète et spécifique. Peut-être que tous les donateurs ne monteront pas à bord pour ce voyage, mais beaucoup reconnaîtront que c'est une occasion de faire partie d'un processus stimulant de transformation de la prise en charge pour les enfants. Conclusion : Le besoin d'un enfant d'être en famille passe avant tout. Les préférences des donateurs varieront et vous constaterez que vous devrez recruter et engager de nouveaux donateurs et ministères partenaires pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Les donateurs et les ministères partenaires peuvent envisager de contribuer à la transition par les actions suivantes :

- Proposer des idées et un soutien pour la nouvelle vision et le nouveau modèle d'activité ;
- Entrer en partenariat avec les églises locales et les organismes communautaires pour promouvoir le placement familial et recruter des familles d'accueil ou adoptives ;
- Aider à développer et à financer de nouveaux projets qui renforcent les familles et les enfants ;
- Créer des moyens utiles pour engager tous les enfants de la communauté par le biais de programmes sportifs, d'ateliers, d'événements éducatifs ou de programmes d'apprentissage de l'anglais ;



Inspirer les autres donateurs : Heaven's Family au Myanmar

En tant que donateur de plusieurs orphelinats au Myanmar, [Heaven's Family](#) a commencé à élaborer une vision qui met en avant le placement des enfants en famille. L'organisation a développé des relations avec les directeurs et le personnel des orphelinats qu'ils ont soutenus pendant des années, et ont donc pu discuter de la transition vers la prise en charge familiale progressivement. Grâce à la formation et au partenariat avec le programme Kinnected d'ACCI, Heaven's Family est déjà en train de transférer des enfants de 15 de ses orphelinats vers les familles proches ou d'accueil.

Heaven's Family reconnaît que de nombreux donateurs ne connaissent pas ou ne comprennent pas encore les avantages de la prise en charge familiale. Maintenant que les administrateurs de plusieurs de leurs orphelinats appuient pleinement la transition, ils encouragent les autres donateurs à se joindre à eux.

- Fournir une expertise technique pertinente et une formation sur le travail social, la protection communautaire des enfants, la prise en charge des cas, le renforcement familial et l'autonomisation économique ; et
- Former et soutenir d'autres professionnels de la communauté, tels que les enseignants ou les docteurs.

La transition vers un modèle de vie en famille est une occasion unique d'embarquer les autres à bord. Tout comme une gestion judicieuse des ressources financières est encouragée, il en est de même de l'intendance des relations avec les donateurs et les partenaires qui ont soutenu votre organisation jusqu'à présent, ainsi que ceux qui se joignent à vous en tant que nouveaux partenaires dans le renforcement du placement familial pour les enfants.



Ressources pour travailler avec les donateurs et les volontaires :

- [Due Diligence Guidelines](#) (Directives relatives à la diligence raisonnable) (ACCI Relief)
- [Ethical Volunteering with Vulnerable Children](#) (Volontariat éthique avec les enfants vulnérables) (ACCI Relief)
- [Twinning in the Best Interest of Children: Promoting Family Life not Orphanages](#) (Jumelage dans l'intérêt supérieur des enfants : Promouvoir la vie en famille, pas les orphelinats) (Catholic Relief Services)
- [Better Volunteering, Better Care Initiative](#) (Initiative Meilleur volontariat, meilleure prise en charge)
- Vidéo : [How Volunteering Abroad in Orphanages is Harmful to Children](#) (Comment le volontariat à l'étranger dans les orphelinats nuit aux enfants) (globalsl.org)

Chapitre 5 : Préparer les enfants et les familles pour la Transition

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ Élaborer une approche individualisée de la prise en charge des cas
- ✓ Élaborer des mécanismes efficaces de veille et des procédures judicieuses d'évaluation des enfants et des familles afin de prendre les meilleures décisions possibles concernant la prise en charge et le placement des enfants dans les familles
- ✓ Soutenir les enfants et les familles lorsqu'ils se préparent pour la transition

Au cœur de chaque processus de transition, il existe une approche individualisée de la collaboration avec les enfants et les familles dans le but de soutenir le placement de chaque enfant dans une famille qui répond le mieux à ses besoins. La prise en charge sûre et appropriée par la famille exige la mise en place de processus et de procédures solides pour évaluer et faire participer les enfants et les familles, prendre des décisions judicieuses concernant le calendrier et les types de placements et élaborer des plans de prise en charge individualisés qui relient les enfants et les familles aux services de soutien appropriés. Chacune de ces fonctions interdépendantes va de pair avec la planification et la dotation en ressources de votre organisation et peut nécessiter un renforcement ou la création de nouveaux systèmes, procédures et domaines d'expertise.

Le rôle de la prise en charge des cas

Pour protéger les enfants contre tout préjudice et éviter le traumatisme potentiel lié à plusieurs placements, il est important que la transition de chaque enfant soit planifiée, préparée et gérée avec soin. Le travail social axé sur l'enfant est une approche importante pour garantir une bonne transition. Il est fait référence ici au soutien individualisé fourni par un chargé de cas sociaux qui a pour mission de travailler étroitement avec l'enfant et la famille à chaque étape du processus de transition (dans certains cas, il y aura un travailleur social distincte pour l'enfant et pour la famille). Cette démarche permet non seulement aux enfants et aux familles d'avoir une source de soutien cohérente et continue, mais elle fournit également la documentation régulière des évaluations, dossiers et autres informations nécessaires pour prendre des décisions judicieuses sur le placement et élaborer (mais aussi surveiller et mettre à jour) les plans de prise en charge en fonction des atouts, des circonstances et des besoins des enfants et familles pris individuellement.

Gardez à l'esprit qu'il s'agit d'un processus à plus long terme qui se déroule au fil du temps et à un rythme variable en fonction des besoins individuels. Bien que les étapes clés soient communes à tous, le rythme est spécifique à la préparation et à la disposition de chaque enfant et famille. Le processus doit tenir compte de tous les enfants qui sont placés en institution, quel que soit leur âge ou leurs besoins particuliers.

Dans l'idéal, la gestion de la prise en charge des enfants et des familles sera effectuée par (ou en collaboration avec) des travailleurs sociaux professionnels formés aux étapes, aux méthodologies et aux outils qui font partie intégrante du processus de transition. Dans les endroits où les travailleurs sociaux professionnels sont peu nombreux, l'on doit tout faire pour apporter cette expertise. Dans des contextes où cela s'avère impossible, le travail peut s'appuyer sur des chargés de cas sociaux. Il est important que les chargés de cas sociaux aient (ou puissent développer) des relations de confiance avec les enfants et les familles, associées à une compréhension solide du contexte communautaire, des codes culturels et des langues locales, afin que les familles puissent recevoir un soutien en fonction d'une compréhension approfondie de leurs besoins uniques.



Réfléchissez à la façon dont vous allez établir des liens et/développer les capacités du chargé de cas sociaux pour soutenir les enfants et les familles dans le processus de transition. Quelles sont les pratiques de prise en charge en place dans votre contexte ? Existe-t-il des travailleurs sociaux professionnels (ou d'autres professionnels ou paraprofessionnels) à même de fournir ce service directement ou une formation à ceux qui le feront ?

Les responsables de cas sociaux ne sont pas censés fournir tous les services de soutien aux enfants et aux familles eux-mêmes, mais ils jouent un rôle clé dans l'identification des services nécessaires et dans les renvois et le suivi nécessaires. Les enfants se situent au cœur de ce travail, qui vise à les engager d'une manière adaptée à leur âge, à les protéger contre les mauvais traitements et à s'assurer que les décisions sont prises dans leur intérêt tout en travaillant en étroite collaboration avec les familles et les communautés. La gestion individuelle des cas se déroule dans le cadre plus large de votre plan de transition global, en collaboration avec d'autres partenaires et les membres de votre équipe de transition.



Ressources sur la prise en charge des cas et le travail social :

- *Making Social Work Work: Improving Social Work for Vulnerable Families and Children Without Parental Care Around the World (Faire fonctionner le travail social : améliorer le travail social pour les familles et les enfants vulnérables sans soins parentaux dans le monde)* (Family for Every Child)
- *Inter Agency Guidelines for Case Management and Child Protection (Directives inter-agences pour la prise en charge des cas et la protection de l'enfance)* (U.S. Agency for International Development)
- *Child Protective Services: A Guide for Case Workers (Services de protection de l'enfance : un guide pour les assistants sociaux)* (U.S. Department of Health and Human Services)
- *The Way We Care (Notre mode de prise en charge)* (FHI 360)
- *Steps and Principles of Case Management Tool (Outil Étapes et principes de la prise en charge des cas)*

Conduire des évaluations des enfants et des familles

La réalisation d'évaluations formelles de tous les enfants qui seront transférés dans les familles, ainsi que de toutes les familles dans lesquelles les enfants peuvent être placés, permet aux équipes de prise en charge et aux chargés de cas sociaux d'identifier les forces et les besoins uniques de chaque enfant et famille. Les informations d'évaluation éclaireront l'élaboration du plan de prise en charge de chaque enfant, la décision de placement (soit dans la famille d'origine de l'enfant soit dans une autre famille), et permettront d'identifier les services spéciaux qui pourraient s'avérer nécessaires (par exemple, soutien familial ou éducation spéciale). Un bon processus d'évaluation est essentiel pour assurer la sécurité et la protection d'un enfant, éviter les placements multiples et préparer un enfant et une famille à la transition.

Évaluation des enfants

Lorsque l'on évalue un enfant, il est important de se rappeler que cette personne est unique (même au sein de la fratrie), que sa vie est une histoire singulière, une identité, des points forts et des besoins tout à fait singuliers. Une transition heureuse en direction du placement familial dépend de la considération éclairée et minutieuse de tous les aspects du bien-être de l'enfant et de son développement, des points de vue physique, éducationnel, comportemental, spirituel, social et affectif.

Les sources d'information pour l'évaluation comprennent l'enfant lui-même, le travailleur social ou le chargé de cas sociaux, les fournisseurs de prise en charge actuels et antérieurs, les enseignants, les professionnels de la santé, les membres de la famille, les leaders communautaires et d'autres personnes qui connaissent l'enfant. Les informations peuvent également être tirées des dossiers de placement en institution, des dossiers de cas sociaux existants, des plans de prise en charge ou d'autres plans de soutien (tels que les plans d'aide à l'éducation) ; des dossiers de santé, de vaccination, d'éducation préscolaire et scolaires ; ainsi que des données provenant de tout service spécialisé. L'on peut aussi s'inspirer de toutes évaluations antérieures dont l'enfant dispose dans son dossier. Ces évaluations formelles de l'enfant et de la famille doivent être menées par des personnes formées à ce processus et parlant la même langue que les enfants et les familles (et, chaque fois que possible, qui sont aussi des ressortissants de la même région).

L'enfant doit être pleinement impliqué(e) dans le processus d'évaluation, en fonction de son âge et de ses capacités. Pour les enfants plus âgés en particulier, ce processus permet d'engager la conversation relative à leur sortie du système de placement en institution et de les préparer au placement dans une famille.

L'évaluation de l'enfant comprendra les éléments suivants :

- Renseignements biographiques sommaires ;
- Antécédents de placement antérieur, notamment la qualité des relations ;
- Historique de contact familial antérieur et informations sur la famille, y compris les autres frères et sœurs ;
- Examens, tests et observations relatifs au développement et au comportement ;
- Toute déficience cognitive ou physique, tous troubles de l'ouïe ou de la vision, ou besoins d'apprentissage spéciaux ;
- Points forts et besoins ;

- Antécédents d'attachement, de relations et d'abus ;
- Sentiments, désirs, préoccupations et opinions de l'enfant ;
- Antécédents médicaux, notamment épisodes de maladie, vaccinations, visites de bien-être et médicaments ;
- Historique de l'éducation et informations sur le mode d'apprentissage ;
- Tempérament, traits de caractère, goûts, dégoûts et craintes ;
- Auto-assistance et compétences fondamentales ; et
- Connexions avec la communauté et la famille élargie.

Évaluation des familles

Couplée à l'évaluation de l'enfant, celle de la famille est capitale si l'on veut réussir la transition, car elle fournit les informations nécessaires à une prise de décisions appropriées concernant le placement et les plans de prise en charge, dont des services de renforcement de la famille et de l'enfant répondant aux besoins de chaque.

Dans tous les cas, dès que l'on envisage des placements dans d'autres familles, il ne faudra ménager aucun effort pour retrouver et évaluer la famille d'origine de l'enfant, que ce soit les parents, d'autres membres de la famille proche ou des membres de la famille élargie. Si l'on connaît la famille de l'enfant et qu'elle est en contact avec ce dernier, l'évaluation de la famille et de l'enfant pourraient se mener simultanément. Dans les cas où l'identité ou la situation géographique de la famille seraient inconnues, l'équipe devra mener un travail de fond pour retrouver la famille de l'enfant afin de voir si la réintégration est possible ou non. Il pourrait s'agir, entre autres, d'identifier des membres de la famille dans différents endroits ou même différents pays.

Si, à un moment quelconque, il s'avère que la réintégration dans une famille d'origine n'est pas dans l'intérêt supérieur d'un enfant, il faudra mettre fin au processus de réintégration. Lorsque c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, le personnel devra continuer de faciliter le contact avec la famille autant que possible, et, le cas échéant, évaluer régulièrement la nécessité ou non de reconsidérer la réintégration. Les agences doivent ensuite se tourner vers des mécanismes de prise en charge alternative temporaire (familial d'accueil ou mode de vie indépendant sous supervision) et, enfin, si la réintégration est exclue, envisager un placement familial de remplacement plus permanent, y compris l'adoption.

À l'instar de l'évaluation de l'enfant, une évaluation formelle des membres de la famille les engage directement et activement dans le processus, en affirmant le caractère singulier de leurs points forts, capacités et opinions. L'on pourra recueillir des informations tant auprès de membres de la famille que d'autres personnes qui connaissent bien la famille. Tout au long de l'évaluation, il faudra traiter toutes les familles avec dignité et respect en leur permettant de comprendre clairement le processus de placement et d'y adhérer. Les familles doivent savoir qu'elles ont le choix et qu'elles ne devraient pas être contraintes de prendre un enfant dans leur foyer si elles ne sont pas prêtes. Il est important qu'elles aient des informations claires et exactes, ainsi qu'une communication ouverte, pour prendre des décisions libres et éclairées.

Les évaluations de la famille biologique directe d'un enfant, ainsi que celles des options de placement familial alternatif, comme par exemple des membres de la famille élargie, des familles d'accueil ou familles adoptives, devraient comprendre les éléments suivants :



Inclure les enfants et les familles dans l'évaluation et la prise de décisions

Dans le cadre de leur processus de transition des enfants des orphelinats aux familles en Éthiopie, [Bethany Christian Services Global](#) évalue soigneusement si chaque enfant avait ou non des parents en vie et chez qui il pourrait de vivre. Pour ceux qui n'en avaient pas, Bethany a mené une évaluation approfondie des familles ayant exprimé leur intérêt pour adopter un enfant. Cette évaluation comprenait une vérification des antécédents par le biais des forces de police locales, une évaluation de la santé mentale et physique, une étude à domicile pour évaluer le mariage et l'histoire personnelle du couple, ainsi que les vérifications de référence personnelles.

Lorsque l'évaluation a jugé une famille bien outillée pour adopter un enfant, les travailleurs sociaux de Bethany les appariaient ensuite avec un enfant et autorisaient des visites surveillées. Lorsque l'enfant comme la famille ont exprimé verbalement leur intérêt, l'enfant était alors autorisé(e) à rendre visite à la famille, chez elle. Le processus d'adoption n'avancait que si et lorsque l'enfant exprimait le désir de quitter l'orphelinat pour vivre avec la famille. Ainsi, l'enfant comme la famille participent activement et prennent des décisions au cours de l'ensemble du processus de réintégration.

- Informations biographiques et géographiques élémentaires concernant notamment tous les enfants et membres du foyer ;
- Revenu et emplois du ménage ;
- Antécédents scolaires des parents et scolarisation des enfants du ménage ;
- Situation du foyer et des biens ;
- Histoire de leur implication dans les services de protection de l'enfance et de leur participation aux services communautaires ;
- Qualité des relations telles qu'observées, antécédents de maltraitance ou de violence familiale ;
- Évaluation de la consommation ou de l'abus de drogue ;
- Contact antérieur avec l'enfant ;
- État de santé de la famille et accès aux services de santé ;
- Points forts de la famille et tous besoins spéciaux (ex. invalidité des parents, logement ou compétences parentales) ; et
- Connexions avec la communauté et la famille élargie.

Il est important de garder à l'esprit la nécessité de mener les évaluations de familles à divers endroits tout au long du processus de réintégration. Par exemple, les assistants sociaux et les responsables de la protection de l'enfance doivent être préparés à mener des enquêtes et prendre les mesures idoines concernant toutes allégations de violence ou d'abus. C'est uniquement lorsque l'évaluation aura conclu au caractère sûr et approprié d'une famille qu'un enfant devrait être placé.



Certains pays ont mis en place des formulaires d'évaluation des enfants et des familles qu'utilisent les travailleurs sociaux du public, et beaucoup de services communautaires ont aussi des modèles appropriés au contexte. Identifier les outils et formulaires d'évaluation disponibles que vous pourriez utiliser. Veuillez consulter *Transitioning to Family Care for Children Tool Kit* (Trousse à outils Placement familial pour les enfants) pour des exemples d'évaluations.



Outils d'évaluation :

- *Guidelines on Determining the Best Interest of the Child* (Directives sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant) (UNHCR)
- *A Guide to Getting it Right for Every Child-My World Triangle* (Un guide pour ne rien laisser au hasard pour chaque enfant - par My World Triangle) (Gouvernement de l'Écosse)
- *Toolkit for Practitioners: Assessment Forms and Guidance* (Boîte à outils pour spécialistes : Orientation et formulaires d'évaluation) (Better Care Network)
- *The Lost Ones: Emergency Care and Family Tracing for Separated Children From Birth to Five Years* (Ceux que nous avons perdus : Prise en charge en situations d'urgence et traçage familial pour les enfants séparés de la naissance à cinq ans) (U.N. Children's Fund)
- *Framework for Child Assessment Tool* Framework for Child Assessment Tool (*Outil Cadre d'évaluation de l'enfant*) (Faith to Action)

Veille et prise de décision axée sur l'enfant

Au cœur de la prise en charge de chaque enfant au moment de sa transitions dans une famille se trouve l'exigence d'une veille efficace. En général, la veille fait référence aux processus et procédures de prise de décisions mis en place pour s'assurer que les décisions relatives à la prise en charge des enfants en rupture de protection familiale (ou risquant de l'être) sont appropriées et fondées sur les intérêts supérieurs de chaque enfant. La veille au cours ou avant la séparation joue un rôle clé permettant d'éviter un placement inutile en institution. Une fois les enfants placés en institution et au cours du processus de transition, l'objectif de la veille sera de s'assurer que les décisions relatives au placement des enfants dans d'autres familles (par ex. réunification ou placement familial de remplacement) protègent les enfants et sont parfaitement adaptées à leurs situations et besoins individuels.

La façon dont la veille est gérée—à savoir, qui est engagé et comment—sera différente selon les contextes. Dans plusieurs endroits, les décisions relatives au placement pourraient appeler l'implication d'organes de décision légaux (comme par exemple dans les cas où une procédure judiciaire résultant d'une décision de justice est requise). Dans l'idéal, la supervision du processus de veille revient aux professionnels de la protection de l'enfance nommés par l'État ; ils travaillent en collaboration avec l'équipe de transition du placement en institution. Là où un système plus formel d'inspiration étatique n'est pas encore en place ou fonctionnel, la supervision de la veille peut revenir à des professionnels partenaires ou à des paraprofessionnels formés. Bien que l'autorité décisionnaire finale et les systèmes externes de reddition de comptes puissent varier, la veille, elle, est un processus collectif. Il rassemble une série de personnes capables d'apporter des perspectives éclairées sur la protection des enfants, le contexte local (y compris les options familiales viables dans l'assistance requise), et l'enfant en tant qu'individu avec ses besoins, préférences, capacités et opinions propres.

Les procédures de veille servent à prendre des décisions concernant la prise en charge des enfants à divers points :

- Avant la séparation d'avec la famille, en évaluant les circonstances et besoins et en évitant la séparation si possible et appropriée par le biais de services de soutien.
- Après la séparation d'avec la famille, en déterminant s'il est possible de procéder à la réunification soutenue de la famille et, sinon, en déterminant les meilleures options de protection de remplacement, notamment un placement familial alternatif (évitant ainsi un placement inutile en institution).
- Après le placement en institution et durant le processus de transition, en déterminant les options de prise en charge familiale les mieux adaptées aux conditions et besoins individuels des enfants.

La veille répond à deux principes clés *:

Le "principe de nécessité"—S'assurer que la protection de remplacement est véritablement requise.

- Éviter les situations pouvant mener à la protection de remplacement aussitôt que possible dans le processus. Cela signifie travailler avec les communautés pour réfléchir aux raisons les plus courantes qui font perdre aux enfants la protection parentale, les font partir de la maison, placer dans des institutions, etc., et trouver des moyens d'atteindre ces familles qui sont les plus susceptibles d'être vulnérables au stress.
- S'assurer qu'une évaluation complète de la situation de la famille a été menée avant le retrait ou la réintégration d'un enfant, pour identifier tous les moyens possibles de préserver l'unité de la famille.

Le « principe de l'adéquation »—Pourvoir chaque enfant de la prise en charge appropriée.

- S'assurer que toutes les formes de protection de remplacement satisfont aux normes minimales : suivre les directives, élaborer des normes et s'y conformer, et procéder à un suivi informel des modes de placement pour s'assurer que les enfants sont pris en charge de manière appropriée.
- Vérifier régulièrement le bien-être de l'enfant jusqu'à ce qu'un arrangement permanent soit effectué.
- Décider d'un placement qui, à ce moment précis, convient pour l'enfant, sachant que cela peut changer avec le temps.

*Source : Gouvernement du Liberia, Ministère de la Santé et de l'Action sociale (2014). [Guidelines for Kinship Care, Foster Care and Supported Independent Living in Liberia](#). (Directives pour la prise en charge par des proches, le placement familial et le mode de vie indépendant sous supervision)

Il est important que l'ensemble des personnes impliquées dans la transition—notamment les enfants (conformément à leurs capacités de développement) et les familles—ait une compréhension claire et commune des procédures de prise de décisions relatives à un placement. Pour garantir que les décisions de placement et les plans de soutien familial correspondants offrent les meilleurs résultats possibles pour chaque enfant, il faut, tout au

long du processus de prise de décisions, maintenir l'accent sur l'enfant. Le processus fait partie de la planification de la prise en charge ; en tant que tel, il examine non seulement la décision relative à la personne qui prendra l'enfant en charge et le lieu qui va accueillir ce dernier, mais aussi les services existants autour de l'enfant et de la famille pour assurer sécurité, dévouement et engagement à long terme en faveur de l'enfant.

Décider des procédures de veille à utiliser et des personnes qui feront partie de votre équipe de décideurs.



Quel est le cadre de politique juridique pour la veille dans le contexte où vous intervenez ?

Quel est le rôle des services chargés de la protection et du bien-être de l'enfant en termes de supervision ou de responsabilité externe ?

Qui est ou sera responsable de la prise de décisions concernant le placement et la prise en charge des enfants ?

Tout processus décisionnel concernant le placement d'un enfant doit tenir compte des points suivants :

- Informations recueillies auprès de sources multiples (par ex., parents-substituts, agents du placement en institution, prestataires de prise en charge de santé, familles, et l'enfant) et faisant partie d'un processus d'évaluation approfondie
- Droits et intérêts légitimes de toutes les parties, y compris les parents, les frères et sœurs et la famille élargie ;
- Ressources et services disponibles pour un enfant et sa famille pour garantir un foyer sûr et protecteur ;
- Préférence pour la réunification avec la famille d'un enfant (famille immédiate ou prise en charge par des proches) ;
- Préférence pour le regroupement des membres d'une même fratrie ;
- Placements familiaux alternatifs qui présentent une plus grande chance de continuité et améliorent le bien-être de l'enfant, lorsque la réunification avec la famille est impossible ; et
- Prise de décision transparente par une équipe clairement identifiée de personnes qui s'investissent dans le bien-être de l'enfant, ainsi que tous les organes décisionnels légaux conformément aux politiques nationales, dans la mesure où, le plus souvent, les décisions de placement sont la responsabilité des représentants du gouvernement.



Le **chapitre 6** fournira davantage d'informations sur chacune des options de placement de protection dans l'assistance requise.

Le caractère permanent du placement est l'objectif visé à long terme en faveur de l'enfant. Le concept de permanence fait référence à la création de liens familiaux et d'options de placement pour un enfant qui lui procure un engagement de toute une vie, une continuité de la prise en charge, un sentiment d'appartenance et un statut juridique et social qui dépassent le placement temporaire de l'enfant. La permanence procure aux enfants la possibilité de créer des liens affectifs forts si essentiels à la santé psychologique, émotionnelle et sociale.¹⁴ Pour les enfants, la permanence commence par un travail de stabilisation des familles pour éviter la séparation. Une fois que survient la séparation, et

chaque fois que ce sera possible et sûr, les efforts tendant à la permanence devraient être axés sur le retour des enfants dans leur famille d'origine. Lorsque la réunification n'est pas possible, il faudra explorer d'autres options de placement familial, en accordant la priorité à celles qui peuvent créer des liens profonds et permanents avec la famille, les amis et les membres de la communauté.



Outils pour la veille et la prise de décisions axées sur l'enfant :

- *Making Decisions for the Better Care of Children: The role of gatekeeping in strengthening family-based care* (Décisions en faveur d'une meilleure prise en charge des enfants : le rôle de la veille dans le renforcement de la prise en charge familiale) (Better Care Network)
- Podcasts : *Gatekeeping (Veille)* (Faith to Action)
- Webinaire : *Gatekeeping (Veille)* (Christian Alliance for Orphans)
- *Guidelines for Family Group Decision Making in Child Welfare* (Directives pour la prise de décision en groupe familial pour le bien-être de l'enfant) (American Humane)
- *Best Interests Determination for Children on the Move: A Toolkit for Decision-Making* (Détermination des intérêts supérieurs des enfants en marche : une trousse à outils pour la prise de décision) (Programme Afrique du Sud de Save the Children Royaume-Uni)
- *Best Interests Determination Checklist Tool* (Outil Liste de contrôle de la détermination des intérêts supérieurs de l'enfant)

Élaborer des plans de prise en charge individuels

La planification en vue de la transition comprend également l'élaboration d'un plan de prise en charge personnalisé et holistique pour chaque enfant au moment où se prépare sa sortie de placement en institution. À l'instar du processus décisionnel, celui de la transition doit impliquer une équipe de personnes qu'intéressent la vie de l'enfant et celle de la famille.

Un plan de prise en charge holistique énonce les besoins et les atouts de chaque enfant et de chaque famille tels que révélés à travers le processus d'évaluation, présente ensuite une réponse à tous les aspects du développement d'un enfant en identifiant les services de soutien et ressources qui seront nécessaires. L'objectif de tout plan de placement est d'offrir aux enfants la meilleure prise en charge et protection possibles à mesure qu'ils entament leur transition dans les familles.

Les plans de placement ne sont pas des documents statiques mais plutôt des plans souples qui évoluent à mesure que la situation d'un enfant change. Par exemple, le plan pour un enfant placé en famille d'accueil temporaire va changer si et quand l'enfant approche de l'adoption.

Les plans doivent reconnaître que tous les enfants et familles ont des points forts qu'ils peuvent mettre à disposition et, une fois appuyés de façon appropriée, ces familles et enfants seront en mesure de prendre des décisions bien éclairées à propos du bien-être et de la protection de l'enfant.¹⁵

Chaque enfant doit avoir un plan de placement personnalisé comprenant les éléments suivants :

- Placement de l'enfant le long du continuum de prise en charge ;
- Besoins et points forts de l'enfant et de la famille ;
- Services de soutien appropriés répondant aux besoins individuels de l'enfant et de la famille ;
- Personnes ou organisations responsables de la fourniture de chaque service ;
- Plan pour la garderie de l'enfant, l'éducation scolaire ou la formation professionnelle, et les possibilités de participation des pairs, avec des aménagements spéciaux ou des services de soutien nécessaires à la réussite ;
- Objectifs et buts précis, mesurables et datés qu'il faudra surveiller ; et
- Plan pour le placement familial permanent de l'enfant s'il s'agit d'un placement temporaire.



Ressources nécessaires à la planification de la prise en charge :

- *Care Planning and Family Reunification Forms and Guidance* (Planification de la prise en charge et orientation et formulaires de réunification familiale) (Better Care Network)
- *Principles of Placement in Alternative Care Tool* (Outil Principes de placement dans de protection de remplacement)
- *Community Based Social Work with Children and Families: Manual on the Prevention and Reintegration* (Travail social communautaire avec les enfants et les familles : manuel sur la prévention et la réintégration) (Save the Children Royaume-Uni)
- *U.S. National Resource Center for Permanency and Family Connections* (Centre national américain de documentation pour la stabilisation et les relations familiales)

Prendre en charge les enfants aux besoins spéciaux

Dans certains cas, les plans de prise en charge personnalisés devront aussi accorder davantage de considération pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Par exemple, les enfants ayant des problèmes d'apprentissage ou des handicaps physiques peuvent nécessiter des services de soutien supplémentaires tant à la maison qu'à l'école. Un soutien et des services supplémentaires peuvent aussi s'avérer nécessaires pour les enfants qui ont connu un placement en institution après avoir subi un traumatisme ou une exploitation sous forme de trafic, de travail des enfants, de vie dans la rue, de catastrophes naturelles, de conflits ou de migration forcée. Il est essentiel de garantir des services de soutien continu en faveur des enfants ayant des besoins spéciaux. Il s'agit, entre autres, des services suivants :

- Traitement des traumatismes et prise en charge psychologique ;
- Aide à l'intégration scolaire ;
- Aide à l'intégration scolaire ;
- Appareillage (fauteuils roulants, lunettes, prothèses auditives) ;
- Formation pour les familles (par exemple, langage des signes) ;
- Relève en faveur des parents-substituts ; et
- Équipement (rampes pour fauteuils roulants permettant l'accès à la maison par exemple).



Quels sont les besoins spéciaux en matière de prise en charge que présentent les enfants en placement dans votre institution ? Comment pourriez-vous adapter votre travail pour vous assurer du caractère inclusif de vos programmes et que tous les enfants ont un accès égal au placement familial ?



Pour en savoir davantage sur le placement familial pour les enfants handicapés et ayant des besoins spéciaux :

- *Enabling Reform: Why Supporting Children with Disabilities Must Be at the Heart of Successful Child Care Reform* (Ancrer les réformes : Pourquoi appuyer les enfants handicapés doit être au cœur de la réforme réussie de la prise en charge de l'enfant) (Better Care Network et Family for Every Child)
- Vidéo : *We All Need Families at the End of the Day – Special Care* (Après tout, nous avons tous besoin des familles) (Better Care Network)
- *Psychosocial Support for Children with Disability and Their Carers* (Soutien psychosocial en faveur des enfants handicapés et de leurs prestataires de prise en charge) (Initiative régionale de soutien psychosocial)
- *Reintegration Guidelines for Trafficked and Displaced Children Living in Institutions* (Directives concernant la réintégration d'enfants victimes de trafic et déplacés vivant en Institutions) (Next Generation Nepal)

Préparer les enfants et les familles pour la transition

L'une des premières responsabilités du responsable de cas sociaux est de préparer l'enfant et la famille au placement. La préparation au placement inclurait éventuellement des visites aux familles et une remise en contact soutenue, des conseils et du soutien psychosocial, la fourniture d'un soutien matériel et un lien avec les services de base (par exemple, revenu, emploi, logement) et la préparation à l'intégration dans la communauté (par exemple, scolarisation, garderie, services de réadaptation, services de santé).

Tous les enfants et familles ont besoin d'une préparation adéquate pour :

- réduire au maximum les traumatismes ; et optimiser l'expérience d'un changement positif ; et
- Augmenter le succès du placement en aidant les enfants à garder confiance face au changement.

La transition vers le placement familial peut s'avérer un processus complexe d'une grande charge émotionnelle pour les enfants. Tous les enfants devront être préparés avec une attention particulière à leur âge et capacités, quel que soit le type placement familial. La préparation des enfants au placement doit inclure des occasions adéquates d'expliquer le motif de la transition et s'enquérir des opinions, espoirs et interrogations

des enfants. Livres et contes pourraient aider les plus jeunes à comprendre ce qui se passe. Même pour un enfant qui se réjouit d'avance du placement en vue, il y aura des formes d'adaptation et de perte. Les enfants plus âgés en particulier auront besoin de temps et d'espace pour poser des questions et recevoir des réponses sincères ; ils doivent aussi avoir l'opportunité de discuter du type d'informations qu'ils aimeraient partager avec la famille.



Un cahier ou une boîte de souvenirs est un superbe moyen de s'assurer que les enfants partiront avec des souvenirs personnels de leur séjour en institution. Les enfants participent à la conception en décorant leurs cahiers ou boîtes, et ensuite en choisissant les photos, cartes, illustrations ou autres objets spéciaux avec lesquels ils voudront les agrémenter.

Préparation de la famille et du parent-substitut

- Partager toute information de base concernant l'enfant avec le parent-substitut, information pertinente que l'enfant a accepté que vous partagiez avec la famille ou le parent-substitut. Rappeler au parent-substitut le caractère confidentiel de toute information sensible.
- Mettre le parent-substitut au courant des informations remises à l'enfant à propos du ménage et de ses attentes.
- Confirmer que l'enfant disposera d'un endroit personnel où dormir et garder ses affaires.
- S'assurer que le régime alimentaire de l'enfant, sa santé, son éducation et autres exigences en matière de prise en charge sont bien compris et travailler avec la famille afin de planifier la meilleure façon de les satisfaire.
- L'informer de toutes dispositions prises pour permettre à l'enfant d'avoir accès aux services et expliquer ce que l'on attend d'un parent-substitut pour aider l'enfant à y parvenir.
- S'assurer que les besoins de la famille en matière de soutien ont été évalués et sont pris en charge par le biais des références et de l'accès aux services appropriés (par ex., appui économique, groupes de soutien à la parentalité).
- Confirmer la date et l'heure d'arrivée de l'enfant (y compris toutes visites provisoires menant à la transition elle-même) Demander à la famille préparer une activité de bienvenue pour l'enfant le jour de la transition, ou bien une petite fête d'adieu si la famille vient le chercher à l'institution où il était placé.
- Faire savoir à la famille qu'elle doit vous mettre au courant de toute information nouvelle que l'enfant leur donne, de tous problèmes et questions pouvant surgir, etc.
- Informer le parent-substitut de la fréquence de vos visites et de la date de votre première visite. Expliquer que vous parlerez toujours à l'enfant en privé.
- Indiquer au parent-substitut comment vous contacter et qui contacter si l'on ne peut vous joindre en cas d'absence.

Adaptation de : [Alternative Care in Emergencies Toolkit](#) (Trousse de protection de remplacement dans les situations d'urgence) (Save the Children).



Retrak : Des rues aux familles, ou la transition des enfants de la rue

Retrak est une organisation caritative confessionnelle qui travaille aux côtés des enfants de la rue pour leur offrir des alternatives viables à la vie dans la rue et, chaque fois que possible, les réunifier avec leurs familles. Le parcours de Melesse*, jeune Éthiopien de 17 ans, démontre l'engagement de Retrak à préparer enfants comme familles à la réunification lorsqu'elle est jugée sûre, appropriée et mutuellement désirée. Après avoir quitté la maison et vécu dans les rues d'Addis-Abeba depuis l'âge de 11 ans, Melesse a eu des visions d'espoir pour son avenir lorsque le personnel de Retrak l'a invité à son centre d'accueil. Par le biais de leur programme de formation professionnelle, il a réussi à monter une petite affaire. Les compétences de vie ont non seulement stimulé son revenu, mais aussi son estime de soi afin qu'il puisse penser à rentrer chez lui. Les conversations qu'il avait avec les travailleurs sociaux ainsi que les conseils de ces derniers lui ont permis de réfléchir sur les conséquences d'une réunification avec sa famille, de se pencher sur ses craintes d'être rejeté et ostracisé et de songer aux détails logistiques d'un ajustement de son petit commerce à son village d'origine.

Entretemps, le personnel de Retrak s'est approché de la mère de Melesse qui était tout étonnée d'apprendre que son fils était encore en vie. Les travailleurs sociaux se sont réunis avec le conseil local de village local et des voisins pour comprendre quel accueil la communauté réserverait à Melesse. Enfin, au jour J, les travailleurs sociaux de Retrak l'ont accompagné lors de son retour dans son village natal où un accueil chaleureux lui a été réservé. Retrak lui a fourni quelques articles de première nécessité tels que couverture et vêtement de seconde main. Et bien plus encore, grâce à la minutie de l'accompagnement et de la préparation reçus, il a été doté des compétences et de la confiance nécessaires pour vivre avec sa famille et participer à son épanouissement. Pour s'assurer de la pérennisation de ce succès, Retrak continue de suivre Melesse et sa famille, leur offrant accompagnement psychologique et soutien psychosocial afin de garantir leur bien-être à long terme.

*Pour des raisons de confidentialité, les noms des enfants ont été changés dans toutes les histoires.

À la réintégration d'un enfant dans sa famille d'origine, il est recommandé de travailler en étroite collaboration avec la famille pour aborder tant les causes de la séparation originelle que l'impact de tout préjudice que la séparation aurait causé et s'assurer que l'enfant et la famille auront accès à toutes les formes de soutien nécessaires pour garantir une réintégration sûre et effective et permettre d'éviter une autre séparation.¹⁶

Les familles aussi ont besoin de temps et de ressources pour préparer l'arrivée d'un nouvel enfant dans leur foyer. Le processus de préparation des familles à l'accueil d'un enfant devrait impliquer les parents, les frères et sœurs et tous les autres membres du ménage. Les familles doivent connaître les antécédents de l'enfant et avoir une compréhension approfondie du processus de placement et du plan de prise en charge, notamment les services de soutien identifiés et les visites de suivi. Elles doivent avoir des occasions de poser des questions et de partager des informations ; elles doivent savoir qui contacter pour partager difficultés, problèmes, questions et histoires de réussite.

Si la famille n'a jamais pris en charge des enfants auparavant ou n'a pas eu d'enfants depuis longtemps, une formation supplémentaire aux compétences parentales peut

s'avérer nécessaire. Même les parents d'un enfant pourraient nécessiter un brin de formation pour réussir la prise en charge de leur propre enfant, particulièrement ceux qui ont des besoins physiques, comportementaux ou affectifs spéciaux. Les familles doivent comprendre et être préparées au fait que beaucoup d'enfants vivant en institution ont connu des traumatismes ou des formes de violence, outre la séparation d'avec la famille. Les enfants peuvent ne pas montrer ces signes pendant des mois voire des années ; ainsi, il est capital de préparer les familles à reconnaître et à répondre aux signes de détresse émotionnelle lorsqu'ils se présentent.

Les familles comme les enfants —même les nourrissons et les tout-petits— bénéficient de visites de soutien avant le placement. Ces visites permettent aux enfants et aux familles d'apprendre à se connaître (ou à se familiariser de nouveau), d'anticiper tout ajustement qui s'impose et de s'engager activement dans le processus décisionnel et de planification.

La conférence familiale est l'une des stratégies permettant d'engager et de préparer les membres de la famille à la transition. Cela implique d'associer les membres de la famille (dont la famille élargie) avec les membres de l'équipe de transition (responsable du dossier, personnel de placement en institution, partenaires de la communauté) pour discuter des prochaines étapes, soulever et apporter des réponses aux préoccupations et affiner les plans de prise en charge.



Manuels préparant les enfants à la transition dans les familles :

- *Moving to My New Home: A book to help children get ready to move into their new home* (J'emménage avec ma nouvelle famille : livre pour aider les enfants à se préparer à intégrer leur nouveau foyer) et une version destinée aux 8-16 ans *Moving to My New Home II: A book for children to explain what will happen during the time the institution is closing* (J'emménage avec ma nouvelle famille : Livre destiné aux enfants pour expliquer ce qui va se passer au moment de la fermeture de l'institution) (Lumos)

Chapitre 6 : Le Continuum de prise en charge

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ approfondir votre compréhension des options du continuum de prise en charge en faveur des enfants en transition hors du placement en institution ;
- ✓ accéder à d'autres informations et ressources pour une réintégration réussie dans la famille, une prise en charge par des proches, un placement en famille d'accueil, une adoption et d'autres modèles de prise en charge.

La transition des enfants hors du placement en institution appelle la mise en place d'un solide continuum de prise en charge, accompagné d'un éventail de placements familiaux et de services de soutien. Les options de prise en charge familiale dans le continuum incluent la réunification avec les familles biologiques, la prise en charge par des proches, les familles d'accueil et l'adoption. Étant donné la gamme des besoins et des circonstances individuels des enfants, il n'y a pas de solution « passe-partout ». Pour cette raison, les foyers temporaires et pour petits groupes, ainsi que les modèles d'autonomie assistée ont leur place dans le continuum. Toutefois, conformément aux meilleures pratiques et aux conseils fondés sur des données probantes en provenance du monde entier, le continuum accorde la plus haute priorité à la prise en charge des enfants au sein des familles.

Options de placement familial

Le placement familial est un placement à court ou à long terme d'un enfant dans un milieu familial avec au moins un parent ou parent-substitut responsable. Bien qu'il soit souhaitable de toujours réunifier les enfants avec leurs familles biologiques si ces dernières sont sûres et appropriées, une protection de remplacement de type familial telle que la famille élargie (prise en charge par des proches), l'adoption et les familles d'accueil reste nécessaire lorsque l'on a exclu la réunification comme option.

Toute option de placement familial suppose des évaluations et de la famille et de l'enfant, une préparation des deux au placement, la création de liens entre la famille et les services de renforcement approprié de la famille et au soutien de la communauté telles que décrites dans le plan de prise en charge, ainsi que le suivi du bien-être de l'enfant et de la famille à travers des visites régulières à cet effet.

Ressources pour les options de placement familial :

- *A Continuum of Care for Orphans and Vulnerable Children* (Un continuum de prise en charge pour les orphelins et les enfants vulnérables) (Faith to Action)
- *Moving Forward: Implementing the 'Guidelines for Alternative Care for Children'* (Aller de l'avant : mise en œuvre des directives en matière de protection de remplacement pour les enfants) (Centre d'excellence pour les enfants pris en charge en Écosse)



Voir le **chapitre 5** pour plus d'informations sur l'enfant et l'évaluation de la famille, le placement, et la préparation.



Réunification et réintégration de la famille

À l'échelle du globe, la plupart des enfants placés en institution ont au moins un parent ou un membre de la famille proche encore en vie. Dans beaucoup de cas, ces membres de la famille pourraient prendre en charge leurs enfants s'ils recevaient le soutien adéquat. L'on appelle réunification familiale le processus de réintégration d'un enfant dans sa famille biologique. Souvent, il s'agit aussi de remettre l'enfant au sein de sa communauté

d'origine. Réunifier les enfants avec leurs familles biologiques est considéré comme étant la meilleure option pour des enfants quittant le placement en institution— seulement si et quand ladite réunification est reconnue comme sûre et appropriée.

Toute réunification axée sur l'enfant sera multidimensionnelle et commencera par une évaluation tant des causes profondes de la séparation et des conditions actuelles de la famille. Au cas où le personnel de l'institution de placement, les assistants sociaux, et/ou l'enfant ont perdu contact avec la famille et ne savent pas où se trouve cette dernière, il serait d'abord nécessaire de procéder à un processus de recherche de la famille pour décider de la possibilité même ou non d'une réunification. Avant d'envisager d'autres options de placement, il est important de ne ménager aucun effort pour retrouver et évaluer les familles des enfants.

La recherche des familles est un processus pouvant parfois s'avérer exigeant en personnel, impliquant même de la sensibilisation hors de la zone locale ou même du pays. Elle pourrait nécessiter des entretiens avec des délégués de l'État, chefs de villages, membres de la communauté, membres de la famille élargie, ou d'anciens membres du personnel des institutions de placement. Il faudra l'aide d'assistants sociaux ou de volontaires formés, lesquels vont intervenir quelquefois à partir d'endroits différents pour réduire au maximum les frais de déplacement et s'assurer d'une meilleure connaissance des lieux où

Voici quelques étapes possibles pour renouer les enfants avec leurs familles

- **Faciliter un contact à distance via lettre, courriel, appel ou message vidéo :** Ce contact initial peut aider à briser les barrières émotionnelles et permettre aux enfants et aux familles d'arriver à se connaître de nouveau. Plusieurs lettres ou appels téléphoniques pourraient s'avérer nécessaires avant d'établir tout contact direct.
- **De courtes rencontres directes entre parents et enfant :** Ces rencontres doivent se produire sous la supervision directe d'un assistant social. Dans la mesure du possible, les parents devraient aller à la rencontre de l'enfant, signe clair de leur engagement vis-à-vis de la réintégration, même si c'est l'agence qui financerait le voyage.
- **Des visites supervisées plus longues, chez les parents :** L'objectif de ces visites est d'évaluer le fonctionnement de la famille et les capacités de l'enfant à se réadapter à la communauté et au style de vie. L'assistant social doit être préparé à intervenir à tout moment si l'enfant est confronté à des difficultés majeures.
- **Des visites non supervisées plus longues, chez les parents :** Ce type de rencontre ne se produit qu'après une visite supervisée fructueuse. L'assistant social doit être assuré que l'enfant réussira à se réadapter au mode de vie local et que les parents sont capables de prendre ce dernier en charge.

Source: [Guidelines on Children's Reintegration](#). (Directives sur la réintégration des enfants) Groupe inter-agences sur la réintégration des enfants : Emily Delap et Joanna Wedge (2016).

Suivi de la réunification : En cas de problèmes

- L'enfant est-il en danger imminent de préjudice grave ou de maltraitance ? Si oui, il faudra organiser un placement d'urgence et contacter les autorités compétentes pour prendre les dispositions idoines pour un retrait immédiat de l'enfant.
- L'enfant est-il victime de négligence ou de maltraitance moins grave (formes inappropriées de punition par exemple) ? Si oui, un psychologue ou un thérapeute devrait probablement encadrer la famille immédiatement pour l'aider à changer de comportement.
- L'enfant manque-t-il de s'épanouir ou de se développer physiquement et psychologiquement aussi rapidement que prévu ? Si oui, il est important de s'assurer que l'enfant est examiné par un professionnel de santé adéquat afin de déterminer ou d'exclure toutes maladies d'ordre physique ou psychiatrique qui pourraient participer à ses difficultés.
- L'enfant manifeste-t-il un manque d'attachement au parent-substitut ? Si oui, un psychologue ou un thérapeute devrait commencer à travailler avec le parent-substitut afin de déterminer des méthodes permettant de favoriser l'attachement.
- Le parent-substitut peut-il avoir accès à tous les services nécessaires en faveur de l'enfant ? Dans le cas contraire, les praticiens devraient faire tout leur possible pour avoir accès aux services idoines.

Source : European Commission Daphne Program (Programme Daphe de la Commission européenne) (2007). *Deinstitutionalizing and Transforming Children's Services: A Guide to Good Practice*. (Sortir de l'institutionnalisation pour transformer Services aux enfants : un guide aux bonnes pratiques).

la recherche est menée. Outre la sensibilisation individuelle directe, d'autres stratégies telles que la sensibilisation par les radios locales, journaux, télévisions ou messages par téléphones mobiles ou l'affichage d'information là où un enfant a été initialement séparé ou abandonné peut produire des résultats. En règle générale, les efforts de recherche concertée pourraient se poursuivre pendant au moins plusieurs mois ou jusqu'au moment où une autorité compétente en décide la fin.

À l'instar du placement familial, le processus de réunification n'est pas un événement ponctuel ; il est plutôt composé de plusieurs étapes différentes d'une durée qui dépendra de la situation individuelle. L'évaluation des familles et des enfants pour déterminer leurs besoins, points forts, préférences et situations individuelles est capitale lorsqu'il s'agit de prendre de bonnes décisions. Ces évaluations permettront de déterminer si un enfant et sa famille sont désireux et capables de se retrouver et, le cas échéant, de quelles formes de soutien la famille aura-t-elle besoin pour protéger pleinement et prendre soin de leur enfant. Dans les nombreux cas où les enfants ont été placés dans des orphelinats pour accéder à l'éducation et à d'autres services de base, la proximité desdits services par rapport au domicile peut faire toute la différence. Les enfants ne devraient pas retourner dans les foyers où ils ont connu négligence ou maltraitance sauf si les problèmes ont été résolus. Chaque fois que la réunification est réputée être dans l'intérêt supérieur d'un enfant, le retour de ce dernier à la maison devrait être rigoureusement surveillé et soutenu par un plan bien conçu de prise en charge, y compris l'accès aux services et les visites de suivi par le travailleur social responsable du dossier de l'enfant.

Le soutien de suivi en matière de réunification peut comprendre les actions suivantes :

- Soutien continu et nouveau pour traiter les causes profondes de la séparation ;
- Veiller à ce que les enfants et les familles aient un accès permanent aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services qui prennent en charge leur besoins ;
- Offrir des moments de répit lorsque les enfants et les familles pourraient avoir besoin de courtes périodes de repos de temps en temps ;
- Continuer à soutenir les efforts tendant à prendre en charge l'ostracisme et la discrimination (parfois un facteur de la première séparation) par le biais d'interventions avec la communauté, dont les leaders religieux ;
- Tenter de s'appuyer sur les points forts et la résilience que les enfants auraient peut-être acquis lors de leur période de séparation d'avec les parents. Les enfants pourraient estimer que les compétences qu'ils ont acquises et la fierté qu'ils ont en tant que survivants contrastent avec la façon dont ils sont perçus par leurs familles ou leurs communautés ;
- S'assurer que les enfants ont la possibilité de discuter de leurs expériences passées et de soutien thérapeutique lorsque c'est nécessaire.¹⁷



Voir **chapitre 5** pour davantage d'informations sur l'évaluation familiale et l'engagement et le soutien des enfants et familles tout au long de la transition

Outre les visites régulières au foyer et la garantie de l'accès aux services de soutien, le suivi de la réintégration pour la réussite pourrait comprendre beaucoup de réunions de l'équipe faisant appel à l'enfant et à la famille pour les aider à travailler sur les buts et à discuter avec les acteurs communautaires tels que les pasteurs, enseignants et prestataires de services. Une fois les choses stabilisées, la fréquence des visites par un assistant social devrait diminuer avec le temps tant qu'il y a un point de contact clair en cas de problème. L'enfant ayant pu passer des mois voire des années à bénéficier de prise en charge et de soutien dans le cadre du placement en institution et tissé des liens étroits avec des assistants spécifiques, l'enfant devrait être informé avec tact de la fin des visites.¹⁸

Si, à une étape quelconque du processus la réunification d'un enfant avec sa famille est jugée peu sûre ou pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il faudra alors envisager d'autres formes de prise en charge, de préférence la protection de remplacement.

Réintégration pour enfants handicapés

Vu que plusieurs enfants sont placés en institutions par leurs familles en raison de leurs handicaps, il est important de noter que des services spéciaux, la réhabilitation, les thérapies et l'intégration scolaire soutenue sont toutes d'importants aspects de la planification de la prise en charge, durant toutes les phases du processus de réintégrations. Les familles ont besoin de soutien communautaire suffisant pour prendre en charge des enfants handicapés ou souffrant de traumatismes consécutifs à une séparation et une mise en institution, ce qui peut rendre difficile toute tentative de créer du lien.



Aller au **chapitre 7** pour davantage d'informations sur le suivi du placement dans la transition.

La ressource Guidelines on Children's Reintegration (Directives sur la réintégration des enfants) encouragent ceux qui s'engagent à réintégrer les enfants handicapés à :

- Cartographier les soutiens et services existants et établir des liens avec des organisations locales œuvrant à soutenir des enfants handicapés dans leurs communautés d'origine Vous seriez inspirés de trouver des appareillages (fauteuils roulants, lunettes, prothèses auditives), former des membres de la famille à la prise



La famille de Mubera : L'espoir restauré en Bosnie

Suite à la disparition de son mari pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine ; Mubera et ses enfants ont perdu leur domicile familial et se sont retrouvés dans une situation désespérée. Au départ de son nouveau partenaire, Rifat, parti purger une peine d'emprisonnement, Mubera s'est sentie comme si elle n'avait d'autre choix que d'envoyer ses cinq enfants dans une institution. Pendant les trois ans passés dans un orphelinat, Mubera rendait visite à ses enfants. Un travailleur social prenait notes et a référé le cas à [Hope and Homes for Children](#), une organisation caritative qui appuie la désinstitutionnalisation en Europe de l'Est et en Afrique.

Hope and Homes a facilité la réintégration des enfants de Mubera dans leur famille à l'aide de leur modèle de prise en charge appelé [ACTIVE Family Support](#) (AFS), modèle qui traite des causes profondes de la séparation d'avec la famille en premier lieu. ACTIVE signifie Approprié (pertinent pour la culture locale et le contexte sociopolitique), Communautaire (en partenariat avec les acteurs locaux), Ciblé (spécifique aux besoins de chaque famille), Indépendance (en faveur de l'autosuffisance des familles), Valeur (plus durable financièrement que l'institutionnalisation) et Efficace (améliore le bien-être des enfants et empêche la séparation d'avec la famille).

Hope and Homes a aidé la famille à trouver un logement et assisté Rifat à trouver un emploi. Aujourd'hui, six ans plus tard, les enfants sont inscrits à l'école et s'épanouissent dans leur famille. En traitant les besoins de la famille de manière ciblée et appropriée, Hope and Homes a aidé la famille de Mubera à rester intacte.

en charge des enfants et les appuyer ou leur apprendre comment communiquer efficacement avec les enfants (ex. Formation au langage des signes), s'assurer que les écoles et domiciles sont accessibles, travailler à la lutte contre la discrimination et promouvoir l'intégration dans les écoles locales.

- Établir des liens avec l'expertise et les ressources communautaires, en particulier les organisations de personnes handicapées, qui sont gérées par et pour les personnes handicapées.
- Établir des liens entre parents dont les enfants sont handicapés Le soutien entre pairs peut également être utile pour les enfants handicapés.
- Offrir des moments de répit pour permettre aux parents-substituts et aux enfants d'observer une pause.



Œuvrer avec les familles pour s'inspirer de leurs points forts singuliers. Ces points forts pourraient inclure des facteurs extérieurs tels que des voisins bienveillants ou la participation à des groupes communautaires, et des facteurs internes tels qu'une attitude positive et la capacité à trouver des solutions aux problèmes.



L'histoire de Samnant ou la prise en charge par des proches au Cambodge

Déjà affaibli par la maladie, la mère de bébé Samnant est décédée deux semaines juste après la naissance de son fils. Son père a disparu peu après. Samnant était seul et avait besoin d'une famille. Reconnaissant que le projet divin veut que les enfants soient pris en charge au sein des familles, *Children in Families* (CIF) intervient au Cambodge pour trouver des foyers permanents pour des enfants comme Samnant, par le biais de la part des proches et le placement en famille d'accueil dans la durée. L'équipe a réussi à entrer en contact avec la demi-sœur de la mère de Samnant, dans un village de la banlieue de Phnom Penh.

Afin de faciliter la réintégration de Samnant dans l'option de la prise en charge par des proches, CIF a participé au soutien apporté à la famille pour mettre en place des sources durables de revenu. Âgé aujourd'hui de trois ans, Samnant vit comme un membre à part entière de la famille et apprécie les rires et bouffonneries qui vont avec des relations fraternelles à travers ses cousins. Il est bien nourri, protégé et pris en charge au sein de sa propre famille élargie.



Outils de réintégration :

- *Guidelines on Children's Reintegration* (Directives sur la réintégration des enfants) (Family for Every Child)
- *Standard Operating Procedures for Family Reintegration* (Procédures opérationnelles normalisées pour la réintégration dans la famille) (Retrak)
- *Reaching for Home: Global Learning on Family Reintegration in Low and Lower-Middle Income Countries* (Parvenir chez soi : Apprentissage global sur la réinsertion familiale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire) (Save the Children, et al.)
- Webinaire : *Family Reintegration, Achieving Balance Between Empowering Families and Safeguarding Children* (Réintégration familiale : réaliser l'équilibre entre le renforcement des familles et la sauvegarde des enfants) (Alliance chrétienne pour les orphelins) (Christian Alliance for Orphans)

Prise en charge par des proches

La prise en charge par des proches est la prise en charge à temps plein, l'entretien et la protection d'un enfant par quelqu'un d'autre qu'un parent qui est lié à l'enfant par des liens familiaux ou par une relation antérieure significative (exemples : parents, parrains, relations, frères et sœurs plus âgés, amis de la famille proche). La grande majorité des enfants vivant hors du foyer parental vivent avec des proches et des membres de la famille élargie.

Dans la plupart des pays, le placement familial élargi est la forme de protection de remplacement de type familial la plus durable et la plus acceptable culturellement. Bien qu'il soit possible de l'organiser formellement par l'intermédiaire de l'autorité judiciaire ou des services sociaux, cette option de prise en charge est plus généralement de nature informelle, souvent une question de parents qui s'adressent à des proches ou de parents qui s'efforcent de prendre en charge leurs proches. Cette forme de prise en charge peut être permanente ou temporaire (par exemple, lorsqu'un enfant attend sa réunification avec ses parents), ou informelle (par arrangement privé) ou formelle (ordonnée par une

autorité). La permanence au sein d'une famille d'accueil peut se présenter sous forme d'adoption, de tutelle légale, ou un engagement moins formel entre la famille et l'enfant. Pour les familles exposées au risque de séparation, des efforts pour identifier à l'avance des options de prise en charge par des proches pourraient aider à garantir que les liens de famille et la prise en charge sont soutenus et protégés.

S'occuper d'un enfant pouvant influencer davantage sur les parents et les grands-parents vieillissants déjà touchés par la pauvreté ou d'autres problèmes, les membres de la famille qui interviennent dans l'option prise en charge par des proches peuvent bénéficier d'un ensemble complet de services de soutien et de prise en charge pour assurer un placement réussi. Les grands-parents, par exemple, peuvent avoir besoin d'allocations en espèces ou d'une aide matérielle pour nourrir et habiller de manière adéquate un petit-enfant. Certains enfants pris en charge par des proches pourraient nécessiter un soutien scolaire spécial et tant les parents-substituts que les enfants bénéficieront des services de santé en soutien psychosocial ciblé.

Lorsque la prise en charge par des proches est formalisée, la surveillance et le soutien en matière de suivi continu sont nécessaires pour éviter l'éclatement de la famille et une plus grande instabilité pour l'enfant. Le renforcement de la famille impliquée dans la prise en charge par des proches ressemble à bien des égards à celui de la famille d'origine et est tout aussi important.



Outils pour la prise en charge par des proches :

- *Family First: Prioritizing Support to Kinship Carers, Especially Older Carers* (La famille d'abord : Privilégier le soutien aux proches impliqués dans la prise en charge, et surtout les plus âgés) (Family for Every Child)
- *Myanmar Kinship Care Handbook* (Manuel de la prise en charge par des proches du Myanmar) (Save the Children)

Famille d'accueil

Le placement en famille d'accueil est la prise en charge à temps plein d'un enfant dans une famille avec laquelle ce dernier n'a pas de lien de parenté mais qui accepte de satisfaire aux besoins en matière de développement mais aussi d'ordre psychosocial, médical, éducationnel et spirituel d'un enfant qui ne peut vivre avec ses propres parents ou sa famille élargie. Les systèmes de placement en famille d'accueil sont très différents d'un pays à un autre.

Dans certains endroits, le placement formel en famille d'accueil est une option acceptée et de plus en plus utilisée comme alternative au placement en institution. Dans d'autres, le placement en famille d'accueil reste informel (sous forme d'un arrangement privé entre familles) ou n'y a pas encore été introduit. Dans certains pays et cultures, particulièrement là où l'adoption n'est pas légalement reconnue encore, le placement en famille d'accueil peut jouer le rôle de placement familial permanent. Le placement en famille d'accueil peut se faire dans le court ou long terme, suivant les besoins et circonstances de l'enfant.

Le placement formel en famille d'accueil est généralement autorisé et organisé par une autorité administrative ou judiciaire, qui surveille régulièrement la famille afin de s'assurer que les besoins de l'enfant sont satisfaits. Les autres formes de placement en famille d'accueil sont entre autres les suivantes :

- Prise en charge spécialisée en famille d'accueil en faveur d'enfants ayant des besoins spéciaux.
- Intervention d'urgence ou placement d'urgence en famille d'accueil dans lesquels un enfant vit avec une famille jusqu'à la fin de la crise ou jusqu'à la conception d'un autre plan de prise en charge en sa faveur.
- Prise en charge spontanée : option dans laquelle une famille prend en charge un enfant sans arrangement préalable Ce phénomène est fréquent dans les situations d'urgence et peut impliquer des familles d'une communauté différente dans le cas des enfants réfugiés.

Le recrutement, la sélection, l'évaluation et la formation d'un parent d'accueil sont essentiels pour fournir à un enfant un cadre sûr, stable et propice. Dans certains pays, ce processus, l'évaluation et l'octroi de licence de prestation de services d'accueil sont définis par la loi.

Une sélection adéquate des parents d'accueil est essentielle pour fournir à un enfant un cadre sûr, stable et propice. Les points suivants doivent être pris en compte au moment d'évaluer un prestataire de service de famille d'accueil :

- Motivation pour devenir parent adoptif ;
 - Volonté de toute la famille d'avoir un autre enfant qui vient vivre avec elle ;
 - Préférence pour le profil de l'enfant ou des enfants à prendre en charge (par ex. : sexe, âge, groupe de fratrie, invalidité) ;
 - Informations sur le mariage, la famille, les traditions, les us et coutumes ;
 - Expérience parentale ;
 - Techniques de discipline ;
 - Description du foyer ;
 - Entretiens avec chaque enfant et chaque adulte vivant dans le foyer ;
 - Exemple de certificat de police pour tous les adultes vivant dans le foyer ; et
- Références.¹⁹

Une fois le processus de sélection (y compris les vérifications des antécédents) achevé, les parents adoptifs peuvent bénéficier d'une formation spécifique, y compris la formation sur les droits de l'enfant, les besoins des enfants en matière de développement ou la prise en charge des enfants ayant subi un traumatisme. Veiller à partager avec la famille d'accueil les besoins particuliers de l'enfant.

À l'instar de l'adoption, la planification du placement en famille d'accueil implique un processus approfondi d'évaluation des besoins de l'enfant, la recherche et l'adaptation de l'enfant à une famille d'accueil dont les caractéristiques et les ressources répondent à ces besoins, la mise en rapport de la famille avec tous les services et soutien dont elles aura besoin pour prendre en charge l'enfant (par exemple, une petite allocation pour la nourriture ou l'aide à l'éducation) et le suivi de la famille par le biais de visites régulières permettant de s'assurer que l'enfant s'adapte bien et est bien pris en charge et que la famille d'accueil est également soutenue.

Mais la planification du placement en famille d'accueil comprend aussi un plan en faveur d'une solution permanente. Dans l'idéal, il est d'abord et avant tout



Prise en charge des enfants en Chine à travers le placement en familles d'accueil

De sa naissance à son quatrième anniversaire, Lu Lu vivait en institution dans les banlieues de Pékin. Comme de nombreux enfants des orphelinats de Chine, on avait décelé chez Lu Lu une maladie congénitale. Care for Children offre une formation continue et de haute qualité ainsi que des services en matière de placement en famille d'accueil à l'intention des fonctionnaires intervenant dans des orphelinats dans toute l'Asie afin qu'ils puissent fournir une transition positive aux orphelins intégrant des familles d'accueil.

Quand Care for Children a commencé à travailler avec les enfants de l'orphelinat de Lu Lu, il faisait partie des enfants placés en famille d'accueil dans la durée. Au début, la transition était difficile. Lu Lu était introverti, ne s'intéressait point aux jouets et parlait à peine. Sa mère adoptive a reçu soutien et conseils de la part de Care for Children, notamment une formation permettant l'édification d'une base sûre pour les enfants, la protection de l'enfant, le développement de l'enfant, l'identité et la perte. Elle a consacré du temps et des efforts à comprendre Lu Lu et à cerner sa personnalité. Au bout de plus de trois ans dans sa famille adoptive, Lu Lu est épanoui.

recommandé de retourner un enfant à sa communauté d'origine dès lors que la sécurité y est garantie. Dépendant du cas de l'enfant, les plans de stabilisation pourraient comprendre les points suivants :

- Prise en charge temporaire pendant que l'on explore la possibilité d'une réintégration de la famille ;
- Placement en famille d'accueil menant à l'adoption par la famille d'accueil, souvent appelé accueillir-pour-adopter ;
- Prise en charge à court ou long terme jusqu'à ce que l'enfant retrouve sa famille ou est adopté par une autre famille ; ou
- Prise en charge en famille d'accueil sur le long terme jusqu'à ce que l'enfant puisse vivre de manière autonome.

Les programmes de placement en famille d'accueil partagent nombre des avantages et risques de la prise en charge par des proches ; ils peuvent de même bénéficier de soutien et de services de renforcement dédiés aux familles. Il faut préparer et appuyer les familles d'accueil de façon adéquate et mettre en place suffisamment de services communautaires pour prendre en charge les enfants sortant des institutions.



Découvrir les types de familles d'accueil (le cas échéant) qui existent dans votre communauté. Comment pouvez-vous avoir accès au placement en famille d'accueil déjà développé ? En l'absence de tout modèle de placement en famille d'accueil, quel type de prise en charge votre communauté pourrait-elle agréer ? Qui peut être impliqué dans l'élaboration d'un système de prise en charge ?



Ressources de placement en famille d'accueil :

- *Strategies for Delivering Safe and Effective Foster Care* (Stratégies permettant de fournir un placement en famille d'accueil sûr et efficace) (Family for Every Child)
- *A Spotlight on Foster Care* (Zoom sur le placement en famille d'accueil) (Family for Every Child)
- Vidéo : *Foster Care* (Placement en famille d'accueil) (ACCI Relief)
- Vidéo : *The Importance of Family: A Church Perspective* (L'importance de la famille : Une perspective de l'église) (Child's i Foundation)

Adoption

Pour tout enfant sans possibilité de rester avec ses parents ou de retourner chez eux ou chez d'autres membres de la famille, l'adoption peut constituer une passerelle menant à la stabilité. L'adoption pourrait devenir une option à la demande de la famille biologique d'un enfant, ou lorsqu'une famille d'accueil ou des proches désirent une stabilité juridique ou, pour nombre d'enfant, on pourrait l'envisager après qu'un enfant a passé du temps en orphelinat et que la réunification et la prise en charge par des proches s'avèrent des options non viables. Selon les résultats de la recherche, un cadre familial d'adoption peut contribuer à l'amélioration du développement des enfants, particulièrement pour les jeunes enfants en transition depuis les institutions.

Les types d'adoption sont entre autres les suivants :

- Adoption nationale, s'agissant de parents adoptifs vivant dans le même pays que l'enfant. Tous les pays ont des passerelles juridiques pour l'adoption nationale.
- Adoption internationale ou à l'étranger, s'agissant de parents adoptifs vivant dans un pays différent de celui de l'enfant.
- Adoption extrajudiciaire, dans laquelle les droits et devoirs légaux sont conférés aux parents adoptifs, mais par un processus qui n'est pas légal (par exemple, lorsque les parents adoptifs acceptent l'enfant de quelqu'un d'autre et l'enregistrent comme s'il était leur enfant biologique).

Vu son caractère permanent, l'adoption exige la transparence et doit être menée de manière éthique et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est capital de s'assurer de la mise en place de plus d'un niveau de veille avant de décider qu'un enfant est prêt pour l'adoption. Elle devrait aussi s'assurer l'implication active des travailleurs sociaux non membres de l'orphelinat et des autorités judiciaires.

Dans certaines parties du monde, l'adoption nationale n'est pas encore reconnue légalement ou n'est pas rendue disponible. Certains pays enregistrent une forte augmentation de l'adoption nationale à travers la promotion locale qu'en font les autorités du gouvernement et de l'église ; par ailleurs, les frais juridiques sont supprimés.

Le processus juridique de l'adoption comprend généralement les étapes suivantes :

- Étude du foyer, dans laquelle un examen approfondi et un rapport sur la famille adoptive potentielle sont menés grâce à des visites à domicile, des entretiens avec tous les membres de la famille, des vérifications des antécédents et des évaluations de la situation financière de la famille, de son style de parentalité, son histoire, son niveau d'éducation et d'autres facteurs ;

- Processus consistant à faire adapter un enfant à une famille adoptive dont les caractéristiques et les ressources répondent aux besoins spécifiques de cet enfant-là (cela peut inclure la famille d'accueil de l'enfant si elle souhaite aller vers la stabilisation) ;
- Famille approuvée comme pouvant adopter un enfant par les services sociaux et/ou un tribunal ;
- Placement d'un enfant dans la famille adoptive ;
- Services post-adoption tels que des visites régulières d'un assistant social pour aider l'enfant et sa famille au niveau des liens affectifs, conseils, parentalité, éducation et mise en relation avec des services de soutien communautaires le cas échéant ; et
- Suivi, tel qu'indiqué dans les lois nationales d'adoption de chaque pays, pour une période de temps déterminée (souvent jusqu'à deux ans) Les visites à domicile permettent à l'enfant et à la famille de créer des liens affectifs, d'assurer des relations avec les soutiens et autres ressources, et de venir en aide en cas de difficultés.

Lorsque l'adoption nationale n'est pas possible, l'adoption internationale offre aux enfants l'opportunité d'avoir une famille permanente. L'adoption internationale est régie par les lois du pays dans lequel vit l'enfant et le pays dans lequel vivent les parents adoptifs.²⁰ Conformément à la [Convention sur la protection des enfants et à la coopération en matière d'adoption internationale](#), il est impératif que les adoptions internationales soient autorisées par les autorités compétentes, guidées par le consentement éclairé de toutes les parties, et que l'adoption internationale bénéficie des mêmes garanties et normes applicables aux adoptions nationales pour protéger les enfants, préserver les droits de leurs parents biologiques et garantir aux futurs parents adoptifs que leur enfant n'a pas fait l'objet de pratiques illégales.²¹



Ressources en matière d'adoption :

- *Understanding the Hague Convention* (Comprendre la convention de La Haye) (Département d'État américain)
- *The Way Forward Project Report* (Rapport du Projet sur la voie à suivre) (Congressional Coalition on Adoption Institute)

Autres modèles de prise en charge par la communauté

Parfois, des formes alternatives de prise en charge par la communauté peuvent être nécessaires lorsque les jeunes sont assez âgés pour être retirés progressivement du système de placement en institution ou lorsque les enfants ont besoin d'un logement temporaire en attendant leur placement en famille d'accueil. Ces modèles utilisent les systèmes de soutien de type familial et sont préférés aux grandes structures institutionnelles.

Mode de vie indépendant sous supervision

Le mode de vie indépendant sous supervision, permet à une jeune personne de passer à l'âge adulte à mesure qu'elle prend son autonomie vis-à-vis de la maison familiale, d'un foyer collectif, ou de toute autre forme de logement accompagné. Cette option pourrait être viable pour de jeunes personnes plus âgées qui ont déjà développé une capacité à vivre de manière plus autonome ou qui ont exprimé le désir de vivre seuls.

À l'instar des enfants placés dans des familles, les jeunes embrassant l'autonomie assistée ont également besoin d'une planification individualisée de leur prise en charge. Les jeunes doivent participer pleinement à l'élaboration de leurs plans de prise en charge, plans dont le but est d'identifier des solutions à tous obstacles devant être surmontés pour pouvoir sortir du placement en institution; mais aussi de déterminer ce qui doit être mis en place pour aider à leur réussite.

L'utilisation d'un processus « d'évaluation positive des jeunes » permet de mieux comprendre les capacités et points forts, les besoins et droits des jeunes. L'évaluation couvre les besoins physiques, intellectuels, affectifs, sociaux et professionnels qui nécessiteraient une prise en charge permettant aux jeunes de réussir à quitter le placement en institution pour vivre de façon autonome. Un plan de prise en charge conçu pour faire face à ces besoins pourrait comprendre une aide au renforcement des compétences fondamentales : préparation de budget, cuisine, recherche d'emploi et intégration dans la communauté.

L'on ne devrait envisager de quitter le placement en institution pour embrasser une vie autonome que si les objectifs du processus de préparation ont été atteints. Le rôle du responsable de dossier ou des agents de soutien est d'offrir leur assistance à des intervalles déterminés ou à la demande, superviser la transition (bien que dans la plupart des cas les jeunes ne seront pas suivis directement une fois qu'ils sont en autonomie), et suivre la situation pour s'assurer que les jeunes reçoivent l'appui adéquat par le biais de leurs plans de prise en charge.

Le mentorat peut s'avérer une composante capitale de la vie en autonomie des jeunes. Le mentorat consiste à jumeler une jeune personne à un adulte bienveillant et responsable (souvent un volontaire). Cet adulte n'a en général aucun lien de parenté avec l'enfant et peut se trouver au niveau de l'église, de la communauté, de l'école locale ou d'un autre programme.



Comment pouvez-vous utiliser le mentorat pour veiller à ce que les jeunes quittant le placement en institution soient mis en rapport avec les services de soutien et d'orientation en cas de besoin ?



Outils et ressources pour le mode de vie indépendant sous supervision :

- *Independent Living Review* (Revue de la vie en autonomie) (Retrak)
- *Preparation for Independent Living* (Préparation à la vie autonome) (SOS Villages d'enfants)
- *Guidelines for Kinship Care, Foster Care and Supported Independent Living in Liberia* (Directives pour la prise en charge par des proches, en famille d'accueil et en autonomie assistée au Liberia) (Better Care Network)

Prise en charge de courte durée et petits foyers collectifs

Bien que l'objet principal du présent *Manuel d'orientation* soit la transition vers le placement familial, étant donné la singularité de la situation de chaque enfant, la prise en charge temporaire et de courte durée dans les foyers collectifs, les refuges ou autres formes de répit ou les services de réadaptation pour les enfants et les familles en crise font également partie du continuum de prise en charge. Cette partie est une description sommaire de ces types de prise en charge et propose des ressources utiles pour ces circonstances si singulières.

Lorsque qu'il y a séparation d'avec les parents ou risque qu'elle ne se produise, le placement temporaire en institution peut fournir des services permettant d'évaluer et d'aider à prendre en charge les besoins immédiats de l'enfant et de la famille ; ce sera un cadre propice à la planification de la stabilisation par le biais d'une éventuelle réunification, ou, lorsque cela n'est pas possible, le soutien à la transition d'un enfant vers la protection de remplacement de type familial.

Parmi les circonstances risquant de présider à la nécessité d'une prise en charge de courte durée en foyer collectif, on pourrait citer la prise en charge spécialisée d'un enfant vivant avec un handicap, les cas de toxicomanie, de grossesses chez les adolescentes, transition de sortie de la rue, de conflit armé ou de trafic sexuel, et de séparation des familles lors de catastrophes naturelles ou de migration.

Dans l'idéal, cette option est réservée uniquement aux moments de transition, menant à terme au placement en famille. Des processus adéquats d'évaluation, de veille et de prise de décisions axés sur l'enfant sont d'une importance capitale lorsqu'il s'agit de déterminer si un enfant doit être placé dans le cadre d'un foyer collectif pour éviter tout placement à long terme inutile.

Bien trop souvent, dans les situations d'urgence, les enfants sont séparés de leurs familles. La recherche et la réunification avec la famille, ainsi que la protection de remplacement constituent des réponses beaucoup plus efficaces que le placement des enfants en institution.

Parmi les types de foyers collectifs l'on peut notamment citer les suivants :

- Petits foyers collectifs offrant une prise en charge formelle en institution en groupes de 5 à 14 enfants sous la garde de parents-substituts à demeure permanents et conçus pour offrir un cadre plus stable et en mode famille. Ces foyers doivent se trouver dans la communauté et connectés aux services communautaires tels que écoles et centres de santé, de que les besoins des enfants sont satisfaits dans le cadre de la vie communautaire normale. Les petits foyers collectifs peuvent s'avérer particulièrement utiles lors de la période de transition, quand les plus âgés se préparent à mener une vie autonome, surtout quand ces foyers sont couplés à des programmes de mentorat et de formation professionnelle. La planification de la stabilisation est importante car elle aide à la réunification des enfants avec leurs familles biologiques ou de faciliter la transition des enfants vers une prise en charge de remplacement en famille stable et sûre dès que possible.
- Les maisons d'hébergement et refuges sont conçus pour servir de cadre sûr et souvent « fermé » (de préférence de petits foyers collectifs) destinés aux enfants vulnérables nécessitant protection pendant un certain temps. Ces enfants pourraient être victimes de trafic, d'exploitation, ou d'activité criminelle.
- Services de courtes pauses ou de relève qui offrent une prise en charge de nuit ou temporaire pour les enfants afin que les familles (en particulier les familles d'accueil ou



Aller au **chapitre 5** pour toute information sur la veille, les principes de nécessité et d'adéquation pour savoir si le placement en institution est nécessaire et approprié.

adoptives) jouissent d'un petit répit dans la prise en charge de l'enfant. Ce service peut fournir une aide considérable aux familles prenant en charge des enfants ayant des besoins spéciaux et des handicaps.

- Services de courtes pauses ou de relève qui offrent une prise en charge de nuit ou temporaire pour les enfants afin que les familles (en particulier les familles d'accueil ou adoptives) jouissent d'un petit répit dans la prise en charge de l'enfant. Ce service peut fournir une aide considérable aux familles prenant en charge des enfants ayant des besoins spéciaux et des handicaps.
- Placement temporaire en institution lorsque la prise en charge par des proches ou le placement en famille d'accueil a été arrangé mais que la famille a besoin de temps pour se préparer.



Normes pour le placement en institution :

- *Scaling Down: Reducing, Reshaping and Improving Residential Care Around the World* (Réduire l'ampleur : réduire, remodeler et améliorer le placement en institution dans le monde) (Family for Every Child)
- *Alternative Care in Emergencies Tool Kit* (Trousse à outils de la protection de remplacement en situation d'urgence) (Save the Children)
- Beaucoup de pays disposent de normes nationales sur le placement en institution :
 - *National Standards for Best Practices in Charitable Children's Institutions* (Normes nationales pour les meilleures pratiques au niveau des institutions de bienfaisance des enfants) (République du Kenya)
 - *Minimum Standards of Care for Child Care Facilities: Regulations and Procedures* (Normes minimales de prise en charge pour les structures de prise en charge des enfants) (République de Zambie)
 - *The Children's Approved Homes Rules* (Les règles domestiques approuvées des enfants) (République d'Ouganda)

Chapitre 7 : Suivi et évaluation

Ce chapitre vous aidera à :

- ✓ élaborer un plan pour le suivi du placement de chaque enfant ;
- ✓ identifier des signes d'inadaptation ou d'échec du placement ;
- ✓ évaluer l'effet à long terme de votre processus de transition.

Un bon plan de suivi-évaluation est essentiel pour s'assurer que votre modèle de protection de remplacement satisfait efficacement aux besoins des enfants et devrait faire partie des premières étapes de la transition. Le suivi de la transition suppose aussi (1) le suivi individuel de chaque enfant, pendant et après le placement, pour s'assurer que ce dernier est en sécurité et soutenu, et (2) le suivi du programme, dans lequel les résultats et les produits livrables spécifiques sont mesurés pour veiller à ce que la transition se déroule conformément au plan.

Suivi des placements d'un enfant

Après qu'un enfant a été placé en protection de remplacement, des visites régulières de suivi permettent au responsable de son dossier de surveiller le bien-être et l'adaptation de l'enfant. Un bon suivi garantit que la famille comme l'enfant ont accès aux services et au soutien requis et les utilisent ; il signale au responsable du dossier tout problème ou toute difficulté, tout en offrant des occasions de réviser le plan de prise en charge de l'enfant en y incluant de nouvelles ressources ou de nouveaux services le cas échéant.

Suivi de cas

Dans l'idéal, c'est un responsable de cas sociaux qui doit procéder au suivi des cas car, avec le temps, ce responsable a appris à connaître l'enfant et la famille. Il s'agit tout autant de bâtir une relation de confiance et de soutien mutuels entre le responsable de dossier et l'enfant et la famille que de « vérifier » où en est le placement. Outre les visites régulières à domicile, le suivi des cas pourrait inclure des échanges avec enseignants, prestataires de prise en charge de santé et autres acteurs en bonne position pour donner une idée sur l'adaptation de l'enfant. Il est important de faire participer activement les enfants dans le processus de suivi, leur donnant ainsi des opportunités de parler de leurs expériences et des changements intervenus dans leur vie, de partager leurs points de vue et de soulever toutes préoccupations ou questions qu'ils pourraient avoir. L'enfant comme la famille doivent savoir qu'ils peuvent contacter leur responsable de cas entre les visites (ou, en l'absence d'un responsable de cas régulier, qui contacter) en cas de problèmes urgents ou crise.

La fréquence des visites et le calendrier de suivi devraient se baser sur une connaissance solide du cas et déterminés pour chaque enfant et chaque famille conformément à leurs besoins et situations particuliers. Une première visite de suivi au moins devrait avoir lieu au cours de la première semaine de placement, ensuite à la fin du premier mois, et après—comme principe général— à des intervalles de trois à six mois pendant au moins deux ans. Quelques placements en famille d'accueil pourraient nécessiter un suivi pendant toute la durée de la prise en charge de l'enfant, dépendant des normes et politiques du pays. Des visites plus fréquentes pourraient s'avérer nécessaires en cas d'adaptation difficile ou autres problèmes.

Parmi les questions à envisager lors des visites de suivi, l'on peut notamment citer les suivantes :

- Est-on en train de travailler sur les objectifs et buts de la prise en charge de l'enfant ou de les satisfaire ?
- Quel est le rythme de progression de la santé et du développement de l'enfant ?
- L'enfant montre-t-il des signes de manque d'attachement, un rétablissement insuffisant de retards antérieurs, de difficultés scolaires ou d'une mauvaise alimentation ou hygiène ?
- Les parents ou parents-substituts montrent-ils des signes de gestion inappropriée des comportements, châtiments corporels, de gestion et d'entretien médiocres du ménage, de toxicomanie ou de violence familiale ?
- Comment devrait-on ajuster le plan de prise en charge basé sur le développement de l'enfant et de toutes autres difficultés auxquelles fait face l'enfant ou la famille ?

Tous problèmes et difficultés mis à jour au cours d'une visite de suivi devront être pris en charge immédiatement en mettant l'enfant et/ou la famille en rapport avec les services compétents. Si l'on suspecte tout problème sérieux comme la maltraitance des enfants, il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager un placement d'urgence en famille d'accueil ou un placement temporaire en foyer collectif jusqu'à ce que la situation puisse être évaluée plus à fond et une solution apportée pour y remédier. Si l'enfant est transféré dans une autre famille ou un autre cadre tel qu'un petit foyer collectif, il est important de continuer le suivi du dossier (dans l'idéal, avec le même responsable de dossier) dans le nouveau placement.

Suivi de la transition

Éléments à prendre en compte lors du suivi de la transition d'un enfant vers une famille :

- Des problèmes graves et récurrents pourraient être un indicateur signalant que l'enfant lutte avec la nouvelle situation. Dans le doute, veuillez vérifier.
- À mesure que les enfants grandissent et se développent, de nouveaux défis pourraient se présenter. Au fil du temps, enfants comme parents-substituts pourraient avoir besoin d'orientation dans la prise en charge des changements notés au niveau du développement et du comportement.
- Du temps peut s'avérer nécessaire pour s'adapter à une nouvelle situation après avoir vécu en institution. Soutenir l'enfant et la famille et les aider à fixer des attentes et des objectifs réalistes et ne pas oublier de reconnaître et de célébrer les événements marquants et les progrès réalisés.
- S'appuyer sur les atouts autant que possible, mais aussi rechercher des signes indiquant qu'un soutien supplémentaire est nécessaire ou qu'une intervention supplémentaire (y compris le transfert vers une autre famille ou service) peut être nécessaire.
- Se souvenir que la famille est partie intégrante de la communauté tout entière. Essayer de comprendre à quelles sources de soutien social informel la famille a accès. En leur absence, travailler alors avec la famille pour déterminer et établir des relations de soutien dans leur communauté.
- Toutes les opinions comptent : celles des enfants, des parents, des parents-substituts, et d'autres membres de la famille, ainsi que celles des prestataires de services et autres professionnels. Ensemble, ces différents points de vue permettent de compléter le tableau.

Quiconque travaille avec l'enfant et la famille devrait être au courant des mécanismes juridiques, s'ils existent, pour signaler tout problème relatif à la protection de par quel moyen ? Ils devraient aussi être conscients des questions de confidentialité et du droit de l'enfant et de la famille à l'intimité. Lorsque vous parlez à d'autres personnes, il est important de ne pas divulguer des renseignements sensibles à moins que ce ne soit clairement dans l'intérêt supérieur de l'enfant et qu'ils ne soient divulgués par les voies appropriées pour assurer la protection dudit enfant. Une politique de protection de l'enfance en place permet de déterminer quand et auprès de qui divulguer des renseignements le concernant.

Le suivi de cas joue un rôle important dans l'identification et la réponse aux problèmes et difficultés susceptibles de se présenter durant et après la transition de l'enfant vers la protection de remplacement. En même temps, il s'agit d'une occasion de travailler avec les enfants et les familles pour fixer des objectifs réalistes, reconnaître et miser sur les atouts et célébrer les progrès et les réalisations. L'adaptation et l'installation dans de nouvelles conditions et habitudes peuvent prendre du temps ; les chargés de cas sociaux peuvent alors aider enfants et familles à traverser ces étapes difficiles du processus. La plupart des familles, lorsqu'elles reçoivent un soutien approprié au moment voulu, peuvent fournir une prise en charge sûre et affectueuse, donnant ainsi aux enfants un sentiment d'appartenance et un lien durable important pour un développement sain.

Clôture de cas

Lorsque certains critères sont remplis, le dossier d'un enfant peut-être clôturé. Même après la clôture d'un cas, un enfant doit toujours savoir qui contacter pour du soutien s'il en a besoin à l'avenir. En général, les cas sont clôturés dans l'une des conditions suivantes :

- Les buts et objectifs du plan de prise en charge ont été atteints (tels que convenus par toutes les parties, dont l'enfant et la famille) et la protection et la prise en charge à long terme de l'enfant sont raisonnablement assurés ;
- L'objectif de stabilité a été atteint et on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'enfant soit pris en charge de façon permanente par une famille d'origine ou une famille élargie, adoptive ou d'accueil de longue durée ;
- L'enfant a atteint un âge où il est indépendant (habituellement 18 ans ou plus) et on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il réussisse à vivre de façon autonome ;
- Le dossier a été transféré à une autre agence ou organisation ou assistant social (dans ce cas, le dossier de l'enfant doit aussi être transféré) ; ou
- L'enfant est mort.

Comme pour toutes les autres étapes, la clôture appelle aussi des discussions avec d'autres professionnels, des membres de la famille et l'enfant pour s'assurer que tout le monde est d'accord et prêt pour la clôture et qu'il y a entente sur l'entité et la personne à contacter si l'on a besoin d'aide à l'avenir. Dans nombre de cas, soutiens ou services spécialisés peuvent se poursuivre. Il est possible de rouvrir un cas à tout moment qu'un problème sérieux se pose et est justifié.

Aide complémentaire aux jeunes qui sortent des placements

Les jeunes en institution ou en famille d'accueil temporaire approchant l'âge de l'autonomie (habituellement 18 ans ou plus), auront besoin d'un bon plan d'intervention et d'une aide complémentaire au moment de « sortir de placement ». Cette transition peut être très difficile dans la mesure où les jeunes peuvent être confrontés à une pléthore de risques,

notamment l'ostracisme, le manque de compétences essentielles, le chômage ou le sous-emploi, l'exploitation. Pour cette raison, il est important que l'assistant social travaille en étroite collaboration avec chaque jeune, ainsi qu'avec ceux qui faisaient partie de son équipe de prise en charge, pour évaluer et étudier le type d'aide complémentaire nécessaire pour garantir une bonne transition. Les jeunes doivent aussi savoir qui contacter (chargé de cas sociaux ou mentor dans la communauté) et comment, s'ils devaient avoir des difficultés ou nécessiter des références et un soutien après qu'ils ont quitté le placement.



Voir le **chapitre 6** pour d'autres moyens d'appuyer les jeunes en direction de l'autonomie

Les stratégies de soutien à la sortie d'un placement sont entre autres les suivantes :

- Travailler avec les jeunes pour définir des objectifs et les indicateurs d'atteinte de ces objectifs pour garantir la préparation ;
- Aider les jeunes à se faire intégrer dans la communauté locale ;
- Mettre les jeunes en relation avec les services de soutien nécessaires tels que la formation professionnelle, l'aide à l'éducation, le logement, la santé, l'emploi et les prestations sociales ;
- Mettre les jeunes en relation avec les services psychosociaux, de santé mentale et d'accompagnement ; et
- Favoriser les liens sociaux avec des membres de la famille et de la communauté, et/ou des programmes de mentorat.



Pour en savoir davantage sur le soutien aux jeunes en transition :

- *Young Care Leavers and Social Inclusion: Matrix of Guidelines for Life After Institutional Care* (Jeunes sortant de placement et inclusion sociale : Matrice des directives pour la vie après le placement en institution) (Amici de Bambini)
- *The Transitions Initiative: Youth Aging Out of Alternative Care* (L'initiative des transitions : Des jeunes trop âgés pour la protection de remplacement) (International Organization for Adolescents)
- *Best Practices in Transitioning Youth Out of Care – Successful Transitions, Success as Adults* (Meilleures pratiques pour la transition des jeunes hors de la prise en charge - Transitions réussies, succès en tant qu'adultes) (Literature Review, Children's Aid Society of Toronto)

Suivi de programmes

Le suivi et l'évaluation de programmes vous permettent de déterminer si, globalement, votre transition satisfait aux buts et objectifs plus élargis exposés dans votre plan. Votre comité directeur ou équipe de transition devrait mettre en place un plan de suivi et d'évaluation dès le début de la transition, afin que vous puissiez recueillir de manière systématique des données et des commentaires tout au long du processus, conformément aux indicateurs de changement convenus. Ces indicateurs utiliseront divers moyens de recueil de données pour illustrer le changement, notamment enquêtes et formulaires d'évaluation, commentaires qualitatifs et récits d'enfants et de familles, rapports scolaires, rapports sur le revenu et les biens de la famille, dossiers de santé et/ou dossiers des services locaux de renforcement de la famille. Le suivi vous permet non seulement de contrôler les activités et les extrants ciblés, mais aussi de prendre des mesures rapides et efficaces pour corriger les lacunes ou apporter des ajustements en fonction des informations recueillies.

Dans la prise en charge des enfants en transition, certains indicateurs de succès pourraient inclure une augmentation ou une amélioration au niveau des éléments suivants :

- Bien-être de l'enfant tel que prouvé par la santé, le développement, le comportement, la fréquentation de l'école, le sentiment d'appartenance, le sentiment de sécurité, et les relations avec le parent-substitut et les autres ;
- Bien-être de la famille comme en témoignent la santé des familles, la confiance des parents et des parents-substituts, le revenu et la force économique, ainsi que l'accès aux services communautaires dédiés à l'enfance et à la famille et l'utilisation de ces services ;
- Solidité organisationnelle illustrée par une bonne gouvernance, une capacité de dotation en personnel et un niveau de compétences élevé, de solides systèmes de planification et de suivi pour veiller à l'efficacité des programmes, des ressources adéquates et une bonne utilisation des finances et viabilité ;
- Force de la communauté, illustrée par une compréhension commune et un soutien social pour la prise en charge en milieu familial ; la prestation de services de renforcement familial (formels et informels) ; et une bonne coopération et collaboration entre les prestataires de services, les autorités locales et les dirigeants communautaires.

En mesurant soigneusement les indicateurs de changement les plus pertinents à votre programme de transition, vous serez en mesure d'évaluer votre impact en termes de résultats. Les résultats sont des changements au niveau des attitudes, des comportements, des connaissances et des compétences qui représentent un impact durable au sein de votre communauté. Certains résultats seront plus immédiats (par ex., un changement manifeste dans l'acceptation des enfants handicapés par les membres de la communauté à l'école locale) tandis que d'autres le seront à plus long terme (par ex., un changement positif dans les politiques nationales relatives à la protection de l'enfance).

Un bon suivi et évaluation permet d'apprendre et d'adapter les plans au besoin et en fonction des informations recueillies. Enfin, il permet de s'assurer que les enfants reçoivent une prise en charge de qualité pendant le processus de transition et une satisfaction de leurs besoins au sein de familles affectueuses et permanentes.



Outils destinés au suivi et évaluation de programmes :

- *Program Evaluation Tools* (Outils d'évaluation de programmes) (World Vision)
- *Child Protection Resource Pack* (Pack de ressources pour la protection de l'enfance) (U.N. Children's Fund)

Déclaration de clôture

Le processus de transition d'un placement en institution à une protection de remplacement est ancré dans une compréhension qui veut que les enfants grandissent mieux en famille. Les recommandations que contient le présent *Manuel d'orientation* sont censées fournir les meilleures pratiques fondées sur des données probantes qui facilitent une transition efficace vers des services de soutien familial et communautaire, prévenir les séparations inutiles entre la famille et l'enfant et promouvoir une prise en charge familiale appropriée, protectrice et permanente.

En résumé, les étapes clés d'une transition concluante comprennent les suivantes :

- Évaluation et compréhension des causes premières et fondamentales de la séparation d'avec la famille pour les enfants sous votre garde ;
- Sensibilisation à l'importance de la protection familiale et engagement avec les principales parties prenantes, y compris le personnel, les donateurs, les agences gouvernementales, les ONG, les membres de la communauté, les églises locales, les bénévoles, les prestataires de services, ainsi que les enfants et les familles eux-mêmes ;
- Comprendre les normes internationales et procéder à une évaluation minutieuse des cultures et contextes nationaux et communautaires singuliers au sein desquels vous travaillez ;
- Élaborer une vision et un plan clairs pour votre nouveau modèle d'affaires, et avoir accès à des ressources financières et humaines et les affecter pour soutenir la transition ;
- Identifier et cultiver des partenariats avec des individus et des organisations qui fourniront aux enfants et aux familles des services de soutien et des ressources en vue de les renforcer ;
- Mettre en œuvre un processus efficace de veille qui accorde la priorité à la prise en charge familiale et garantit que les enfants ne soient pas placés inutilement dans des institutions ;
- Élaborer un plan de prise en charge individualisé et axé sur l'enfant en fonction d'une évaluation minutieuse des points forts, besoins et situation de l'enfant ;
- Offrir une gamme d'options de placement familial pouvant ensuite être adaptées à l'intérêt supérieur et aux besoins singuliers de chaque enfant ;
- Soutenir la participation constructive des enfants et de leurs familles, en les faisant intervenir activement dans le processus ;
- Préparer les enfants et les familles à la transition, et, par le biais d'un travail social individualisé, les aider à chaque étape du processus de transition ;
- Établir des liens et permettre l'accès aux services communautaires dédiés à l'enfance et à la famille ;
- Procéder au suivi des enfants et des familles pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits ; et
- Procéder au suivi et à l'évaluation de votre processus de transition en tant qu'organisation et en tant que communauté afin de vous assurer que vos objectifs sont atteints.

Les meilleures pratiques exposées dans le présent *manuel d'orientation* sont complétées par la Trousse outils de Faith to Action Initiative intitulée *Transitioning to Family Care for Children Tool Kit*, (*Trousse à outils de la transition vers le placement de type familial pour les enfants*), une trousse à outils en ligne contenant des exemples d'études de cas et des outils et ressources choisis tirés ou adaptés d'autres sources. Nous vous encourageons à utiliser ces ressources pratiques au fur et à mesure que vous élaborez votre propre vision et plan d'action en appui au placement familial.

GLOSSAIRE²²

- **Adoption** : le transfert juridique permanent des droits et responsabilités parentaux concernant un enfant.
- **Protection de remplacement** : prise en charge formelle ou informelle des enfants en dehors de la protection parentale pendant que l'on cherche des solutions familiales permanentes. La protection de remplacement comprend la prise en charge par des proches, le placement en famille d'accueil, l'adoption, l'autonomie surveillée et le placement en institution.
- **Attachement** : la formation par un enfant de liens affectifs significatifs et stables avec les personnes les plus importantes de sa vie. Ce processus commence dès la petite enfance, lorsque l'enfant se lie à un ou plusieurs parents-substituts initiaux.
- **Care Leaver** : un enfant sortant de placement. Ce terme est généralement utilisé pour désigner les enfants qui quittent les orphelinats, soit pour une réintégration, soit pour être placé dans un milieu familial de remplacement, ou pour un jeune entrant dans la vie autonome.
- **Travail social** : le processus d'aide à un enfant (et à sa famille) par le biais d'un soutien direct et de son orientation vers d'autres services nécessaires, et les activités que les assistants sociaux, les travailleurs sociaux ou d'autres membres du personnel du projet mènent auprès des enfants et des familles pour répondre à leurs préoccupations en matière de protection.
- **Chargé de cas sociaux** : tout membre du personnel ou bénévole qui a la responsabilité principale d'évaluer et de suivre les progrès de l'enfant au cours des étapes de réintégration (c. -à-d. travail direct avec l'enfant).
- **Responsable de la prise en charge** : une personne qui est responsable d'un enfant, qu'elle soit rémunérée ou bénévole, comme ceux qui travaillent dans les centres de jour ou les foyers collectifs. Dans le présent manuel, les termes « personnel » ou « personnel des institutions de placements » désignent les personnes qui s'occupent des enfants placés en institution.
- **Prise en charge des cas** : processus visant à s'assurer que les besoins en matière de prise en charge, de protection et de soutien d'un enfant déterminé sont satisfaits. Il s'agit généralement de la responsabilité d'un assistant social affecté à cette gestion et qui rencontre l'enfant, la famille et tous autres parents-substituts et professionnels impliqués dans la prise en charge de l'enfant pour évaluer, planifier, fournir ou orienter l'enfant et/ou la famille vers des services, et enfin suivre et passer en revue les progrès enregistrés.
- **Prise en charge par la communauté** : désigne à la fois le rôle de protection directe assumée par les dirigeants ou les membres d'une communauté et le rôle joué par les organisations à base communautaire, concernant l'aide aux parents-substituts.
- **Continuum de prise en charge** : il s'agit d'un éventail de services et d'options de placement en faveur des enfants. Un continuum devrait présenter un large éventail d'options de sorte que le placement nécessaire et approprié puisse être décidé sur la base de l'intérêt supérieur de chaque enfant.
- **Désinstitutionalisation** : il s'agit du processus de fermeture des institutions de placement et de la fourniture de services alternatifs de prise en charge et de prévention en milieu familial au sein de la communauté.
- **Services de soutien aux familles** : il s'agit d'une gamme de mesures qui assurent le soutien aux enfants et aux familles, semblable au soutien communautaire, mais pouvant être fourni par des agents externes tels que les travailleurs sociaux. Ces mesures comprennent la fourniture de services tels que le counseling, l'éducation des parents, la garderie et le soutien matériel.
- **Placement en famille d'accueil** : il s'agit de la prise en charge à temps plein d'un enfant dans une famille avec laquelle ce dernier n'a pas de lien de parenté ; cette famille aura été sélectionnée, qualifiée, et approuvée ; elle est supervisée pour fournir la prise en charge et accepte de satisfaire aux besoins de développement, mais aussi aux besoins psychosociaux, médicaux, éducatifs, spirituels d'un enfant qui ne peut vivre avec ses propres parents ou sa famille élargie.
- **Veille** : la prévention de tout placement inapproprié d'un enfant dans un établissement d'assistance sociale. Le processus de veille permet de déterminer si un enfant doit être séparé ou non de sa famille et, dans l'affirmative, quel placement correspondra le mieux à ses intérêts supérieurs. Le placement devrait être précédé d'une certaine forme d'évaluation des besoins physiques, affectifs, intellectuels et sociaux de l'enfant, en fonction des capacités de l'institution à pouvoir répondre ou non à ces besoins et sur la base des fonctions et objectifs de ladite institution.

- **Foyers d'hébergement ou petits foyers collectifs** : un type de prise en charge formelle en institution par groupes de 5 à 14 enfants pouvant être des mêmes âge et sexe mais aussi comprendre un vaste éventail de garçons et de filles d'âges différents ; ils sont conçus pour offrir un cadre en « mode famille ». L'organisation de cette forme de prise en charge se fait autour des besoins des enfants, avec parfois un accent particulier sur ses besoins spéciaux.
- **Tutelle** : il s'agit d'un dispositif juridique permettant de conférer des droits et des responsabilités parentaux à des adultes qui ne sont pas parents, à une relation informelle dans le cadre de laquelle un ou plusieurs adultes assument la responsabilité de prendre en charge un enfant, ou un arrangement temporaire dans le cadre duquel un enfant faisant l'objet d'une procédure judiciaire se voit accorder un tuteur pour veiller à ses intérêts. Il peut s'agir ou non d'un membre de la famille.
- **Prise en charge informelle** : tout arrangement privé par lequel l'enfant est pris en charge dans un cadre familial pour une durée déterminée ou indéterminée par des membres de la famille ou des amis ou d'autres personnes à titre personnel, à l'initiative de l'enfant, de ses parents ou d'une autre personne sans que cet arrangement ait été ordonné par une autorité administrative ou judiciaire ou par un organisme accrédité.²³
- **Prise en charge par des proches** : il s'agit d'une prise en charge formelle ou informelle par la famille élargie de l'enfant ou par des amis proches de la famille connus de l'enfant.
- **Grande institution** : elle se caractérise par la présence de 25 enfants au moins vivant ensemble dans un bâtiment.
- **Principe de nécessité** : prévention des situations et des conditions pouvant conduire à la nécessité d'une protection de remplacement et d'une compréhension du fait que les enfants ne devraient être placés dans une protection de remplacement que si elle est réellement requise et dans « l'intérêt supérieur de l'enfant ».
- **Orphelin** : enfants dont au moins un parent est décédé et ayant besoin d'une prise en charge par d'autres membres de la famille ou de la communauté. La perte d'un parent classe un enfant comme « orphelin simple » et la perte de ses deux parents comme « orphelin de père et mère ». Un « orphelin » peut continuer à vivre avec sa famille proche ou élargie.
- **Permanence** : fait référence à la création de liens familiaux et d'options de placement pour un enfant qui lui procure un engagement de toute une vie, une continuité de la prise en charge, un sentiment d'appartenance et un statut juridique et social qui dépassent le placement temporaire.
- **Prévention** : il s'agit de diverses méthodes qui appuient la vie familiale, renforcent les parents-substituts et participent à réduire la nécessité de séparer l'enfant de sa famille immédiate ou élargie ou d'autres parents-substituts et d'être placé en institution ou en protection de remplacement.
- **Principe de l'adéquation** : comprendre que les enfants doivent être placés dans des milieux de prise en charge appropriée qui répondent à leurs besoins individuels et aux normes minimales.
- **Réintégration** : il s'agit du processus par lequel un enfant isolé effectue ce que l'on considère comme devant être une transition permanente vers sa famille et sa communauté immédiate ou élargie. Il est composé de plusieurs niveaux et se concentre sur le regroupement familial (y compris la famille élargie).
- **Placement en institution** : établissements publics ou privés dans lesquels les enfants sont pris en charge ; ces cadres sont dotés de prestataires de prise en charge rémunérés ou bénévoles et reposent sur une structure de vie communautaire. Il s'agit entre autres de grandes institutions et de tous les autres établissements de placement de courte et de longue durées, notamment les foyers d'hébergement, les refuges, les centres de transit et les orphelinats.
- **Enfants vulnérables** : enfants dont les droits à la prise en charge et à la protection sont violés ou risquent de le devenir. Il s'agit entre autres d'enfants vivant dans la pauvreté, maltraités, négligés ou qui n'ont pas accès aux services de base, malades ou handicapés, ainsi que d'enfants dont les parents sont malades ou en conflit avec la loi, et ceux qui risquent d'être séparés.

Source : Définitions adaptées de la [Better Care Network Toolkit: Glossary of Key Terms](#), (Trousse à outils : Glossaire des termes clés de Better Care Network), de la production de [Faith to Action](#) intitulée [Enfants, orphelinats et familles : Un résumé des recherches pour aider à guider l'action professionnelle](#), et les [Guidelines on Children's Reintegration](#) (directives sur la réintégration des enfants).

RÉFÉRENCES

1. Deutéronome 10:18 Il défend la cause de l'orphelin et de la veuve, et il aime l'étranger qui réside en votre sein, en lui donnant nourriture et vêtements. Psaume 10:14 Mais toi, Dieu, tu vois la détresse des affligés ; tu vois leur chagrin et tu le prends en main. Les victimes s'en remettent à Toi, Tu es celui qui vient en aide aux orphelins. Psaume 68:5-6 Dieu dans Sa Sainte demeure est le Père de l'orphelin, le Défenseur des veuves Dieu établit le solitaire dans les familles, il fait sortir les prisonniers par des chants, mais les rebelles habitent dans un pays sec.
2. Isaïe 1:17 Apprenez à faire le bien ; recherchez la justice. Défendez l'opprimé Défendez la cause de l'orphelin ; plaidez le cas de la veuve Jacques 1:27 La religion que Dieu notre Père accepte comme pure et irréprochable, c'est celle-ci: prendre soin des orphelins et des veuves dans leur détresse et se garder d'être corrompus par le monde. Matthieu 25:40 Le Roi répondra : Je vous le dis en vérité, tout ce que vous avez fait pour l'un de mes plus petits frères et sœurs, vous l'avez fait pour moi. »
3. Faith to Action (2014). [Les enfants, les orphelinats et les familles : Un résumé des recherches pour aider à guider l'action confessionnelle.](#)
4. Williamson, J., & Greenberg, A. (2010); Browne, K. (2009). The Risk of Harm to Young Children in Institutional Care. (Le risque de nuire aux jeunes enfants placés en institutions) Better Care Network; Lumos (2014). [Children in Institutions: \(Enfants placés en institutions\) The Risks \(les risques\); Berens, A., et Nelson, C. \(2015\).The Science of Early Adversity: Is there a role for large institutions in the care of vulnerable children? \(La science de l'adversité précoce : existe-t-il un rôle pour les grandes institutions dans la prise en charge des enfants vulnérables ? \) The Lancet 386: pp. 388–398; Center on the Developing Child at Harvard University \(2012\). The Science of Neglect: The Persistent Absence of Responsive Care Disrupts the Developing Brain: \(La science de la négligence : l'absence persistante de prise en charge réactive perturbe le cerveau en développement\) Working Paper No. 12 \(Document de travail N° 12\); Nelson, C., Fox, N., and Zeanah, C. \(2013\). Anguish of the Abandoned Child \(Angoisse de l'enfant abandonné\) Scientific American. com; \[Bucharest Early Intervention Project.\]\(#\)](#)
5. *Ibid.*, Browne, K. (2009).
6. USAID et AIDSTAR-One (2011). Early Childhood Development for Orphans and Vulnerable Children: Key Considerations. (Développement de la petite enfance pour orphelins et enfants vulnérables : Considérations clés)
7. *Ibid.*, Berens, A., & Nelson, C. (2015).
8. Faith to Action Initiative (2014); Lumos (2014).
9. Delap, E. (2011). Scaling down: Reducing, reshaping and improving residential care around the world. (Réduire l'ampleur : réduire, remodeler et améliorer le placement en institution dans le monde) Londres : Every Child; Williamson, J., & Greenberg, A. (2010). *Chaque enfant* ; Williamson, J., & Greenberg, A. (2010). Families Not Orphanages. New York: Better Care Network.
10. Lumos (2014).
11. Nations Unies (1989), Convention sur les droits de l'enfant - Préambule.
12. Jacques 1:27 La religion que Dieu notre Père accepte comme pure et irréprochable, c'est celle-ci: prendre soin des orphelins et des veuves dans leur détresse et se garder d'être corrompu par le monde.
13. Boothby, N., Wessells, M., Williams, J., Huebner, G., Canter, K., Rolland, E.G., Walker, V. (2012). What are the most effective early response strategies and interventions to assess and address the immediate needs of children outside of family care? (*Quelles sont les stratégies et les interventions les plus efficaces pour répondre rapidement aux besoins immédiats des enfants en dehors de la prise en charge familiale ?*) Child Abuse & Neglect 36, 711–721; Eurochild. (2014). *Deinstitutionalization and quality alternative care for children in Europe: (Désinstitutionnalisation et prise en charge de qualité en faveur des enfants d'Europe)* Lessons learned and the way forward, Working paper (Enseignements et perspectives) Bruxelles, Belgique: Eurochild et Hope and Homes pour les enfants Costa, M. & Giraldi, M. (2014). Opening doors for Europe's children: deinstitutionalisation and quality alternative care for children in Europe. (Ouvrir les portes aux enfants d'Europe : Désinstitutionnalisation et prise en charge de qualité en faveur des enfants d'Europe) Bruxelles, Belgique: Eurochild.
14. Triseloitis, J. (2002). Long-term foster care or adoption? The evidence examined. (À l'épreuve des faits) Child and Family Social Work 7(1). (Placement en famille d'accueil de longue durée ou adoption ? Travail social sur les enfants et les familles 7(1).
15. Inter-agency group on children's reintegration. (Groupe Inter-Agences sur la réintégration des enfants) Guidelines on Children's Reintegration; Delap, E., and Wedge, J. (2016). Directives sur la réintégration des enfants); Delap, E., et Wedge, J. (2016) Family for Every Child.
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*
19. Gouvernement du Liberia, Ministère de la Santé et de l'Action sociale (2014). [Guidelines for Kinship Care, Foster Care, and Supported Independent Living in Liberia. \(Directives pour la prise en charge par des proches, en famille d'accueil et en autonomie assistée au Liberia\).](#)
20. [Intercountry Adoption](#); (Adoption internationale); Bureau des Affaires Consulaires, Département d'Etat des Etats Unis.
21. [Intercountry Adoption](#); (Adoption internationale); UNICEF.
22. Définitions adaptées de la Better Care Network Toolkit: Glossary of Key Terms (Trousse à outils : Glossaire des termes clés de Better Care Network), de la production de Faith to Action intitulée Enfants, orphelinats et familles : Un résumé des recherches pour aider à guider l'action confessionnelle, et les Guidelines on Children's Reintegration (directives sur la réintégration des enfants).
23. Assemblée générale des Nations Unies (2009). Directives pour la protection de remplacement des enfants, A/Res/64/142. Nations Unies, Nouvelle version, New York, 2010.

REMERCIEMENTS

La *Transition vers le placement familial pour les enfants : un manuel d'orientation* (2016) est une production de Faith to Action Initiative, avec le soutien généreux de la Lumos Foundation, la Oak Foundation, et la Firelight Foundation. Le *Manuel d'orientation* est un document complémentaire de la *Trousse à outils de la transition vers le placement familial pour les enfants*.

Le *Manuel d'orientation* a été rédigé par Beth Bradford de Maestral International LLC, et Kerry Olson, Sarah Gesirich, et Daphne Fowler de Faith to Action Initiative, avec les conseils de membres de la Better Practice Task Force (Groupe de travail sur les meilleures pratiques) Ce groupe de travail est présidé par Faith to Action et est constitué de représentants des organisations ci-après : ACCI Relief, Réseau Better Care, Catholic Relief Services, Christian Alliance for Orphans, Firelight Foundation, GHR Foundation, Lumos, Maestral International LLC, USAID/DCOF, et World Vision.

Une cohorte de praticiens engagés dans la transition vers la protection de remplacement en faveur des enfants a pris part à un processus de groupe pour partager leurs commentaires afin d'aider à orienter le contenu. Remerciement spécial à Philip Barker Heaven's Family, Tara Garcia Identity Mission, Katie Januario Catholic Relief Services, Laura Weaver de East West Ministries, et Isaac Wilke de Divinus Ministries.

Les récits et les exemples présentés dans le présent Manuel d'orientation mettent en lumière le travail de protection de remplacement dirigé par diverses organisations. Nos remerciements vont également à ACCI Relief, Bethany Christian Services, Buckner International, Care for Children, Catholic Relief Services, Children in Families, Heaven's Family, Hope and Homes for Children, Identity Mission, JeCCDEO, Lumos, et Retrak.

Pour produire la présente ressource, Faith to Action Initiative a fait appel aux recommandations et contributions de plus de 50 parties prenantes—y compris des membres de notre Better Practice Task Force (Groupe de travail sur les meilleures pratiques), de praticiens du monde entier qui interviennent en ce moment dans la prise en charge en transition, ainsi que diverses organisations œuvrant à satisfaire les besoins des orphelins et enfants vulnérables. Dans le cadre de ce processus, des centaines d'outils et de ressources nous ont été recommandés et près de 200 d'entre eux ont été sélectionnés pour figurer dans la trousse à outils en ligne, dont un sous-ensemble est décrit dans le présent manuel. Notre objectif était de fournir une bonne couverture sur un éventail de sujets clés relevant de la prise en charge de transition, en mettant l'accent sur l'inclusion de documents pratiques mais aussi fondés sur la recherche et qui reflètent les meilleures pratiques. Veuillez noter que ces ressources sont fournies à titre d'information seulement et ne doivent pas être considérées comme ayant reçu les approbations globales de Faith to Action Initiative.

Ont contribué à ce travail : Beth Bradford, Kerry Olson, Sarah Gesiriech, et Daphne Fowler

La *Transition vers la protection de remplacement en faveur des enfants : Manuel d'orientation* (2016) est une production de la Faith to Action Initiative, avec le soutien généreux de la Lumos Foundation, la Oak Foundation, et la Firelight Foundation. Ce manuel accompagne la *Trousse à outils de la Transition vers le placement familial pour les enfants* disponible à l'adresse suivante : www.faithtoaction.org/Resources. La Faith to Action Initiative se veut une ressource à la disposition des groupes de Chrétiens, églises et personnes cherchant à apporter des réponses aux besoins des orphelins et enfants vulnérables. Par le biais de nos publications, de notre site Web et de nos ateliers, nous offrons des outils pratiques, des ressources et des informations à jour sur les stratégies et recherche clés pour orienter les actions. Nous faisons partie d'un mouvement mondial en pleine expansion - guidé par la foi et s'appuyant sur des données probantes - qui cherche à affirmer et à appuyer l'importance de la protection de remplacement en faveur des enfants.

Crédits photos à partir du haut et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : Chetra Ten/World Vision, Collins Kaumba/World Vision, World Vision Staff/World Vision, Jon Warren/World Vision, Ani Chitemyan/World Vision, Josh Franer/Bethany Christian Services

Il a été traduit en français avec le soutien de Catholic Relief Services. Traduction de l'anglais assurée par : Mme Bougouma Mbaye Fall et Ousmane Traoré Diagne.



www.faithtoaction.org